

La notion de génération
appliquée à la généalogie dynastique
et à l'histoire du Rwanda
des X^e — XI^e siècles à nos jours

PAR

l'Abbé Alexis KAGAME

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES COLONIALES

CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'I.R.S.A.C.

La notion de génération appliquée à la généalogie dynastique et à l'histoire du Rwanda des X-XI^e siècles à nos jours.

INTRODUCTION

A. L'EXPLICATION DU TITRE.

1-a) Il est parfois plus facile de rédiger une étude que de lui trouver le titre qui résume la matière traitée et renferme à la fois l'élément publicitaire proportionné à la nature et à l'importance du sujet. Ce dernier élément n'est nullement négligeable du fait que l'auteur destine le résultat de ses recherches à des lecteurs aussi nombreux que possible, au sein de la catégorie qu'il prévoit devoir s'y intéresser. Un titre rigidement scientifique, trop spécialisé, risque de ne pas attirer l'attention du public visé. Certains éditeurs tiennent même parfois si bien à cet aspect de publicité, qu'ils imposent à l'auteur des titres trop alléchants, mais sans proportion avec le contenu du livre. Attirés par pareils appâts, bien des clients se laissent prendre au piège et regrettent ensuite vivement, mais un peu tard, d'avoir été induits en erreur.

b) Le choix du titre d'une étude exige donc des opérations compliquées d'ordre psychologique, qu'il est difficile d'énumérer. Tel titre, par exemple, particularise-t-il à l'excès la portée du contenu ? Il intéressera un cercle restreint de chercheurs, en quête d'études monographiques ayant trait à leurs spécialités respectives. Pour atteindre un public plus vaste, l'auteur doit présenter ses résultats sous un titre plus général. L'immense majorité des lecteurs, en effet, voudra acquérir des renseignements plus étendus réunis en un seul ouvrage, plutôt

que d'assister, pour ainsi dire, ou peu s'en faut, aux recherches initiales présentées dans une monographie.

2-a) L'opposition cependant, en ce domaine, entre le général et le particulier, n'est pas irréductible. Une position de compromis est concevable, car une étude peut être présentée sous un titre *particulier*, mais qui ne le serait qu'en apparence. Je m'explique : tout titre est une *thèse*, dont le corps de l'étude doit constituer un ensemble de preuves, parfois juxtaposées, et parfois reliées entre elles de manière qu'elles découlent harmonieusement les unes des autres. Si ces preuves sont uniquement applicables à l'objet de l'étude, sans qu'il soit possible de les étendre à un sujet différent, il est clair alors que le contenu du livre est irrémédiablement particulier et que cette qualité doit se refléter dans son titre.

b) Supposons maintenant le cas contraire : voici une monographie dont le contenu est un ensemble de principes, ou un tissu de faits, de preuves, utilisables dans l'examen ou dans l'affirmation concernant des sujets d'ordre différent. Il est évident que, dans ce cas, sous un titre particulier, l'étude est d'une portée plus *générale*.

3-a) Notre intention a été de présenter au lecteur une monographie de cette dernière catégorie. L'histoire du Rwanda est certes une matière particulière, même dans le cadre simplement africain ; et à plus forte raison la généalogie de sa dynastie. Mais l'usage qu'on pourrait faire des résultats en vue, déborde complètement le cadre rwandais, dans le vaste complexe de l'ethnologie africaine. Maints lecteurs trouveront peut-être que le titre ici adopté est du genre médiéval, tellement il est long. Nous pourrions en convenir sans difficulté. Mais il a semblé relativement important de tenir compte de quatre termes essentiels : *génération*, *généalogie*, *dynastique* et *histoire*.

b) Le terme *généalogique* forme certes comme l'échine

de l'édifice ; mais il fallait en limiter la portée par le qualificatif *dynastique*. Agir autrement aurait été une manière de tromper le lecteur, à cause du nom « Rwānda » qui devait y figurer. L'étude vise, en effet, une seule lignée de notre pays. Ces analyses auraient revêtu un caractère autrement significatif, chacun le comprend facilement, s'il avait été possible de disposer d'une documentation égale concernant quelques autres lignées.

c) Le terme *génération*, d'autre part, y constitue un élément irremplaçable. C'est la *durée moyenne d'une génération* dont la notion donnera une réelle signification à notre *généalogie* sous l'angle historique.

d) Nous devons y introduire, enfin, le terme *histoire*. Il s'agit, dans notre intention, d'une *Introduction à l'histoire du Rwānda*. Ce dernier titre aurait eu certainement l'avantage d'être bref, concis et tout ce que l'on voudra. Mais il aurait constitué une formulation incomplète de la *thèse*, puisque l'étude analyserait des données qui débordent largement la portée obvie de ce titre restreint.

4. En mettant ensemble l'idée de « génération » et celle de « généalogie-dynastique », nous aboutissons par le fait même à celle d' « Histoire ». La lignée à laquelle nous nous limitons ici constitue le fil conducteur dans le classement des faits de notre passé. Nos mémorialistes s'en sont de tout temps rendu compte, car ils situent nos ancêtres sous les rois respectifs de leurs époques. Le point de départ de ce déroulement a été fixé approximativement au X^e ou XI^e siècle. Cette section du titre, plus que toute autre, sollicite l'attention du lecteur bénévole qui s'intéresse aux affaires du Rwānda. Il en serait grandement remercié si, en parcourant ces analyses, il pouvait signaler à l'auteur l'une ou l'autre remarque concernant surtout la valeur respective des preuves qui ont été alignées d'un bout à l'autre de l'exposé.

B. FACE À CERTAINS HISTORIENS RIVÉS À LEUR UNIVERS À ÉCRITURE.

5-a) Certains représentants de la civilisation européenne haussent les épaules, lorsqu'on leur parle de « l'histoire » des peuples sans écriture. On ne peut, à leurs yeux, parler de l'histoire que dans le cas des peuples qui ont laissé des témoignages écrits ou bien des monuments surchargés ou non d'écritures. L'archéologie et d'autres sciences auxiliaires de l'histoire permettent, en effet, de classer ces données dans leur ordre chronologique et de les interpréter scientifiquement. Quant aux peuples sans écriture, ils ne disposeraient pas de moyens permettant de transmettre valablement les faits du passé, sous l'angle de l'histoire. Leurs traditions orales ne présenteraient dès lors pas de garantie suffisante que pour être qualifiées d'historiques.

b) Pareille attitude est-elle fondée en tous points ? Reconnaissons tout d'abord que l'écriture représente un instrument indiscuté de transmission des faits historiques. Il serait superflu, en conséquence, d'avouer que les civilisations ou ensemble de peuples qui en sont privés, sont affectés d'une infériorité évidente au point de vue de l'histoire. J'en dirai autant de la richesse des monuments et de leur signification générale, au sein d'une civilisation à écriture, lors même que ces « souvenirs » ne seraient pas surchargés d'inscriptions.

6. Est-ce à dire cependant que les peuples sans écriture seraient entièrement dépourvus de « souvenirs » susceptibles d'être qualifiés de « monuments » ? Non, évidemment. La question serait d'en prendre conscience. Le préjugé de base cependant, dont sont affectés les « historiens » auxquels nous faisons ici allusion, ne leur permettrait pas facilement d'accomplir cette démarche intellectuelle. Le simple fait de dénier aux civilisations

sans écriture la faculté de conserver et de transmettre valablement les faits du passé sous l'angle de leur *succession*, démontre à suffisance la méconnaissance des principes que mettent fructueusement en pratique les « préhistoriens », les « archéologues » et les spécialistes en anthropologie physique. Ces dernières catégories de chercheurs arrivent, en effet, à reconstituer, dans leurs lignes les plus générales, des données historiques concernant les peuples « muets », voire même ceux qui ont entièrement disparu de l'Humanité moderne. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les ouvrages qualifiés qui nous décrivent le genre de vie, les invasions, etc., de l'humanité ayant précédé les civilisations à écriture.

C. LE DOMAINE DES SCIENCES ETHNOLOGIQUES.

7. En ce qui concerne plus spécialement notre sujet, c'est à l'ethnologie qu'il revient de réfuter ce préjugé. L'historien dont il était tantôt question pour commencer, aura de la peine à s'imaginer la persistance des traditions chez les peuples qui ne comptent que sur la mémoire pour conserver les faits du passé, dans telle zone déterminée, constituée en un complexe national, même embryonnaire. Il ne s'agit pas ici de la simple mémoire individuelle, quoique prodigieuse chez les aèdes et troubadours illettrés qui ne vivent que de la déclamation, ni de la curiosité des faits anciens en tant que tels, mais plutôt de la conservation des traditions *vitales*, dont les intéressés vivent au jour le jour et qui conditionnent, à leurs yeux, la pérennité même de la race, de la nation. Supprimez ces traditions *vitales* et le groupe humain sous examen en tant que tel sera automatiquement dissout ; on n'en parlera plus.

8. Les relations existant entre les vivants et les morts, leur lien du sang, représentent un stimulant efficace pour assurer la transmission à peine altérée des faits essentiels

concernant l'ancêtre commun ou ses successeurs, patriarches des diverses ramifications familiales. La superposition des races ou les vagues successives des représentants de la même race, s'effectuent sans se confondre entièrement.

L'ethnologie culturelle, l'ethno-sociologie, la linguistique, pour ne parler que de ces branches, peuvent servir de points de repère indiscutables, étayant les données de l'ethnologie historique.

9. Les listes généalogiques, de leur côté, fidèlement convergeant et aboutissant à la même souche de départ, viennent former la ligne dorsale du passé et permettent d'établir l'ordre chronologique des événements se rapportant respectivement à chaque personnage. Bien plus, la moyenne de tant d'années reconnues à la durée d'une génération en général, permet de supputer l'époque approximative de ces événements, par rapport aux dates en cours dans les civilisations à écriture.

10. Certaines zones, enfin, de civilisations sans écriture, peuvent créer des genres littéraires, ainsi que des organismes appropriés destinés à conserver les poèmes et les récits en prose de quelque importance, soit dans les propres termes de leur composition, soit dans le sens général de la narration que déclament librement les différents mémorialistes. En ce dernier cas, les générations se transmettent l'idée centrale du récit, quoique dans les termes plus ou moins semblables à ceux du compositeur initial. Tous ces éléments, une fois considérés dans leur ensemble, avec leur rôle complétif mutuel, peuvent nous livrer valablement les faits du passé sous l'angle de l'histoire, et il serait vraiment excessif de leur dénier ce caractère. Voilà pourquoi nous avons cru utile de présenter, au lecteur s'intéressant au Rwanda, les données traditionnelles que nous avons rassemblées en cette étude.

CHAPITRE I

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU RWANDA

A. PRÉCISION LIMINAIRE.

1. Le préambule précédent étant posé, il nous faut passer en revue la documentation traditionnelle, pouvant servir à fixer les lignes générales de l'histoire du Rwanda. Nous devons écarter de cet inventaire la part relevant uniquement de l'ethnologie culturelle *statique*. J'entends par là les éléments qui ne révèlent de soi aucune *succession* dans les faits du passé, à l'intérieur de notre zone. Tels sont, par exemple, les éléments se rapportant à la sagesse populaire, à la psychologie sociale, à la religion naturelle et à la philosophie en ses aspects purement autochtones (liés au langage). J'en dirai autant de l'ethno-sociologie, car sa notion ne comporte pas celle de *succession* ; pour en saisir les différentes phases au cours de l'évolution des cultures, en effet, il faut recourir à l'ethnologie historique, comme en ce qui concerne les branches que nous venons de citer à titre d'exemple.

2. Je note bien que ces branches ne comportent pas le phénomène de *succession* à l'intérieur de notre zone, ce que tout le monde comprend sans difficulté. Mais l'ethnologie historique peut les envisager en relation avec les éléments de même nature en d'autres zones de culture identique, ou semblable par quelque côté, en vue de déterminer les *cycles culturels* au sein de la civilisation générale d'une race. Par cette étude comparative, on

peut aboutir finalement à fixer l'origine de telles institutions, la voie des émigrations antérieures, ainsi que les stades intermédiaires des transformations qui ont été réalisées au cours des temps écoulés. On comprend dès lors que, par cette voie, les *éléments statiques* dans une zone peuvent être envisagés sous l'aspect de *succession* à l'échelle d'une aire plus vaste.

3. Parmi les données traditionnelles susceptibles de nous aider dans notre tâche, nous signalerons, non seulement celles qui sont en principe à la portée du public, mais aussi le « Bwiru » qui est ésotérique. Son importance en cette matière est indiscutable, à cause du soin particulier dont la Cour l'entourait. La recension de ces sources de notre historique sera disposée par l'ordre chronologique de leur apparition en notre culture. Leur apparition successive reste cependant relative, du fait que la stabilisation d'un genre donné suppose déjà une longue élaboration, dont les débuts et les stades primitifs ne nous sont pas toujours indiqués. Nous retiendrons donc la chronologie de leur stabilisation, sans préjuger en rien de leur ordre réel que nous suivrions si nous disposions de plus amples renseignements.

B. « *Úbwīru* » = CODE-CÉRÉMONIAL ÉSOTÉRIQUE DE LA DYNASTIE.

4. L'institution dite « *Úbwīru* » est sans conteste le genre le plus ancien de notre littérature. Ce mot se compose de trois éléments linguistiques : *u-bu-iru*. La voyelle initiale *u* est analogue au préfixe des langues européennes. Le classificatif *bu* est l'indice de la 8^e classe, indiquant les termes abstraits. La racine *iru* a la signification générale de *serviteur, sujet*. Étant donné que la racine débute par une voyelle, le classificatif *bu* change sa voyelle « u » en « w », d'où *u-bu-iru* devient *úbwīru* = « service in-

time », « service secret » (à la Dynastie). Ceci en ce qui concerne la signification étymologique du terme [39] (1).

La signification réelle du terme *Úbwiru* est suffisamment explicitée sans la traduction que nous donnons du titre : *Code-cérémonial ésotérique de la Dynastie*. Le contenu du « 'Bwiru » est plus vaste que les poèmes dont le Code se compose. Il y a, en effet, deux sections qui ne sont pas formulées dans les poèmes ; à savoir *Irägé ly'Ábāmi* = *les dernières volontés des Rois*, que leurs successeurs doivent exécuter à perpétuité, à l'égal de lois particulières. Ensuite *Umurägé w'ingöma* = *le testament de succession au trône*, suivant lequel, une fois toutes les quatre générations, les monarques aux noms dynastiques de *Mútāra* et *'Cyīlima*, déterminent à tour de rôle les clans qui fourniront les Reines-mères à la lignée. Les monarques donc aux noms dynastiques de *Kigeli*, *Mibāmbwe* et *Yuhi* ne choisissent pas eux-mêmes les femmes qui leur donneront le successeur ; ils sont obligés d'en prendre au sein du clan et même de la famille déjà précisée dans cette section du « Code ». Un dignitaire spécial, honoré du titre de roi honoraire, était chargé de conserver le testament (2).

(1) Pour l'équivalence entre la voyelle initiale et le préfixe des langues européennes, cfr [49, chap. II, 8, p. 43]. — En ce qui concerne le déterminatif *bu*, indice de l'abstrait, *ibid.*, pp. 47-49.

(2) A partir du règne de MUTĀRA I 'SEMUGESHI, les monarques sont obligés de porter les noms dynastiques dans l'ordre suivant :

- | | | | | |
|--------------|-------------|--------------|--------------|------------|
| 1. Mútāra | 5. Cyīlima | 9. Mútāra | 13. 'Cyīlima | 17. Mútāra |
| 2. Kigeli | 6. Kigeli | 10. Kigeli | 14. Kigeli | etc. |
| 3. Mibwāmbwe | 7. Mibāmbwe | 11. Mibāmbwe | 15. Mibāmbwe | |
| 4. Yuhi | 8. Yuhi | 12. Yuhi | 16. Yuhi | |

Comme on le voit, il y a 5 noms dynastiques qu'il faut porter dans un cycle de 4 règnes successifs. Lorsque le monarque est intronisé sous le nom de *Mútāra*, il fait le testament de succession pour les 4 successeurs ; c'est-à-dire qu'il désigne les clans qui donneront successivement les reines mères. Les 4 successeurs de ce MUTĀRA sont donc obligés, par les « dépositaires du Code », de choisir les mères de leurs héritiers respectifs dans les clans préétablis. A la mort de ce MUTĀRA, son corps est momifié et conservé jusqu'à l'avènement du CYILIMA suivant. Ce dernier monarque fait de même le testament de succession pour les 4 successeurs ; il enterre la momie du MUTĀRA précédant. A la mort de ce CYILIMA, on

6. La section la plus étendue du « Code » est constitué par 18 longs poèmes, appelés « Voies ». Les dépositaires du Code, qui étaient très nombreux, ne connaissaient pas tous l'entière de ces poèmes. Chacun d'entre eux ne connaissait que les passages dont le roi l'avait investi.

Cela constituait une faveur unique d'être *investi* de la connaissance du « Code », car ce fait comportait la participation à la dignité royale. Quoique le « Code » fut de tout temps confié, section par section et poème par poème, à des familles qui en étaient fonctionnaires officiels de génération en génération, les pères ne pouvaient en souffler mot à leurs enfants. C'était au roi qu'il appartenait d'*investir* ces derniers, leur ayant préalablement fait prêter le serment du secret inviolable. Il donnait alors à leurs pères l'ordre de leur apprendre le texte en spécifiant s'il fallait tout leur révéler ou seulement une partie déterminée. Les grands favoris non issus des familles « dépositaires du Code » pouvaient en être *investis*, mais cela constituait une faveur personnelle, qui ne passait pas à leurs enfants.

7. L'importance de ce « Code », au point de vue de leur conservation et de leur invariabilité, réside dans le fait que la vie du « dépositaire » en dépendait. Lorsque le monarque convoquait ses fonctionnaires en vue de se faire déclamer le « Code », l'entretien se déroulait toujours devant des témoins qualifiés. Oublier un passage du poème dont vous avez été *investi*, cela équivalait à une espèce de trahison qualifiée et le coupable était immédiatement exécuté. N'exposait-il pas de la sorte tout le royaume aux pires calamités ? De plus, si le « dépositaire » se permettait d'en parler au roi sans témoin, il était con-

serve de même sa propre momie, laquelle sera enterrée par le MUTARA suivant, et ainsi de suite [39]. — Les principaux d'entre les « dépositaires du Code » connaissent certes le cycle de ce testament ; mais un seul d'entre eux, le roi-honoraire du Mont Nyamweru, actuellement englobé dans la province de Búmbogo, en est le titulaire officiel (*ibid.*, p. 370).

damné à mort et exécuté par strangulation. En se permettant d'en agir ainsi, en effet, il exposait son maître à commettre peut-être une erreur fatale au royaume, dans le cas où l'imprudent pouvait oublier l'un ou l'autre passage. On comprend dès lors que chaque « dépositaire du Code » répétait chaque jour le poème dont il avait été *investi*, pour en garder le texte fidèlement imprimé en sa mémoire.

8. Lorsque, en 1945, le roi actuel, *Mútära III*, parvint finalement à décider les « dépositaires du Code » à m'en dicter le texte, ils étaient 10 à le déclamer. Ils le récitèrent en chœur, telle une formule de prière ou une leçon de catéchisme. Certains d'entre eux me dirent leur satisfaction d'avoir enfin pris connaissance, à cette occasion, des poèmes qu'ils avaient ignorés jusque là. Avant de venir me les dicter en chœur, les plus vieux leur avaient dit : « Puisque le roi nous a convoqués sans distinction, c'est qu'il nous laisse libres de tout vous apprendre. » Et ils avaient commencé par en instruire les plus jeunes. Le Roi ne pouvait entendre la déclamation de tous les poèmes. Les traditions s'opposent absolument à ce que le monarque connaisse le Poème concernant les « obsèques royales ». *Mútära III* ne parvint pas à se le faire déclamer avec les autres morceaux. Les « dépositaires » s'y opposèrent absolument et lui dirent : « Nous le dicterons à l'Abbé ; libre à lui de vous le faire lire ; quant à nous, il nous est impossible de vous le déclamer. »

9. En ce qui concerne l'histoire du Rwanda, le « Code » est une source incomparable, non seulement à cause de son invariabilité dont la cause nous est connue, mais encore par les faits qu'il renferme du passé, étroitement liés à tel monarque dûment déterminé. Telle famille y joue un rôle qui lui a été réservé par tel roi en vue de commémorer tel événement de son règne. Le roi au nom dynastique Untel doit accomplir telle cérémonie en tel

lieu, ou dans telles circonstances, parce que, tel monarque du passé qui portait le même nom en a agi ainsi dans les circonstances analogues. Au cours de telle cérémonie commémorative, qui doit se répéter soit annuellement, soit une fois toutes les quatre générations, il faut utiliser tels objets et faire intervenir les représentants de telles familles, parce qu'il en fut ainsi décidé par tel monarque à la suite de tel événement de son temps. On comprend dès lors combien ce « Code » est une source précieuse au point de vue historique et qu'il serait superflu d'en dire plus.

C. « *Ubücúrá-bwēnge* » = POÈME GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE. »

1) *La structure du poème.*

10. Le terme composé *ubücúrá-bwēnge* est dérivé du verbe *gúcúra* = *forger*, dont la racine est *cura*, tandis que la voyelle *gu* est la particule indiquant l'infinitif. Dans le substantif *ubucura* = *forgement*, — l'élément *ubu*, est l'indice de la 8^e classe et marque l'abstrait. Quant au substantif *úbwēnge*, qui signifie *intelligence, science*, relevant également de la 8^e classe, sa racine est *enge*; l'indice de l'abstrait *ubu* a changé son « u » final en « w » parce que la racine débute par une voyelle : *ubu-enge* = *úbwēnge*. Le mot composé *Ubücúrá-bwēnge* signifie littéralement : *forgement de la science*.

11. Ce poème était naguère déclamé par un nombre imposant d'aèdes et de mémorialistes de la Cour. Le grand nombre des déclamateurs implique fatalement des variantes, car les répétiteurs dont ils le retenaient étaient nécessairement différents.

Mais, ceci était peu important, car en plus de ces amateurs, il existait une famille officiellement chargée du Poème généalogique. Les représentants les plus qualifiés

de cette famille possédaient le texte-modèle, auquel tout le monde devait finalement se référer. Ayant pris la dictée de ces aèdes marginaux, j'eus la chance de repérer le nommé RWANYANGE, fils de NTIYAMBESHYE, alors habitant à Karāma, dans la province du Marāngara. Il était le dernier titulaire du poème, et le texte qu'il me dicta servit de base à la rédaction définitive [37, pp. 91-97].

12. Avant d'en arriver à d'autres considérations, donnons en exemple quelques paragraphes : le poème commence par le régnant du moment et suit l'ordre chronologique inverse, allant des descendants aux ascendants. Nous commençons en conséquence par le roi actuel :

- a) 1° « Le Roi que nous venons d'introniser est MÚTĀRA,
 Son nom encore simple noble est RUDAHĪGWA.
 Sa mère est NYĪRĀMĀVŪGO ⁽¹⁾,
 Son nom encore simple noble est KĀNKĀZI.
 Fille de Mbānzabigwi, fils de Rwākāgāra,
 fils de Gāga, fils de Mutezintāre,
 fils de 'Sēsōnga, fils de Mākāra,
 fils de Kiramira, fils de Múcūzi,
 fils de Nyāntābāna, fils de Bugirānde,
 fils de Gihinira, fils de Ndiga,
 fils de Gahūtu, fils de 'Sēr wēga, fils de Mutūtsi.
 Elle est donc fille (du Clan) des Bēga.

2° Sa mère est Nyīrāntēko,

(1) Le roi du Rwanda règne avec sa mère ; le titre du roi en notre langue est *Umwāmi* ; le titre de reine mère est *Umugābékazi*, féminin de *Umugābe* = roi ; ce terme *Umugābe* ne s'emploie plus que dans des cas exceptionnels à l'égal de *Umwāmi*. La femme du roi n'est donc pas reine ; elle porte le titre de *Umwāmi-kazi* = épouse du roi. Lorsque la mère du souverain meurt avant l'intronisation de son fils, celui-ci recevra à son avènement une *reine mère adoptive* ; c'est-à-dire une proche parente de la mère défunte. A la mort de la reine mère, naturelle ou adoptive, on n'en intronise pas une autre : le monarque continue à régner seul. Du vivant de la reine mère, le pouvoir souverain est exercé conjointement par elle et son fils, sans aucune distinction ; les deux forment ensemble comme un seul souverain. — Notons que plusieurs monarchies de l'Afrique interlacustre intronisent, non seulement la reine mère, mais encore la reine sœur.

Fille de Mbönyingabo, fils de Nzagura ;
 Étant, elle, fille (du Clan) des Bashāmbō.
 Ainsi donc, les BEGA engendrent les rois avec les Banyíginya.

b) 1° Mútāra est fils de YUHI ;

Son nom encore simple noble est MUSĪNGA.

Sa mère est NYIRAYUHI,

Son nom encore simple noble est KĀNJÖGERA,

Fille de Rwākägāra, fils de Gāga,

Fils de Mutezintāre, fils de 'Sēsōnga,

fils de Mākāra, fils de Kiramira,

fils de Mākāra, fils de Kiramira,

fils de Múcūzi, fils de Nyāntābāna,

fils de Bugirānde, fils de Gihinira,

fils de Ndīga, fils de Gahūtu,

fils de 'Sērwega, fils de Mutūtsi.

Elle est donc fille (du Clan) des Bēga.

2° Sa mère est Nyīrāmāshyōngōshyo, fille de Mukōtanyi,

fils de Kīmāna, fils de Kābājyōnjya,

fils de Rwāka, fils de Mazimbāka,

(qui fut) Roi du Peuple Rwandais :

Étant, elle, fille (du Clan) des Banyíginya.

Ainsi donc les BĒGA engendrent les rois avec les Banyíginya.

c) 1° Yuhi est fils de KIGELI ;

Son nom encore simple noble est RWĀBUGILI.

Sa mère est NYIRAKIGELI,

Son nom encore simple noble est MURORUNKWĒRE,

Fille de Mitāli, fils de Cūmu,

fils de Gihārāngu, fils de Mútīma,

fils de Matāna, fils de Bābisha,

fils de Sāmútāga, fils de Byūnga,

fils de Bigirimmāna, fils de Sāgāshya,

fils de Sakēra, fils de Sākáyumbu,

fils de Mwēzantāndi, fils de Ntāndayēra,

fils de Múkōno, fils de Mutūtsi.

Elle est donc fille (du clan) des Bākōno.

2° Sa mère est Nyirangeyo, fille de Rúkundo.

fils de Marōnko.

Étant, elle, fille (du clan) des Bashāmbō.

Ainsi donc les BAKONO engendrent les rois avec les Banyíginya.

d) 1^o Kigeli est fils de MÚTĀRA ;

Son nom encore simple noble est RWŌGĒRA.

Sa mère est NYĪRĀMĀVUGO.

Son nom encore simple noble est NYIRAMŌNGI,

filie de Gāga, fils de Mutezintāre,

fils de 'Sēsōnga, fils de Mākāra,

fils de Kiramira, fils de Múcūzi,

fils de Nyāntābāna, fils de Bugirānde,

fils de Gihinira, fils de Ndiga,

fils de Gahūtu, fils de 'Sērwega, fils de Mutūtsi.

Elle est donc fille (du clan) des Bēga.

2^o Sa mère est NYĪRĀGAHWĒHWE, fille de Mīnyārūko,

fils de Kabeba, fils de Byāmbi,

fils de Shūmbūsho, fils de Rubērēkēza,

fils de Zūba, fils de Gītore,

fils de Kigeli Mukóbānya,

(qui fut) Roi du Peuple Rwandais :

Étant, elle, fille (du clan) des Banyīginya.

Ainsi donc, les BĒGA engendrent les rois avec les Banyīginya.

e) 1^o Mútāra est fils de YUHI ;

Son nom encore simple noble est GAHĪNDIRO,

Sa mère est NYIRAYUHI,

Son nom encore simple noble est NYIRATŪNGA,

Fille de Rutabana, fils de Nyakiroli,

fils de Mākāra, fils de Kiramira,

fils de Múcūzi, fils de Nyāntābāna,

fils de Bugirānde, fils de Gihinira,

fils de Ndiga, fils de Gahūtu,

fils de 'Sērwega, fils de Mutūtsi.

Elle est donc fille (du clan) des Bēga.

2^o Sa mère est Nyirāmwāmi, fille de Shūmbūsho,

fils de Muhōza, fils de Ruregeya (1).

Étant, elle, fille (du clan) des Bagesera.

Ainsi donc les BĒGA engendrent les rois avec les Banyīginya.

f) Avec les paragraphes que nous venons de parcourir, détaillant la généalogie des cinq derniers monarques, le lecteur peut juger de la marche générale du Poème

(1) RUREGEYA : Roi de l'ancien Gisāka, pays annexé par le Rwanda sous MUTARA II RWOGERA [29].

généalogique. Chaque paragraphe insiste sur les points suivants :

- 1° Les noms dynastiques du roi et de la Reine mère.
- 2° Les noms coutumiers que le roi et sa mère portaient avant leur intronisation.
- 3° La généalogie paternelle de la Reine mère servant à déterminer son clan.
- 4° La généalogie maternelle de cette dernière, pour déterminer le clan de sa mère.
- 5° Le refrain final, proclamant le principe que tel clan (décrit dans l'ascendance paternelle de la Reine mère) est *matri-dynastique*; c'est-à-dire que les filles appartenant à ce clan, peuvent être épousées par le roi (qui appartient au clan des Banyíginya), et lui donner un successeur au trône du Rwanda. Ceci est très important, car certains clans sont exclus de cet honneur, y compris le clan dynastique, lequel se limite à donner le roi, mais jamais la Reine mère.

13-a) Considérons maintenant l'importance de ce morceau au point de vue historique. Remarquons tout d'abord que chaque paragraphe est composé par le titulaire officiel du poème, et qu'il est contemporain du roi intronisé. Il lui est aisé d'effectuer une enquête valable concernant la généalogie de la nouvelle Reine mère. De cette dernière seule l'ascendance maternelle est fatalement limitée, lorsqu'il s'agit d'une famille plus ou moins obscure, qui n'a jamais joué un rôle remarqué dans le pays. Nous en avons été les témoins concernant les ancêtres de la Reine mère actuelle. Notre généalogiste officiel, RWANYANGE, a obtenu ses informations d'une personne que nous avons connue, qui séjournait régulièrement à la Cour et dont le père était l'oncle maternel au 1^{er} degré, de l'actuelle Reine mère. Mais cette personne était trop jeune et il n'existait plus d'autres membres plus âgés de la famille. De là la sobriété du

généalogiste, buté à cet obstacle insurmontable. Il suffit de relire les paragraphes donnés ici en exemples, pour se rendre compte du fait que le même phénomène s'est produit antérieurement plus d'une fois.

b) J'insiste sur ce point, car la sobriété naturelle ainsi constatée, démontre que les généalogistes officiels n'inventaient pas leurs personnages. L'auraient-ils même désiré faire qu'ils ne l'auraient pas osé, puisqu'ils parlaient devant leurs propres contemporains, qui étaient à même de contrôler les listes nouvellement alignées. La même objectivité doit être portée à l'actif de ceux qui ont retenu, génération par génération, les paragraphes transmis par leurs prédécesseurs. Ils n'ont pas ajouté, eux non plus, des noms nouveaux aux généalogies incomplètes. Il pouvait leur arriver plutôt d'en oublier quelques-uns.

14. Il nous faut revenir un moment, sur un point que nous avons touché plus haut, concernant les variantes que nous relevons fatalement chez les aèdes amateurs. Ces variantes ne se rapportent pas à l'essentiel du poème, mais aux généalogies paternelle et maternelle de la Reine mère. Certains textes portent des noms, tantôt en plus et tantôt en moins. En les comparant attentivement, on découvre sans peine lequel de nos déclamateurs est en faute, lorsqu'il a omis tel nom que plusieurs autres ont cité. Une fois terminée cette opération, il faut se référer au texte obtenu de notre généalogiste officiel, RWANY-ANGE, auquel tout le monde se réfère explicitement. Ceci soit dit, évidemment, en nous limitant aux données du poème généalogique formellement tel. Il existe en effet, d'autres documents de contrôle, tels que le Code ésotérique de la Dynastie, l'étude sur les familles historiques du Rwanda, la poésie guerrière, en sa branche épique, etc., dont les données peuvent apporter des compléments ou des confirmations en ce domaine. Je me suis

bien gardé cependant, de manipuler les généalogies de notre poème, en y introduisant des noms puisés à d'autres sources, puisque les généalogistes formellement tels n'avaient jamais utilisé ces informations. Mon rôle est de recueillir les renseignements tels qu'ils se présentent tout naturellement et non de les transformer, même en les améliorant. Pareilles manipulations seraient anti-scientifiques.

2) *A quelle époque
peut-on faire remonter la composition initiale
du poème généalogique ?*

15-a) Le poème généalogique de la dynastie du Rwanda se répartit en trois sections clairement distinctes. La première, dont nous ne nous occuperons pas au point de vue « historique », renferme les ancêtres fictifs de la lignée, désignés sous la dénomination collective de « *Ibimanuka* » = « les Descendus du ciel ». Le récit des mémorialistes (dont nous reparlerons plus loin) relève clairement de la littérature mythologique et porte le titre de *Ibiräli* = « conte des origines » ou « déplacements initiaux ». L'ancêtre le plus reculé de la Dynastie est supposé, en effet, n'avoir pas été un homme terrestre, mais un célicole qui descendit sur notre terre, en compagnie de son frère *Mutützi*, et de sa sœur *Nyämhūndu* [47. p. 48]. Ce mythique *Mutützi* est considéré comme l'ancêtre des clans dits *Abēga*, *Abäkōno*, et *Abaha*. Nous avons fidèlement cité son nom, au sujet des deux premiers clans ici mentionnés en fin des paragraphes généalogiques ci-avant.

b) Cette section totalise 12 noms. Nous disons bien qu'ils sont fictifs, certes, mais on doit au moins reconnaître qu'ils symbolisent les ascendants de la lignée qui vivaient à l'époque obscure, inaccessible à nos mémorialistes. Le tout premier monarque connu n'a-t-il pas

dû avoir ses propres ancêtres ? Nous écartons donc ces 12 noms fictifs pour ne nous arrêter qu'aux monarques des deux sections suivantes.

16. Le fondateur de la dynastie des Banyíginya, considéré comme tel par nos traditions, et que le Poème généalogique appelle lui-même « *le premier Roi du Rwanda* » [14, p. 97], est GÍHANGA. Son nom se présente sous forme de surnom, que lui auraient imposé nos mémorialistes. Il signifie « *Celui qui a inventé* », parce qu'il est supposé avoir *inventé* la dignité royale et avoir introduit la Vache dans le pays, deux choses évidemment fausses. Nous dirons donc que son véritable nom est irrémédiablement tombé dans l'oubli. Son existence réelle ne saurait cependant être mise en doute, non seulement parce qu'il faudrait « *inventer* » un autre fondateur de la dynastie, mais parce que les indices aussi indubitables que « *sacrés* » (surtout du « *Code ésotérique de la Dynastie* ») nous obligent à l'admettre. Ceci dit, voici tout d'abord la liste des rois, grâce à laquelle il nous sera possible de discuter le début du poème.

17. Sur cette liste, GÍHANGA occupe une place à part. Ses 10 successeurs constituent la section désignée sous le nom collectif : « *Abāmi b'Ímishūmi* » = « *Rois des Ceintures* », appellation qui symbolise « *la peine, un effort soutenu* ». Les 19 monarques suivants, de RUGĀNZU I BWIMBA à MUTARA III RUDAHIGWA, forment la section dite : « *Abāmi b'Íbitékērezo* » = « *les rois des Récits* », parce que les faits et gestes de leurs règnes ont été transmis à la descendance. Ce critère est commun à ces derniers et à GÍHANGA, car nous possédons des traditions fermes le concernant. Mais entre GÍHANGA et les monarques de la dernière section, c'est le silence le plus absolu. Les mémorialistes et aèdes de toute catégorie se limitent à l'affirmation que les 10 « *rois de la Ceinture* » ont du fournir un effort extraordinaire pour créer le territoire initial

LA LISTE DES ROIS DU RWANDA.			
Noms dynastiques	Noms coutumiers	Noms des Reines mères	Clians des Reines mères
1. <i>Gihanga I</i>	Nyirãghanga Nyirãrukãngãga	Abãzigãba
2. <i>Kanyarwãnda I</i>	<i>Gahãma I</i>	Nyirakanyarwãnda I	Abasinga
3. <i>Yuhi I</i> ...	<i>Musũndi</i>	Nyirayuki I Nyãmãta	Abasinga
4.?	<i>Rumẽza</i>?.... Kĩrezi	Abasinga
5.?	<i>Nyarume</i>?.... Nyirãshyõza	Abasinga
6.?	<i>Rukiye</i>?.... Nyirãnkĩndi	Abasinga
7.?	<i>Rubãnda</i>?.... Nkundwa	Abasinga
8. <i>Ndãhoro I</i>	<i>Ruyãnge</i>	Nyirandahoro I Cyizigira	Abasinga
9.?	<i>Nãoba</i>?.... Mõnde	Abẽga
10.?	<i>Sãmẽmbe</i>?.... Magõndo	Abaha
11. <i>Nsoro I</i>	<i>Sãmĩkõndo</i>	Nyiransoro I Nyãkãnga	Abasinga
12. <i>Rugãnzũ I</i>	<i>Bwĩmba</i>	Nyirãrugãnzũ I Nyãkãnga	Abasinga
13. <i>'Cylĩma I</i>	<i>Rugwe</i>	Nyirãcyĩlima I Nyãkiyãga	Abẽga
14. <i>Kigeli I</i>	<i>Mukobãnya</i>	Nyirakigeli I Nyãngũge	Abakõno
15. <i>Mĩbãmbwe I</i>	<i>Mutabãzi</i>	Nyirãmĩbãmbwe I Nyãbãdãha	Abẽga
16. <i>Yuhi II</i>	<i>Gahãma II</i>	Nyirayuhi II Mãmãma	Abaha
17. <i>Ndãhoro II</i>	<i>Cyãmĩtãre</i>	Nyirandahoro II Nyirangabo	Abẽga
18. <i>Rugãnzũ II</i>	<i>'Ndõli</i>	Nyirãrugãnzũ II Nyãbãciizi	Abãkõno
19. <i>Mũtãra I</i>	<i>Sẽmĩgeshi</i>	Nyirãmãvũgo I Nyirãkabõgo	Abẽga
20. <i>Kigeli II</i>	<i>Nyãmũkẽshera</i>	Nyirakigeli II Ncẽndeli	Abẽga
21. <i>Mĩbãmbwe II</i>	<i>Gĩsãnura</i>	Nyirãmĩbãmbwe II Nyãbũhõro	Abaha
22. <i>Yuhi III</i>	<i>Mazimhãka</i>	Nyirayuhi III Nyãmãrẽmbo	Abãkõno
23. <i>'Cylĩma II</i>	<i>Rũjũgũra</i>	Nyirãcyĩlima II Kirõngõro	Abẽga
24. <i>Kigeli III</i>	<i>Ndãbãrãsa</i>	Nyirakigeli III Rwẽsoro	Abagesera
25. <i>Mĩbãmbwe III</i>	<i>'Sẽntãbyo</i>	Nyirãmĩbãmbwe III Nyirãtãmba	Abẽga
26. <i>Yuhi IV</i>	<i>Gahĩndiro</i>	Nyirayuhi IV Nyiratũngna	Abẽga
27. <i>Mũtãra II</i>	<i>Rwõgõra</i>	Nyirãmãvũgo II Nyiramõngi	Abẽga
28. <i>Kigeli IV</i>	<i>Rwõbũgili</i>	Nyirakigeli IV Murorunkwẽre	Abãkõno
29. <i>Yuhi V</i>	<i>Musũnga</i>	Nyirayuhi V Kãnjõgera	Abẽga
20. <i>Mũtãra III Ch</i>	<i>Rudabigwa</i>	Nyirãmãvũgo III F. Kãnkãzi	Abẽga

du Rwānda. GÍHĀNGA possédait, en effet, une espèce d'empire plutôt symbolique et nominal ⁽¹⁾ ; mais cet empire n'était pas le véritable Rwānda, ni même son point de départ formel.

18-a) Dans quelle mesure cette répartition en sections se reflète-t-elle dans le poème généalogique ? Le morceau règle d'abord le sort des « Descendus du ciel » (*Ibimana-nuka*) en un unique paragraphe, en citant simplement leurs noms les uns à la suite des autres, et en y ajoutant la conclusion générale, adressée au régnant du moment :

« C'est là (au loin) que vous autres êtes fameux,
O toi le grand (descendant) de Sāmúkōndo,
En vos racines les plus reculées ».

b) Quant aux prédécesseurs de RUGĀNZU I BWĪMBA, y compris GÍHĀNGA lui-même, le poème cite le nom du monarque, celui de sa mère et l'ascendance très rudimentaire de sa lignée paternelle, servant à fixer le clan duquel elle est issue. En ce qui concerne NDAHIRO I RÚYĀNGE, le nom de sa mère est même cité sans être accompagné de celui de son père. La brièveté de ces généalogies ne peut évidemment pas s'expliquer par le simple fait qu'il s'agit des origines, puisque nous ne sommes pas au début de l'humanité. Elle prouve tout simplement que le poème n'existait pas à la même époque, et qu'il n'a donc pas été possible de faire les enquêtes requises pour déterminer l'ascendance des Reines mères.

c) A partir de RUGANZU I BWIMBA, qui ouvre la section des rois « historiques », alors apparaît le schéma que nous

(1) Le Code ésotérique nous montre ses résidences au Büshi, à la rive sud-occidentale du lac Kivu ; enfin dans le Mútara, au Nord-Est du Rwanda, sans parler des localités situées à l'intérieur du pays. C'est au Büshi, par exemple, qu'on devait régulièrement prendre les objets nécessaires à la célébration de la fête des Premices, dont nous allons parler longuement, au cours du chapitre III. En ce qui concerne ces résidences de GÍHĀNGA et l'importance des traditions qui s'y rattachent, voir [38, pp. 26 t sq.].

avons souligné tantôt (ci-avant, n° 12-b). Les lignées paternelle et maternelle de la reine mère sont bien déterminées, ce qui nous révèle régulièrement le clan, non seulement du père (à quoi se limitait chaque paragraphe de la première section), mais aussi celui auquel appartient la mère de la Reine.

19. La répartition de la généalogie dynastique en *sections* reste inconnue chez les dépositaires du poème ; elle n'est en cours que chez les mémorialistes, qui la mentionnent explicitement. Et ceci s'explique tout naturellement, puisqu'ils sont conscients d'ignorer les gestes des monarques successeurs immédiats de GÍHANGA ; tandis que les généalogistes prétendent posséder la liste complète. Que les deux branches de nos traditionalistes soient cependant étroitement liées, la chose est évidente. Si nos mémorialistes restent muets sur les « rois de la Ceinture », la même déficience se reflète chez les généalogistes, comme nous venons de le constater. Il est tout naturel de reconnaître que le rôle des mémorialistes ait été charpenté en premier lieu, en ce sens qu'il était contenu, d'une manière du moins latente, dans le « Code ésotérique de la Dynastie ». C'est grâce surtout à ce dernier « Code » que nous devons les traditions de base concernant GÍHANGA, étant donné que les premiers chants remontent au début même de la Dynastie. Logiquement donc, le poème généalogique est postérieur à l'institution des mémorialistes.

20. L'une et l'autre branche ne furent cependant pas traditionalisées par la Cour avant RUGANZU I BWIMBA, ni plus tard, semble-t-il, que le règne de MÍBAMBWE I MUTABAZI. Et pourquoi posons-nous ce principe ? Parce que, comme nous tenterons de le démontrer en son temps (chap. III), la durée moyenne des quatre règnes de RUGANZU I à MÍBAMBWE I, doit dépasser légèrement un siècle. Or, au delà d'un siècle ou 4 générations, il semble

difficile de reconstituer de mémoire une liste généalogique, dans le cas où il n'existerait justement pas une institution destinée à conserver les faits du passé. La preuve nous en est fournie par les règnes des « rois de la Ceinture ». D'une part, en effet, les mémorialistes ne garderaient pas le silence le plus absolu au sujet de ces époques antérieures à RUGANZU I, si les récits pouvaient se conserver plus de 4 générations sans un organisme responsable de leur transmission (Ce n'est pas en contradiction avec ce qui a été affirmé dans l'Introduction, au n° 3, car il était là question de traditions *vitales*, tandis qu'il s'agit ici de *récits*). Si les récits concernant les règnes des monarques suivants, d'autre part, avaient été de pures inventions des mémorialistes, il faudrait expliquer comment ils n'auraient pas agi de même concernant les « rois de la Ceinture ». Le fait donc du silence absolu sur les règnes de ces derniers nous est preuve suffisante de la réalité des récits explicites et affirmés d'un accord unanime en leur ligne générale, des rois « historiques ».

21. Ceci une fois posé, il nous faut essayer d'établir sous quel monarque (RUGANZU I, CYILIMA I, KIGELI I, ou MÍBAMBWE I) ces deux institutions (poème généalogique et Récits) sembleraient de préférence avoir pris corps et commencé à devenir une « fonction » officielle. Nous devons écarter de prime abord le règne de RUGANZU I BWIMBA, car la tradition le fait mourir encore jeune homme. Sous les trois règnes suivants se produisit par contre un facteur extérieur de première importance ; à savoir la double invasion des *Banyöro*, peuple alors puissant qui importa en notre zone la culture du bananier et dont la forte organisation politique semble avoir transformé celle du Rwanda jusque-là féodale, en son système depuis lors en vigueur de monarchie absolue. Ce nouveau système politique fut mis en vigueur par KIGELI I MUKOBANYA. Nos mémorialistes ne le disent certes pas

explicitement et tant mieux, car en ce domaine il vaut toujours mieux avoir affaire à des témoins qui « parlent en prose sans le savoir », ceci constituant une garantie supplémentaire d'objectivité. Il nous suffit de prendre connaissance de leurs récits, pour assister à la création du nouveau système politique, à la centralisation progressive de l'administration de l'État hamitique entre les mains du monarque, au fur et à mesure qu'il supprime, à luttés armées, les différents chefs du pays qui avaient profité de la longue carence du pouvoir central ⁽¹⁾ pour renforcer leur autonomie. Une fois le chef supprimé, le monarque ne lui donnait plus un successeur du système féodal antérieur. De la sorte, le royaume adoptait le système de la monarchie absolue. L'œuvre entreprise fut achevée par MÍBĀMBWE I MUTABĀZI, dont les conquêtes s'organisaient désormais sous la forme nouvelle. On peut faire intervenir l'influence des envahisseurs Banyōro, à partir de ce dernier monarque, d'autant plus qu'ils occupèrent le pays un certain temps, ce qu'ils n'avaient pas pu faire sous les deux règnes précédents.

22. Nous pouvons donc de préférence faire coïncider avec les règnes de KIGELI I et de MÍBAMBWE I, l'élévation des deux institutions au rang de « fonctions publiques », dans le cadre d'une monarchie absolue, qui centralise l'attention sur le monarque et sur sa lignée toute-puissante. Nous pouvons d'autant plus justifier cette préférence, par le fait que les monarchies voisines, restées au stade féodal, y compris le Burūndi, ne réalisèrent jamais pareilles *institutions officielles*, chargées de perpétuer les faits dynastiques aussi vivaces que vigoureux, dans leur *succession*. Le fait de placer de préférence cette institutionalisation sous KIGELI I

⁽³⁾ RUGĀNZU I BWIMBA mourut jeune, en qualité de *libérateur* (chap. ⁷II, 27), à la naissance de son fils unique. Durant la minorité de ce dernier le pays fut gouverné par le Chef 'CYENGE. — En ce qui concerne l'œuvre de KIGELI I MUKOBANYI, cfr [38, pp. 53-60].

et MÍBAMBWE I commande et explique rationnellement le critère interne qui est la base de la répartition des Rois en sections distinctes. La faire reculer davantage serait reléguer RUGANZU I et éventuellement quelques-uns de ses successeurs immédiats, dans la section des « rois de la Ceinture », ce qui n'est pas le cas. Il faudrait en plus, trouver un événement d'importance qui en aurait amorcé l'institution sous le règne ultérieur que l'on choisirait. Je ne dis pas que pareille tentative manquerait clairement de probabilité, mais je ne crois pas qu'elle s'expliquerait aussi rationnellement. Il faudrait enfin expliquer comment des *récits* formellement tels (par opposition aux traditions *vitales*), auraient pu se conserver sans un organisme destiné à cette tâche. Je pense, en conséquence, qu'il faut placer sous KIGELI I MUKOBANYA et sous son fils MÍBAMBWE I MUTABAZI, l'institutionnalisation du poème généalogique et des Récits que les mémorialistes de la Cour nous ont transmis.

Nous remettons à plus tard (Chap. III) la supputation approximative de la durée des règnes, basée sur les données du poème généalogique.

D. « *Ibísigo* » = LA POÉSIE DYNASTIQUE.

23. Ce genre poétique remonte, d'une manière certaine, à une époque antérieure au règne de RUGANZU II 'NDOLI. Avant ce monarque, les morceaux s'appelaient *ibinyěto* (au singulier, *ikinyěto*), et se présentaient sous forme de couplets isolés, consacrés séparément à tel roi. Sous RUGANZU II 'NDOLI, une femme, appelée NYİRÁRUMÁGA (voir chap. III), révolutionna la composition de ces poèmes, et introduisit la structure sous laquelle le genre s'est perpétué jusqu'à nous. Au lieu des couplets isolés d'antan, la poétesse composa des morceaux plus étendus, dans lesquels tous les rois antérieurs, à partir de Ruganzu I Bwimba, se côtoient dans une louange

unique ; chaque règne est chanté en un couplet, séparé des autres par un refrain. Des compositions même de NYIRARUMAGA, nous ne possédons plus que deux morceaux fragmentaires, de 52 et de 112 vers.

24. Nous disposons de 176 poèmes, de ce genre, d'une longueur inégale tantôt complets et tantôt fragmentaires, totalisant 22.026 vers [43]. On trouvera à cette référence la classification de ces poèmes quant à la forme, mais aussi l'analyse détaillée de leurs *figures*, et de leurs chevilles, ainsi que la traduction de 11 morceaux, et l'analyse des idées principales contenues dans chacun des 176 poèmes étudiés. On pourra y relever également le fait que ce genre poétique avait été élevé au rang d'institution officielle, et qu'il était confié à une série de familles qui assuraient la conservation des morceaux, de génération en génération, sous l'autorité d'un dignitaire de la Cour, portant le titre de « Préfet des poètes dynastiques ». Les familles de ces aèdes détenaient des fiefs traditionnels, pour lesquels ils ne devaient à la Cour d'autres prestations que la conservation des poèmes dynastiques. Aussi tous les enfants, au sein de ces groupements, se constituaient-ils dès leur plus tendre enfance, en « École de déclamation », sous la direction des Anciens. Ceux-ci organisaient régulièrement les veillées poétiques, au cours desquelles les assistants récitaient à tour de rôle chacun au moins un poème.

25. Dans l'étude à laquelle nous venons de renvoyer le lecteur, nous avons exposé la méthode suivie dans le collationnement des morceaux recueillis, en vue d'établir leur invariabilité relative. Il a été possible de prendre plus d'une dictée d'un morceau déclamé par des aèdes ou des rhapsodes qui ne se connaissaient même pas, et qui n'avaient pas eu le même répétiteur. Les dictées ainsi comparées révélaient des variantes inévitables, mais en soi insignifiantes, dans le cas évidemment de poèmes

complets chez les deux déclamateurs. Il est compréhensible que si l'un et l'autre connaissent des passages seulement d'un même poème, si l'un connaît des paragraphes que l'autre ignore, il faut simplement les juxtaposer pour obtenir un morceau fragmentaire, qui restera en cet état ou pourra peut-être se retrouver en entier chez un autre déclamateur. Lorsque, en 1936, l'idée nous vint de recueillir ces morceaux et d'en entreprendre l'analyse, il était presque trop tard, du fait que, depuis les environs de 1925, le contact avec le monde européen avait provoqué la désorganisation de la Cour et que la jeunesse s'était entièrement désintéressée de ces « vieilles fables ». D'où la mort des aèdes âgés avait provoqué des brèches irréparables. Il nous fut possible d'en consulter, soit directement, soit par personnes interposées, une vingtaine seulement. La perte définitive de 42 poèmes fut malheureusement constatée. Leurs derniers détenteurs n'avaient légué le texte à personne d'autre. Et il faut ajouter que ces poèmes comportaient un certain nombre des plus célèbres en notre histoire.

26. Notons donc que les 176 poèmes recueillis s'échelonnent sur une durée respectable de 13 générations. Or, chaque morceau comprend deux parties distinctes : la première est constituée par les traditions que l'aède nous rapporte, les ayant puisés à diverses sources ; la deuxième est la versification des événements se rapportant au règne du moment et dont il est témoin oculaire. Vu l'invariabilité de ces poèmes, cette dernière partie constitue donc un témoignage de premier ordre. Nous avons donné, en exemples, certains morceaux du règne actuel, avec leur traduction *in extenso*. Ils rapportent, dans la structure immuable de la tradition, les faits dont nous avons été nous-mêmes témoins oculaires. On peut s'en servir utilement et se rendre compte de l'apport que contiennent les poèmes antérieurs, au point de vue historique.

27. Les morceaux plus anciens comportent malheureusement plus d'une difficulté en leur interprétation : nous ne comprenons pas toujours les allusions aux événements de leur temps tombés dans l'oubli. Certains termes, d'autre part, sont tombés en désuétude et ont disparu du langage courant. Quelques-uns d'entre eux ont pu être expliqués, en partie par les commentaires traditionnels des aèdes, et en partie grâce à la comparaison, avec d'autres langues *bāntu* au sein desquelles ils sont encore en usage. Ces deux sources ne suffisent cependant pas pour nous donner la signification exacte de l'ensemble. Il faut ajouter aussi que, par le jeu des figures, les aèdes compositeurs anciens nous ont légué des noms géographiques exprimés en termes imagés. Lorsqu'on ignore les détails de la géographie locale — ce qui est pour le moment inévitable — ces passages restent énigmatiques. L'essentiel est, heureusement, que le sens général des poèmes se saisit bien, lors même que ces petits détails s'obstinent à nous échapper.

28. Disons donc, en conclusion, que grâce au genre dynastique, nous possédons une vue générale des événements du passé rwandais, depuis RUGANZU II 'NDOLI. Quant aux six générations antérieures à ce règne, dont s'occupent nos aèdes dynastiques, il est certain qu'ils n'en ont pas été témoins oculaires. Mais les sources utilisées par eux, dès le début, existaient déjà à l'état de « *fonction publique* » ; à savoir les Récits des mémorialistes, et aussi, jusqu'à une certaine mesure, les poèmes *Ibinyéto*, constituant la forme primitive du poème dynastique. Il ne nous a pas été donné de savoir si les poèmes *Ibinyéto* étaient également parvenus au rang de fonction publique ; mais ils existaient et les aèdes compositeurs pouvaient y puiser leurs informations, à partir de la révolution poétique provoquée par la poétesse NYIRARUMAGA.

E. « *Ibitékërezo* » = LA POÉSIE GUERRIÈRE ÉPIQUE.

29-a) Le lecteur se demanderait peut-être pourquoi nous avons parlé de la poésie dynastique tout d'abord, alors que les morceaux épiques ou récits des mémorialistes ont été mentionnés comme ayant été fixés avant le règne de RUGANZU II 'NDOLI. Nous lui répondrons que les poèmes *Ibinyëto* existaient avant cette époque et qu'il n'est pas certain qu'ils aient été postérieurs aux récits en question. Les considérant comme étant la forme primitive du poème dynastique actuel, nous avons tablé sur ces *binyëto* pour placer les *Bisigo* avant le présent paragraphe, en reconnaissant que le contraire aurait été également justifié.

b) Les récits des mémorialistes sont, d'une manière plus générale, l'histoire des conquêtes ou d'expéditions guerrières ayant eu lieu sous tel ou tel règne. Ils peuvent aussi être le récit d'événements importants, n'ayant rien de commun avec la guerre, mais se ramenant à certains faits de la politique intérieure qui ont notablement influencé le cours des choses. La forme la plus solennelle reste cependant celle des récits de guerres, vu que leur composition était soumise à un rite déterminé. Nous devons nous y arrêter un petit instant.

30. Lorsque la Cour décidait une expédition guerrière, l'annonce en était promulguée avec solennité, et le commandant général de l'expédition = *Umugäbä w'igîtëro* (général de l'expédition) recevait des insignes royaux. Il portait aussi un nom dynastique, à savoir celui d'un monarque ancien que les devins avaient désigné comme patron de l'expédition. Tous les chefs des milices mobilisées se mettaient donc sous l'autorité de « commandant général ». Une fois les opérations guerrières terminées, chaque chef d'armée choisissait quelques guerriers d'entre ses subalternes, désignés pour aller annoncer à la Cour

l'issue de l'expédition. Pour être « héraut des armées », il fallait réaliser les conditions suivantes : 1^o avoir abattu au moins un ennemi au cours de ces mêmes opérations ; 2^o avoir une mémoire fidèle ; 3^o n'être pas adonné à la boisson. Les « héraults des armées » étaient conduits auprès du général de l'expédition et ils s'exerçaient longuement à retracer la suite des événements, depuis le départ de la Cour jusqu'à la cessation des opérations guerrières. Une fois que chacun d'eux avait prouvé qu'il connaissait parfaitement sa leçon, le groupe de ces « héraults des Armées » étaient envoyés à la Cour. Ils ne pouvaient en parler à personne d'autre avant d'avoir narré le détail au Roi. Une fois que le monarque avait été informé des hauts faits de chaque armée par le « hérault » de cette dernière, alors nos hommes pouvaient en parler publiquement.

31-a) C'étaient alors au tour des mémorialistes de la Cour à les entourer. Ils se faisaient raconter ces récits, par les « héraults » eux-mêmes, et ce sont les « leçons » que nous connaissons qui, recoupées et agencées en un morceau unique, devenaient l'histoire de l'expédition. On se transmettait ce récit, de génération en génération. Comme cependant les mémorialistes n'étaient pas tenus au mot à mot, mais qu'ils retenaient la simple substance du récit, ces histoires se transmettaient très librement. Il arrivait pourtant que certains aèdes donnaient à tel récit une forme poétique et que ceux qui l'apprenaient de lui respectaient cette même forme. C'est ainsi que nous disposons de morceaux désignés sous des titres officiels pratiquement invariables, chez les meilleurs connaisseurs. Mais l'embellissement du morceau ne provient pas des « héraults » initiaux : c'est l'œuvre d'un aède ultérieur. Il s'ensuit qu'aucun récit des mémorialistes ne peut jamais prétendre à la valeur « historique » des genres que nous avons recensés précédemment. C'est

l'idée centrale qui importe en ces récits, tandis que, en toute hypothèse, les termes eux-mêmes sont facultatifs, ou ne proviennent pas des auteurs initiaux.

b) D'autres récits, comme nous venons de le dire, tournent autour d'événements de politique intérieure, dont les héros ont exercé une influence déterminante, soit en bien, soit en mal, de leur temps. Pareils événements jouent également sur le plan familial, soit des intéressés, soit de ceux qui furent en rapports quelconques avec eux.

c) C'est grâce aux récits des mémorialistes que nous connaissons des événements aussi des royaumes voisins, car nos narrateurs ne se limitaient pas simplement au Rwanda. Il est certain par exemple, que les habitants du Nkole ignorent les nombreux poèmes de leur histoire qui font les délices de nos Rwandais et que la Cour a tenu à conserver ⁽¹⁾.

32. Nous avons discuté plus haut de l'origine de ces récits. Il en existe sur chaque monarque, depuis RUGANZU I BWIMBA, soit sur les 19 dernières générations de nos Rois. Ceux qui ont pu être recueillis sont certes peu de choses, en comparaison de ce qui aurait pu être sauvé si la tâche accomplie ces dernières années avait été entreprise entre 1900 et 1930. Il a dû s'en perdre de même au cours des générations précédentes, parce que ce genre littéraire était pratiqué par ceux qui trouvaient intérêt à devenir mémorialistes ; la Cour n'en avait pas confié le dépôt à des familles déterminées. D'où il suit que la conservation de ces morceaux n'était pas aussi assurée comme dans le cas des genres que nous avons déjà recensés. C'est dire, en d'autres mots, que le genre épique était une institution publique, mais que les fonction-

(1) Les premiers de ces récits du 'Nkole semble avoir été importés sous KIGELI III NDABARASA, qui résida très longtemps dans le Ndörwa nouvellement conquis. Nous disposons en tout de 5 grands poèmes dont le texte sera publié sous peu.

naires dont la Cour attendait la déclamation ne constituaient pas un organisme héréditaire, par la voie du sang. Il faut reconnaître pourtant que ce genre était et reste encore très populaire ; dans certains milieux sociaux, les personnes d'un âge passablement avancé vous donnent une somme considérable de ces récits, quoique moins complets que chez les mémorialistes de profession.

F. « *Innānga* » = MORCEAUX DE HARPES.

33. La Cour a patronné un autre genre particulier, formant comme une annexe aux récits des mémorialistes. Je veux dire les morceaux de harpes, dont s'occupent les troubadours, artistes ambulants et fonctionnaires de la Cour. Ces morceaux renferment justement des récits mis en chants et qui sont exécutés obligatoirement avec accompagnement de la cithare. Il en existe depuis le règne de YUHI III MAZIMHAKA, et on assure qu'on en dénombrait jusqu'à 170. Ceux dont nous avons pu recueillir le texte sont consacrés à tel roi en tant que chasseur, à telle expédition, à telle compagnie guerrière, etc. La musique reste évidemment invariable, d'un couplet à l'autre ; mais les couplets sont plus ou moins nombreux, selon les troubadours qui les chantent. En toute hypothèse cependant, le contenu du morceau renferme une documentation précieuse sur les personnes ou les événements du temps de la composition. Il s'agit, en effet, de compositions essentiellement contemporaines des faits qu'elles racontent. L'apport « historique » de ces morceaux est donc indéniable. Nous pouvons regretter, ici comme ailleurs, que les citharistes de renom n'aient pas pu être atteints en temps utile et que la mort les ait ainsi emportés avec leur précieux dépôt.

G. « *Indirimbô z'Ingabo* » = CHANTS GUERRIERS.

34. Il existe un autre genre annexe aux récits des mémorialistes, constitué de chants guerriers. Cette nouvelle source de notre histoire se place sur le même plan que les morceaux de harpes. Telle compagnie guerrière, telle expédition, etc., ont été littéralement chantées. Grâce à ces chants, nous pouvons suivre telle compagnie en tous ses campements au cours d'une expédition et apprendre des détails de cette dernière, que les mémorialistes ne nous avaient pas révélés. Le compositeur-chantre les a fixés dans un texte invariable. Si cependant chaque armée disposait de ses propres chantres, la Cour avait désigné une famille spéciale chargée, du moins d'une façon honoraire, de la « fonction de chantres guerriers » ; à savoir le groupe appelé « *Ibiköre* », descendant de KÄNYÂNKORE, petit-fils du roi 'CYILIMA II RUGIRA. Les membres de cette famille devaient chanter les compagnies de la Cour et perpétuer leurs hymnes de génération en génération. La valeur « historique » de ces morceaux, à l'égal de ceux des citharistes, est hors de doute. Dans les deux genres subalternes, les récits des mémorialistes trouvent un complément précieux.

H. « *Ibyivügo* » = LA POÉSIE GUERRIÈRE LYRIQUE.

35-a) *Ibyivügo* (au singulier *icyivügo*) constituent, avec les *Bitékërezo* ou récits des mémorialistes, deux branches du même genre « guerrier ». Nous les traitons ici séparément cependant, parce que leur apport est d'ordre différent, au point de vue qui nous intéresse [42, 45]. Les poèmes que nous en avons recueillis constituent, certes, une moisson très abondante. Mais il s'agit de documents plutôt littéraires : c'est l'œuvre de l'imagination ; les descriptions détaillées qui nous y sont livrées ne sont pas réelles.

b) Leur rôle historique consiste vraiment en ceci : grâce à ces poèmes, nous sommes renseignés sur l'existence de tels guerriers que nous n'aurions pas connus autrement. Ces guerriers qui déclamaient les poèmes et qui vantaient leurs exploits, appartenaient à telle ou telle compagnie, de telle armée. Si les armées sont connues de par ailleurs, comme nous le démontrerons plus loin, il n'en est pas de même des compagnies. A ce point de vue donc, ces poèmes nous sont précieux, puisqu'ils nous révèlent l'existence de ces dernières. De plus, grâce à ces morceaux, nous apprenons incidemment les expéditions ou les batailles où ces héros ont pris part ; celles au cours desquels ils ont été blessés ou ils ont abattu éventuellement un ennemi.

36. En toute hypothèse, si les tout premiers poèmes que nous possédons, chantant les exploits des guerriers ayant vécu sous RUGANZU II 'NDOLI, sont authentiques, il faut reconnaître que ceux datant des 4 règnes suivants ont été oubliés. Le genre ne reprend, en effet, que sous 'CYILIMA RUJUGIRA pour s'amplifier et stabiliser sa forme actuelle que sous YUHI IV GAHINDIRO. Leur apport historique n'est donc pas négligeable, au point de vue signalement de guerriers que nous n'aurions pas pu connaître autrement.

I. « *Ingabo* » = LES ARMÉES SOCIALES.

37. L'institution des *Armées sociales*, qui n'est propre qu'au Rwanda, présente, d'une manière d'ailleurs indirecte, une source incomparable au point de vue historique. Et pourquoi d'une manière indirecte ? Parce que l'armée en elle-même devrait représenter une donnée *statique* ; mais du fait qu'elle est héréditaire, comme nous allons l'expliquer, les mémorialistes retiennent les différents chefs qui en furent nommés dignitaires au cours

des âges ; les familles, d'autre part, retiennent, chacune de son côté, sa petite histoire qui s'est déroulée sous l'angle guerrier. En classant ces données règne par règne, nous aboutissons à une reconstitution des faits sous l'aspect de leur succession. Et pourquoi avons-nous traduit le mot *Ingabo* par « armées sociales » ? Parce que l'institution n'avait pas pour but les seules opérations guerrières, mais se trouvait être une corporation mobilisable en commun, certes, mais ordonnée à la défense collective de ses intérêts, aussi bien politiques que sociaux ; et ce dernier aspect, base de la politique générale du Rwanda précolonial, avait une importance bien plus grande que le rôle guerrier.

38. *L'armée sociale* était constituée de la manière suivante : à l'avènement d'un roi, les grands chefs et autres notables du pays, dépendant de la Cour, lui amenaient leurs jeunes enfants non encore incorporés aux milices antérieures. De ces jeunes gens, le nouveau monarque formait une compagnie, totalisant de 150 à 250 membres ; parfois un peu moins, parfois un peu plus : nous n'indiquons que l'ordre approximatif de grandeur. Le roi nommait alors, à la tête de la compagnie, un dignitaire portant le nom de « *Umutwārè w' Úrúgo rw' Úmwāmi* » = le chef de la Maison du Roi. Au cours du règne, de nouvelles compagnies recrutées au sein des mêmes milieux, venaient s'ajouter à la première, et recevaient chacune un nom spécial [44, pp. 20-27]. Le *Chef de la Maison du Roi* commandait l'ensemble et sous ses ordres servaient les chefs des compagnies, dignitaires-instructeurs. A un moment donné, le Roi convoquait tous les chefs d'armées déjà existantes et leur prélevait un certain nombre de familles, choisies dans tous les milieux sociaux et raciaux. Il les incorporait à sa jeune milice, et à partir de ce moment l'armée était légalement constituée. Elle se voyait imposer des prestations à fournir à perpétuité à la Cour.

A la mort du Roi, le *Chef de la Maison du Roi* perdait son titre et devenait simple *Chef d'Armée*.

39. En dehors de la procédure indiquée, suivant laquelle le roi prélevait des familles pour les incorporer à sa jeune milice, il existait certes d'autres cas où un membre d'une armée pouvait passer de la sienne à une autre [44]. Mais en principe l'armée est héréditaire : on appartient à telle armée, parce qu'on est issu de telle famille qui lui appartient. C'est pourquoi, au sein de la même milice, on se transmet, de génération en génération, les hauts faits des ancêtres. Tel vous raconte que sous tel roi, son 6^e ancêtre était membre de telle compagnie, et qu'il a pris part à la bataille livrée en telle localité, sous le commandement de tel chef. Que la cour déposséda ensuite ledit dignitaire, en faveur du chef Untel, sous lequel servit le 4^e ascendant, membre de telle compagnie. Que le 3^e ascendant fut tué lors de la bataille engagée en tel endroit, tandis qu'il séjournait dans le camp de marches, alors commandé par le guerrier Untel, lieutenant de tel chef, fils d'Untel.

40-a) « Attention cependant ! — dites-vous à votre interlocuteur — ; vous me parlez de la compagnie Y, dont votre 3^e ascendant aurait été membre ? Mais cela n'est pas possible, puisque votre 6^e ancêtre était justement membre de la même compagnie Y ». — Pardon, répond-il, vous ignoriez sans doute que notre armée compte déjà 4 compagnies du passé qui ont successivement pris cette même dénomination de Y ; c'est pour cela que mes deux ancêtres appartenrent à deux compagnies homonymes, mais bien distinctes. Demandez du reste au notable Untel : nous sommes exactement dans le même cas ». — Nous apprenons ainsi, grâce à cette institution, un nombre imposant de faits, y compris la répétition de dénominations des compagnies au sein de la même milice, à l'instar de noms dynastiques. Par

exemple, au sein de l'armée dite *Abashakamba* = le *Tourbillon*, créée il y a 5 générations, par YUHIIV GAHINDIRO, nous rencontrons IN'YAMBO I, IN'YAMBO II et IN'YAMBO III ; RWAMUTWE I, RWAMUTWE II et RWAMUTWE III ; IN'YAMAMARE I et IN'YAMAMARE II ; etc.

b) L'apport historique de l'armée sociale est donc très appréciable ; elle corrobore et complète souvent les récits des mémorialistes. Il faut ajouter que les chants guerriers et les morceaux de cithares, dont il a été question plus haut, viennent s'enchevêtrer avec les données que nous obtenons grâce à l'armée sociale.

J. « *Imitwe y'inka* » = LES ARMÉES BOVINES.

41. Le voyageur étranger qui traverse notre pays et contemple ses nombreux troupeaux de bovidés ne se doute certainement pas qu'il s'agit là, non de têtes de gros bétail, mais bien de membres de milices. Nous venons de voir, en effet, que tout Rwandais à quelque race ou à quelque condition sociale qu'il appartienne, est fatalement membre d'une armée, sur le plan précolonial. Eh bien ! Toutes les vaches appartenant aux différents membres de la même *armée sociale*, constituent une *armée bovine*. De même que la première porte un nom déterminé, ainsi l'armée bovine est désignée sous une dénomination spéciale. Vous entendrez parler de « *Umu-hōzi* » = « *le Vengeur* » ; c'est l'ensemble des vaches appartenant aux membres de l'*armée sociale* appelée *Abashakamba* = le *Tourbillon*. Si on vous raconte une histoire sur « *Ingeyo* » = *Blanc de colobe*, vous saurez qu'il s'agit de l'ensemble des vaches détenues par tous les guerriers de l'armée sociale *Uruyānge* = *la floraison*, etc. [45].

42. Les armées aussi bien sociales que bovines, ont ceci de commun qu'elles sont créées respectivement par

le même monarque ou par un même chef important dont l'acte sera sanctionné par le régnaant. Lorsque ce dernier nomme un dignitaire à la tête d'une armée sociale, il le crée, par le fait même, intendant général de l'armée bovine appartenant à cette milice. D'où il suit que l'histoire des armées bovines est calquée sur celle des armées sociales. Ce sont les mêmes chefs que nous y rencontrons. Nous dirons donc que l'histoire des armées bovines est non seulement une annexe de la source précédente, mais aussi un moyen de contrôle et une source de confirmation, pour l'histoire des milices. Si le narrateur commet une erreur au sujet de cette dernière, les meilleurs connaisseurs des armées bovines la redresseront fatalement, puisque les deux institutions sont solidaires.

La conclusion coïncide ici avec celle du paragraphe précédent. L'histoire des armées bovines nous est précieuse, non pas prise isolément, mais dans l'ensemble des sources parallèles, qui aboutissent toutes au même but.

K. « *Amazina y'inika* » = LA POÉSIE PASTORALE.

43. Ce paragraphe est mieux placé ici, après celui des armées bovines. La poésie pastorale est un genre lyrique et par conséquent œuvre d'imagination [40]. Ce ne sont donc pas les morceaux en eux-mêmes qui sont envisagés ici, en tant que tel, mais bien les informations subjacentes que nous pouvons y relever. Nous ne devons pas insister ici davantage, puisqu'il en a été indirectement question lorsque nous parlions de la poésie guerrière lyrique. Les poèmes pastoraux qu'il nous a été possible de recueillir sont très nombreux. Le stade évolutif se rencontre sous YUHI III MAZIMHAKA et quelques bribes sous 'CYILIMA II RUJUGIRA. Sous les trois successeurs de ce dernier (KIGELI III, MIBAMBWE III et YUHI IV), le genre se perfectionna certes, mais il ne nous a pas été possible de recueillir un seul poème de cette longue époque. Nos aèdes affir-

ment que la structure actuelle fut stabilisée sous YUHI IV GAHINDIRO ; mais les derniers déclamateurs, qui possédaient ces compositions, disparurent avant que personne ait songé à les mettre par écrit ; ne parlons pas de les apprendre par cœur, car la jeunesse s'était déjà désintéressée de ces « vieilles fables », comme nous le disions plus haut. Il s'ensuit que l'abondante moisson recueillie se limite donc aux 4 derniers règnes.

44. Comme nous le disions précédemment, ces poèmes nous renseignent sur le même plan que la poésie guerrière lyrique, certes, mais davantage comme l'histoire des armées sociales, dans le cadre des données concernant les armées bovines. Et pourquoi cela ? Parce que les vaches chantées sont des *troupeaux* qui, dans le sein de l'armée bovine, font pendant aux compagnies guerrières des milices. Nous apprenons, de la sorte, l'existence et les noms des troupeaux chantés, ainsi que les noms des pasteurs. Comme les poèmes sont présentés sous forme de batailles livrées contre les pasteurs des troupeaux opposés, nous apprenons ainsi une foule de renseignements sur ces hommes et sur leurs familles. Au sein de la même armée bovine, nous sommes renseignés de même sur les changements des hauts dignitaires, qui sont les intendants généraux des bovidés (en même temps que chefs de l'armée sociale correspondante, comme il a été expliqué à propos de cette dernière institution). Certains aèdes vont même plus loin en rattachant leur composition à une expédition guerrière et nous décrivent les campements du roi durant ses déplacements. Comme les troupeaux chantés venaient régulièrement défiler à la Cour lors de certaines fêtes, les aèdes nous renseignent sur les résidences royales de l'époque. C'est ainsi que le décor change d'un règne à l'autre, et que, grâce à ces compositeurs, nous voyons l'attention du pays tournée tantôt

vers une région, et tantôt vers une autre. Nous suivons ainsi le rythme politique que vivaient nos ancêtres.

La poésie pastorale se présente ainsi comme une source précieuse de renseignements complémentaires dont la valeur ne peut être valablement sous-estimée.

L. « *Ibitékërezö by' Imilyăngo* » = HISTOIRE DES FAMILLES.

45. Nous devons mentionner ici ce paragraphe, d'une manière explicite, bien que nous ne devons pas y insister davantage. Il en a été longuement question lorsque nous parlions des généalogies matri-dynastiques et surtout des armées sociales et des armées bovines. Nous devons simplement rappeler que la « famille » ne s'entend pas chez nous dans le sens de « foyer » (père, mère et leurs enfants), mais dans la structure plus large ; elle se compose de toute la parenté se réclamant d'un ancêtre éponyme commun et pouvant totaliser des milliers de personnes chez les *Bahiitu* (de race bāntu), et quelques centaines chez les *Batūtsi* (de race hamitique). Chaque membre adulte de la « famille » connaît plus ou moins parfaitement sa généalogie et au moins des bribes de traditions ayant trait à quelques-uns de ses ascendants. Un certain nombre d'individus, au sein du groupe, se trouvent être des spécialistes en la matière et les moins informés recourent à eux dans certaines circonstances [47 et 50].

46. Il existe, en effet, un complexe de relations culturelles entre les vivants et les morts ; comme ce culte rendu aux esprits est fondé sur la relation du sang, chacun doit être à même de connaître les défunts de son groupe, jusqu'au degré limité de générations auquel les trépassés sont supposés être capables de réclamer des offrandes, avec pouvoir d'infliger des sanctions à ceux

qui les leur refuseraient. Comme il est nécessaire de recourir au devin à l'effet d'identifier l'esprit supposé être responsable de telle maladie, de tel malheur qui menace, ou susceptible d'influencer, en qualité de protecteur, la bonne chance de telle personne, celle-ci se voit dans l'obligation d'énumérer tout à tour la liste des défunts au moment où elle engage les consultations divinatoires. On comprend dès lors combien l'histoire des familles peut être précieuse au point de vue qui nous occupe. Les ancêtres de chaque groupe, en effet, n'ont pas tous laissé quelque trace dans les récits des mémorialistes, ni nulle part ailleurs, sous les titres que nous avons recensés jusqu'ici. Nous pouvons de la sorte compléter nos informations en recourant aux traditions particulières à la structure « familiale ».

47. Les lacunes que nous rencontrons dans les généalogies, en ce domaine, — et il faut le souligner ici, — semble provenir surtout du fait que toutes les 4 générations de nos rois, le « Code ésotérique de la Dynastie » impose une rupture nette dans le culte des trépassés. Au cours des règnes des monarques aux noms dynastiques de 'CYILIMA et de MUTARA, la Cour célèbre le grandiose cérémonial appelé « *la Voie des Abreuvoirs* », et en ce moment interdiction est portée d'honorer les esprits de ceux qui sont morts avant cet événement [39]. C'est dire que le Code ésotérique enlève à ces trépassés le pouvoir d'intervenir dans les affaires des vivants. A partir de ce moment, les vivants ne s'occupent plus de leurs défunts au point de vue cultuel. Le pays commence une nouvelle ère et ne rendra plus le culte qu'aux esprits de ceux qui mourront après cette célébration de la « Voie des Abreuvoirs ». Étant donné que cette interruption s'est déjà produite, d'une façon certaine, deux fois en notre histoire, sous MUTARA I SEMUGESHI et sous 'CYILIMA II RUJUGIRA, on comprend tout naturellement

que les trépassés antérieurs à ce dernier monarque, — c'est-à-dire avant les 8 dernières générations, — soient petit à petit tombés dans l'oubli, à moins qu'ils n'aient joué de par ailleurs, dans la société, un rôle spécial, grâce auquel leur mémoire a pu se perpétuer jusqu'à nous.

CHAPITRE II

DIVERSES ACCEPTIONS DU TERME « GÉNÉRATION »

A. LA « GÉNÉRATION DYNASTIQUE » AU SENS DU CODE ÉSOTÉRIQUE EN NOTRE AIRE.

1. Nous avons présenté, au chapitre I, la structure du poème généalogique qui, parmi les différentes sources plus haut recensées, doit former comme l'épine dorsale en nos tentatives de leur historialisation. Nous devons maintenant accorder une plus grande attention à ce poème, non seulement parce qu'il présente la lignée la plus prolongée de ces sources de notre histoire (puisqu'il va de GÍHANGA, fondateur de la dynastie, jusqu'à notre époque), mais aussi parce que cette lignée est ininterrompue. Cet aspect est, en effet, caractéristique au sein des monarchies de notre aire. Le Rwǎnda, le Barundi, ainsi que les anciens royaumes du Bugesera, du Gisǎka et du Ndörwa, se soumettaient jadis à une règle religieusement observée, qui établissait que Dieu crée un roi unique par génération. Un roi ne pouvait engendrer deux princes prédestinés à la royauté : il n'en engendrait qu'un seul. Ce dernier venait-il à mourir sans laisser de descendant mâle ? La dynastie était de ce fait éteinte, malgré que le monarque défunt laissait d'innombrables frères, oncles et neveux.

2-a) C'est dans cette circonstances que l'ancienne dynastie du Burūndi s'éteignit, ce qui permit à 'NTARE I RUSATSI de fonder la lignée actuelle, dont MWAMBUTSA IV BANGILÍCENGE est le 16^e membre, suivant les tradi-

tions rwandaises que nous ne devons pas développer ici (1). Ce fut à la suite de pareilles catastrophes, que le royaume du Gisäka resta veuf de sa dynastie : le prince désigné et publié par KÍMENYI IV GETURA était mort au Burundi, avant la mort de son royal père, et cela sans laisser de fils. KÍMENYI IV mourut ensuite, mais sans laisser sa dignité à aucun de ses nombreux fils : le sort de la lignée avait été réglé et il n'y avait pas moyen d'introniser un autre. Aussi le royaume resta-t-il sous l'autorité du *Rukurura* « Tambour Emblème » de la lignée (2), tandis que les grands du pays désignaient régulièrement un lieutenant qui commandait la nation au nom du Tambour souverain. La situation se prolongea durant 4 générations, jusqu'au moment où le pays succomba sous les coups du Rwanda et fut annexé aux environs de 1852.

b) Il en fut de même du royaume du Ndörwa auquel GAHAYA II (?) MUZORA ne laissa aucun prince désigné pour lui succéder. Le pays resta sous l'autorité souveraine du Tambour Emblème, le *Murörwa*. Notre KIGELI III NDABARASA conquiert cette région, mais sans réussir pour autant à s'emparer du Murörwa, malgré ses efforts déployés à cet effet.

(1) Les noms dynastiques du Burundi sont quatre : 'Ntare, Mwēzi, Mūtāga, et Mwāmbutsa. Il s'ensuit que si l'on identifie les monarques homonymes ayant porté autant de fois l'un de ces noms, l'on doit conclure sans crainte d'erreur que les trois autres ont été portés un nombre égal de fois. Or les mémorialistes du Rwanda nous ont conservé 4 monarques du nom *Ntare* : 1° NTARE I RUSATSI, 2° NTARE II KIBOGORA (qu'on appelle RUBOGORA au Burundi), 3° NTARE III KIVIMIRA et 4° NTARE IV RUGAMBA. En nous basant sur cette seule donnée, et en tenant compte du fait que le monarque actuel est *Mwambutsa*, nous aboutissons à 16 rois de l'actuelle dynastie.

(2) Chaque royaume de l'Afrique interlacustre a un *Tambour Emblème* de la dynastie ; le prince héritier ou détenteur de tel Tambour Emblème est seul reconnu comme Roi par son peuple. Si le Roi meurt sans héritier mâle, le Tambour Emblème devient le Souverain du pays et les notables du royaume élisent régulièrement des lieutenants, chargés de gouverner et de défendre le peuple au nom de ce Tambour Souverain. Dans le cas des conquêtes, aucun pays ne peut être juridiquement annexé si le vainqueur n'a pas capturé le Tambour Emblème.

3. Cette doctrine radicale s'attachait-elle à notre aire sous l'influence de quelque dynastie antérieure, ou sous celle de la lignée de GÍHANGA ? On ne saurait y répondre avec certitude. En tous les cas, l'aire des monarchies situées dans le Nord-Est (Nkole, Buganda, etc.) admettent l'intronisation des frères, des oncles et des cousins du monarque décédé. Dans ces conditions, il serait malaisé d'interpréter de la même manière une chronologie basée sur des monarques issus de lignées collatérales. Il faut considérer, en effet, que deux ou trois cousins ne représentent pas autant de générations, mais bien une seule dont la durée peut, par surcroît, être disproportionnée. D'où il suit que la généalogie doit être établie en choisissant une seule lignée et d'y inclure par conséquent des noms « profanes » (ceux qui ne régnèrent pas) à savoir les pères du cousin intronisé, tout en écartant pratiquement les noms des monarques morts sans descendants mâles.

4-a) Les dispositions du « Code ésotérique » nous ont épargné cette éventualité en ce qui concerne le Rwānda. Nos monarques ont régné de père en fils, d'une manière ininterrompue. Une précision doit être apportée ici, concernant les luttes de compétitions au trône. L'histoire du Rwānda en compte un certain nombre, en effet. Il est bien entendu que le roi n'engendre qu'un seul prince prédestiné à régner. Mais à la mort du régnant, l'un ou l'autre de ses fils peut prétendre que les « dépositaires du Code » ont mal interprété les faits et entreprendre une lutte ouverte contre le nouvel intronisé. Pareille révolte se base sur le fait qu'il est absolument interdit de révéler le « Code » aux personnes ayant relation plus ou moins rapprochée du sang avec le régnant. Le principe que nous décrivons ici est donc inaccessible aux fils et aux frères du roi défunt, et il est compréhensible qu'ils expliquent leur cas suivant les principes en cours dans les affaires

profanes. Or, dans le cas où se déclenche une révolte de compétition, les « dépositaires du Code » suivent ici une ligne de conduite traditionnellement tracée.

b) Lorsque quelqu'un ose se déclarer roi, même sans aucun fondement, alors qu'un autre souverain a été dûment intronisé, le peuple doit prendre acte du fait que le Tambour Emblème de la dynastie est placé sous procès. Étant donné, d'autre part, que Dieu est seul à conférer la dignité royale et que cette dernière est au-dessus des forces humaines, les deux plaideurs doivent se présenter devant le tribunal de Dieu, et *plaider au moyen des arcs*. C'est-à-dire qu'il est impossible de régler le conflit en recourant à des arrangements ; les deux princes doivent engager ouvertement la lutte armée. La sentence de Dieu se reconnaît ensuite à la victoire de l'un des deux. Le vainqueur démontre ainsi que Dieu l'avait vraiment prédestiné à régner, tandis que le vaincu, qu'il soit tué ou qu'il passe la frontière pour échapper à la mort, est un imposteur voué à toutes les malédictions. Peu importe donc que le vainqueur soit ou non celui qui avait été intronisé auparavant ; il devient le véritable successeur de son père et, comme on le constate, l'événement n'affecte en rien la continuité inviolable des générations dynastiques.

B. LA GÉNÉRATION « FILIATIQUE ».

5. Avant de nous occuper de la généalogie dynastique du Rwanda, en nos supputations chronologiques, il est nécessaire de préciser préalablement ce que l'on entend par *génération*. Les auteurs que nous pouvons consulter à cet effet, nous invitent dès l'abord à fixer cette notion, du fait qu'ils nous mettent en présence des significations diverses que peut emprunter ce terme. Passons donc en revue ses références qui inspireront nos conclusions :

a) Francis GIGOT nous rappelle que le terme *génération* signifie :

1^o Soit la durée moyenne d'une vie d'homme : 30 à 40 ans ;

2^o Soit une période indéterminée (Deut. XXXII, 7 ; Is. LVIII, 12) ;

3^o Soit les hommes qui vivent dans la même période de temps, qui étaient contemporains ;

4^o Soit, indépendamment du temps, les gens qui ont les mêmes tendances, en bien ou en mal, ce qu'exprime la locution « *génération des justes* » [37, pp. 412-413].

b) F. VIGOUROUX énumère toutes ces mêmes nuances et y ajoute que ce terme désigne aussi la « postérité de quelqu'un ». Il note que, concernant les patriarches bibliques, *génération* semble désigner une période de 100 ans, mais que chez les peuples modernes, à partir d'HÉRODOTE, le mot s'applique à une durée de 30 à 40 ans [68].

c) Un autre auteur définit *génération*, « temps de 30 ans requis pour qu'un homme atteigne sa maturité et se reproduise, car à cet âge se contractent les mariages fructueux » [71].

d) Le mot « génération » se prend quelque fois pour l'espace de 30 ans, qui est regardé comme la durée moyenne de chaque génération d'hommes. « Il y a trois générations en cent ans et quelque chose de plus ». [70]

e) La génération est l'espace de 30 ans qui sert d'évaluation courante pour la durée moyenne d'une vie humaine ; trois générations font un peu plus d'un siècle » [52].

6. Toutes ces références purement affirmatives doivent être complétées par un témoignage de grand poids, basé sur des recherches approfondies, effectuées dans le cadre

des sciences modernes. Il s'agit de O. FORST DE BATTAGLIA, dont les premiers résultats furent publiés en 1913. Les données suivantes sont tirées de l'article intitulé : *Les ancêtres de S. M. Léopold III, roi des Belges* [32]. L'introduction à cette importante étude nous fixe sur la compétence exceptionnelle de l'auteur. Nous y apprenons que M. O. FORST DE BATTAGLIA, au cours des 30 années de son activité scientifique, a réuni un matériel unique sur les ancêtres de presque toutes les grandes dynasties européennes. Ce matériel puisé dans la plupart des principales archives européennes et dans une bibliographie de plus de 50.000 ouvrages, publiés dans une douzaine de langues, permet de retrouver « l'ascendance des maisons régnantes, ...en lignes masculines et féminines » (p. 1). L'auteur s'occupe d'abord de la généalogie du biologiste dont il rappelle les deux aspects :

1^o *Table ascendante* : tous les ancêtres d'un individu, hommes et femmes, permettant d'expliquer les dispositions héréditaires, provenant de tous ceux dont le sang coule dans ses veines, à savoir 2, 4, 8, 32, etc. ;

2^o *Table descendante* : la lignée d'une seule et même famille, dont les membres remontent en ligne *mâle* à un ancêtre commun. Cette généalogie ne peut servir à l'étude de l'hérédité, puisque l'apport des femmes n'y figure pas (p. 2).

« ... Nous aborderons, dit-il ensuite, un sixième problème, celui de la *durée d'une génération*. Les tables généalogiques ordinaires, qui présentent une seule famille, en débutant par le plus ancien ancêtre mâle, ont tranché cette question en fixant une génération à une moyenne de 30 à 33 ans » (p. 3).

7. Une fois passé en revue ces renseignements autorisés, nous nous permettrons tout simplement de les synthétiser en quelques points et de les appliquer au cas du Rwanda.

Au point de vue qui nous occupe, les notions que nous venons de parcourir peuvent être ramenées à trois idées principales :

a) *Génération* signifie, premièrement, les hommes qui vivent à la même époque et dans le même pays et qui sont animés d'un idéal national commun certes, mais surtout d'une opinion commune concernant les moyens les plus propres à mettre cet idéal en pratique. Membres de l'élite, ils exercent leur influence en même sens, malgré le jeu en apparence disparate de leurs intérêts personnels divergents. Faisant partie de la masse, ils subissent cette influence de l'élite dans une attitude, en dernière analyse, commune.

La génération entendue dans ce sens se traduirait, en notre langue, par deux termes selon qu'on l'applique à la jeunesse ou aux hommes mûrs. Pour la jeunesse on dira *Urũngano*, qui signifie étymologiquement *égalité d'âge*, et réellement *Vie exubérante*, montante, impétueuse, mais non encore expérimentée, de 17 ans environ à 30 ou 35 ans d'âge.

Pour les hommes parvenus à l'âge mûr, on dira *ikigero kĩmwe*, littéralement *mesure unique* ; on ne peut plus leur appliquer le terme *urũngano*. Ils ont la même conception de la vie déjà vécue, l'expérience a déjà montré comment il faut procéder pour évoluer utilement dans la société. En parlant des morts, ceux qui ont disparu dans leur jeunesse retiendront toujours le qualificatif de *urũngano*, tandis qu'on dira des hommes mûrs : « ils étaient *mu kigero kĩmwe!* » de la même catégorie ; ils avaient le même âge, et subsidiairement, les mêmes idées.

b) Le mot *génération* signifie, deuxièmement, les hommes qui subissent en commun les conséquences immédiates d'un fait ou d'une série d'événements révolutionnant les conditions antérieures de la vie ou de la technique, et qui s'adaptent en commun à un nouveau

comportement, à une nouvelle conception de la vie, en rapport avec les exigences nécessairement imposées à leur société.

Les deux significations que nous venons de citer sont d'ordre social, certes, mais la première signification est un phénomène naturel en soi. La deuxième, au contraire, est un phénomène que je dirais corrosif, brutal, qui place la société dans une nécessité absolue de se modifier. Nous y reviendrons tout à l'heure (N° 17). Nous attirons l'attention du lecteur sur les deux significations suivantes qui sont plus en rapport avec la généalogie que nous désirons analyser.

c) En troisième lieu, le terme *génération* peut s'entendre comme transmission de la vie considérée sous l'aspect de filiation successive en ligne directe, objet précis de la *généalogie* — *Amäséküruza* en notre langue. Ceci est d'un intérêt capital dans la culture rwandaise, au sein de laquelle les institutions familiales se reconnaissent par l'aboutissement aux ancêtres éponymes, comme il a été expliqué dans le chapitre précédent (N° 45).

8-a) Cette importance de la *génération généalogique* ne se limite du reste pas à notre culture. Limitons-nous à l'opinion de F. PRAT, concernant les peuples du Proche et du Moyen-Orient, dont le Rwanda partage, jusqu'à un certain point, la civilisation, grâce à nos conquérants hamites dont la dynastie ici étudiée constitue l'un des types caractérisés :

« Mais comme aux temps primitifs, la généalogie était la charpente de l'histoire et que celle-ci n'était, à vrai dire, qu'un cadre généalogique garni d'anecdotes et de faits divers, le mot en vint à désigner l'histoire telle qu'elle se transmettait oralement ou par l'écriture, c'est-à-dire une série d'événements relatifs au groupe familial, brodés sur un canevas généalogique plus ou moins serré. Enfin, à la longue, le sens étymologique s'effaça complètement et *töldöt* signifia simplement « histoire ou chronologie ». Les biographies, dit l'Abbé de BROGLIE,

dans le *Congrès scientifique international des Catholiques de 1888*, in-8°, I, p. 110, sont des éléments généalogiques épanouis et dilatés ; les versets généalogiques sont des biographies abrégées ou rudimentaires » [68].

b) On objecterait sans doute qu'il n'y a pas commune mesure entre les généalogies consignées par écrit et celles qui sont jusqu'ici purement orales. A quoi je répondrai que cette objection perd de vue un point essentiel : l'écriture a fixé, il y a quelques millénaires, ces généalogies des peuples orientaux, depuis que les arcanes de l'écriture y ont été révélées. Les mettre par écrit plus tôt ou plus tard, cela ne change rien d'essentiel à la nature des choses ; c'est une simple préséance de temps.

C. LA GÉNÉRATION « SOCIALE ».

9-a) Arrivons-en maintenant à l'aspect sociologique des générations, avant de passer aux applications des notions précédentes, au cas rwandais. Il faut avouer dès l'abord que cet aspect du problème n'intéresse pas essentiellement notre présente étude ; nous pourrions facilement nous arrêter aux références que nous venons d'indiquer. Il convient cependant d'élucider certains malentendus et, si possible, certaines confusions provenant de l'historicisme étroit qui semble sous-estimer l'apport historique de la généalogie (sous son aspect évidemment de génération). Les formulateurs les plus en vue de cette tendance se reconnaissent dans le schéma que nous livre Y. RENOARD.

b) Il commence par attirer notre attention sur le fait que les historiens des XVII^e et XVIII^e siècles ont souligné davantage les faits militaires et diplomatiques, tandis que ceux du XIX^e siècle y ont ajouté les faits politiques et constitutionnels et ceux du XX^e siècle les faits économiques et sociaux. Il ajoute que les historiens actuels commencent seulement à considérer que les faits

intellectuels et artistiques, les structures mentales, doivent aussi retenir leur attention ; qu'ils en arrivent à faire l'histoire totale, à embrasser une civilisation sous tous ses aspects [58].

10. Après avoir mentionné toutes les significations attachées au terme *génération*, et admis la durée moyenne de 30 ans comme un fait constaté, cet auteur introduit la nuance parallèle de la « durée productive moyenne d'une vie normale », basée sur le Ps. LXXXIX, 10 et sur Dante, *Enfer* I, 1. Au sujet de cette double durée de 30 ans (c'est-à-dire moyenne de la durée d'une génération et moyenne de la durée de vie productive), l'auteur conclut :

« Dans l'une comme dans l'autre de ces acceptions, la notion que recouvre le terme de génération ne présente aucun intérêt pour l'histoire. Au premier sens elle demeure individuelle ou tout au plus familiale : elle ne concerne que chaque individu considéré dans sa branche généalogique. Au second sens elle équivaut à une simple mesure de durée, sous-multiple du siècle » (p. 2).

Notre historien traite ainsi de très haut les généalogistes dont nous avons tantôt mentionné les résultats scientifiquement établis, et dont il reconnaît en même temps lui-même le bien-fondé.

11. Il n'est pas nécessaire cependant d'être un spécialiste en ces deux matières pour constater, en comparant les données obtenues de part et d'autre, que l'expression a peut-être dépassé la pensée exacte de l'illustre Professeur. Que l'histoire totale dont ils nous esquisse les linéaments soit une réalité indiscutable, le fait est hors de discussion. Que, d'autre part, cependant les données généalogiques présentent un intérêt indiscutable, la chose ne saurait non plus être douteuse. Du moment qu'il est établi, en effet, que la durée moyenne de 30 ans ouvre la période d'une génération, — comme l'illustre Professeur

le reconnaît en son exposé, — on ne saurait valablement dire que cet élément ne présente aucun intérêt au point de vue historique.

« La généalogie est la discipline qui traite de l'origine de familles et de lignées. Après la géographie, la chronologie et la diplomatie, c'est l'auxiliaire le plus utile de l'histoire » [69].

Cette définition qui rejoint la position des spécialistes en la matière et qui situe le rôle de la généalogie à sa véritable place, au sein des sciences historiques, ne saurait être valablement discutée.

12-a) Nous devons cependant insister encore sur cet aspect de génération sociale, vu que, spécialement en ce qui concerne le Rwanda, certaines publications sur notre passé en implique la notion. Il faut donc distinguer clairement la génération sociale, qui est une réalité à part, de la génération par filiation, qui en est une autre. Le fait de ne pas mettre en lumière ladite distinction ne peut que logiquement aboutir à la confusion des deux problèmes et à des discussions inutiles.

b) Le professeur Yves RENOARD, que nous venons de citer, nous propose la considération de la génération en fonction de la société. Mais, chose paradoxale, les deux *acceptions du mot génération qui ne présentent pour lui aucun intérêt pour l'histoire*, vont servir pourtant de point de départ à son exposé :

« Mais en partant de ces sens simultanément, poursuit-il, si l'on considère que les individus se trouvent au même étage sur un arbre généalogique très ramifié et qui, pendant une trentaine ou une soixantaine d'années, ont vécu parallèlement, constitue une génération, l'on arrive à une définition nouvelle de la génération en fonction de la société ; cette définition par là même, a, elle, de l'intérêt pour l'histoire. Par opposition à une génération familiale ou généalogique, une génération sociale apparaît alors comme « un groupe d'hommes appartenant à des familles différentes dont l'une résulte d'une mentalité particulière », provenant de leur approximative égalité d'âge, et

dont la durée comprend une époque déterminée : 30 ans selon la tradition. Chaque génération est une des 3 vagues successives d'individus qui se relèvent au cours d'un siècle dans l'Histoire de la société » (p. 3).

c) Comme nous le disions tantôt, l'expression a involontairement dépassé la pensée de l'auteur. Le début et la fin de ce dernier passage en font clairement foi. Lorsqu'il dit, d'autre part, que la durée moyenne d'une génération est « 30 ans selon la tradition », il convient de corriger la nuance de « non encore scientifiquement prouvés » qui s'y rattacherait, en se référant aux travaux cités O. FORST DE BATTAGLIA [32].

13. Arrivé à ce point de son exposé, le Prof. Yves RENOARD cite l'étude d'E. CAVAIGNAC, dont il loue, à juste titre, la qualité d'historien. Nous dispensons le lecteur de la citation nécessairement abrégée pour lui présenter le texte original d'E. CAVAIGNAC :

« La succession des générations coexistantes, dit-il, ne peut être déterminée qu'en se basant sur les tables de mortalité modernes et en supposant une natalité constante pendant un siècle, conditions qui, bien entendu, ont dû être rarement remplies dans les milieux du passé ; mais enfin, le calcul donnera au moins une base d'appréciation. Nous prendrons comme point de départ une natalité de 10.000 par an, qu'on pourra multiplier par un coefficient quelconque : la proportion seule importe. Soit donc, au moment où se produit un événement quelconque, les quatre catégories suivantes :

1° Les vieillards, ceux que n'intéresse plus l'événement. On partira de l'âge de 70 ou de l'âge de 75 ans : il convient de laisser une certaine marge pour tenir compte des cas individuels. L'effectif sera de 25.000 dans le premier cas, de 14.000 dans le second ; — 2° Les dirigeants, les hommes qui ont préparé et mené l'événement. Partant de 40 ou 45 ans, on aura dans le premier cas le chiffre de 150.000 environ, dans le second, le chiffre de 130.000 ; — 3° Les jeunes qui ont été mêlés à l'événement, l'ont subi ou qui y ont au moins assisté en spectateurs conscients. Selon qu'on partira de 10 ou 15 ans, on aura environ 200.000 dans le premier cas, ou un peu moins dans le second. — 4° Enfin, les enfants qui ne sont pas encore en état de comprendre. Selon

qu'on étende cette catégorie jusqu'à 10 ans ou jusqu'à 15, on a comme chiffre 70.000 ou 100.000 environ... Telles seraient à peu près les proportions dans les conditions que nous avons supposées. En cas de population croissante, il faudrait diminuer les chiffres des vieilles classes et renforcer ceux des classes jeunes. — Au bout d'une trentaine d'années, la première catégorie a naturellement disparu, la seconde est pratiquement hors de cause, la troisième est devenue la catégorie des dirigeants, la dernière renforcée des classes nées depuis, constitue maintenant la jeunesse et la majorité des vivants » [27].

14-a) Cette hypothèse de travail est peut-être excellente, mais elle laisse dans l'ombre certaines suppositions d'importance. 1° La catégorie des *dirigeants* que nous supposons ici totaliser de 130.000 à 150.000, nous met en présence d'une société pour le moins imaginaire. Peut-on rencontrer dans la réalité un peuple au sein duquel toute une catégorie est *formée d'élites*? Si vous admettez au contraire qu'une bonne proportion, l'immense majorité des gens âgés de 40 à 45 ans, est composée de la masse, — et que par conséquent les dirigeants, ceux qui ont préparé l'événement et mènent les autres, se réduisent peut-être à 5 %, — il faut reconnaître que la formulation de l'hypothèse devrait être suffisamment nuancée.

b) On peut concevoir cette hypothèse de générations sociales, axées sur un événement *préparé* et *mené* par l'élite. Suivant quel critère cependant classera-t-on les générations sociales, si la société mène son existence sans événement susceptible de frapper l'attention et de modifier la psychologie sociale ni le cours de l'attitude totale antérieure?

c) N'est-ce pas excessif d'établir la prise de conscience d'un événement comme facteur déterminant? L'accent ne devrait-il pas être mis sur les modifications économiques, soit au premier chef, soit par voie de conséquence, résultant de l'événement envisagé? Ce dernier en effet, de quelque nature qu'il soit, ne provoquera aucune stratification d'ordre social si les structures éco-

nomiques existantes n'en sont pas perturbées. Ces dernières restant les mêmes, nous retomberons dans la situation décrite plus haut (n° 7 b).

15-a) Au sujet de ces analyses d'E. CAVAINAC, terminons par la remarque du Prof. Yves RENOARD :

« Encore s'est-il préoccupé lorsqu'il s'est attaché à la notion de génération, non pas tant de définir celle-ci, pour son intérêt historique et sa valeur explicative que de résoudre le problème essentiellement démographique de la proportion des générations coexistantes dans une société donnée. Il n'en est que plus significatif qu'il ait présenté les quatre générations qui, selon lui, coexistent à tout moment de l'évolution d'une société donnée en les définissant à propos de l'événement... Cette introduction de l'événement du réel externe, dans la définition des générations, est la marque de l'historien. Celui-ci part des faits, non des théories » (art. cit. p. 11).

b) Remarquons en passant, que la dernière phrase de ce passage ne comporte pas nécessairement la portée qu'elle a l'air d'exprimer. Il est bien entendu que l'historien part des faits. N'est-ce pas là également une théorie ? Tout travail scientifique, en effet, s'effectue dans le cadre des théories, servant de points de départ. Ces dernières peuvent avoir été préalablement prouvées par les faits et se trouver être des principes désormais indiscutables. Dans le cas contraire, ce sont des hypothèses de travail, dont le bien-fondé doit être établi indubitablement par les faits accumulés et examinés à cet effet. En supposant donc que le travail scientifique se base sur des faits, c'est en dernière analyse sur des principes désormais établis ; il faut donc reconnaître que ce dernier ne nous livre aucun résultat indépendant de théories. Notons du reste que les analyses d'E. CAVAINAC, tout en proposant des faits à établir éventuellement, ne nous livrent pas des statistiques réelles, mais des chiffres supposés. Il ne part donc pas des faits réels.

16-a) Cette théorie donc, car cela en est également une, — aboutit à quatre générations qui coexistent à tout moment au sein de la société :

- la première : de 0 à 10 ans,
- la deuxième : de 10-15 à 40-45 ans
- la troisième : de 40-45 à 70-75 ans,
- la quatrième : de 70-75 ans au stade plus avancé.

b) C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les conclusions d'un autre tenant de la théorie analysée, qui s'exprime en ces termes :

« Ces portraits génératiques doivent être refaits de quinze en quinze années. Aussi les hommes de mon âge ont-ils le privilège d'avoir vu entrer dans la vie trois équipes : la leur, celle qui eut 20 ans aux environs de 1905, celle d'après-guerre que THIBAUDET appellerait la volée de 1920, et enfin celle d'aujourd'hui qui s'oriente avant que de prendre son vol » [54].

D. CONCLUSION.

17-a) Lorsque cette conception de la génération « sociale », — qui est une réalité indiscutable, répétons-le une fois de plus, — est utilisée en vue d'écarter l'autre réalité qu'est la généalogie par filiation, nous aboutissons à une double conséquence dont le lecteur jugera la portée dans le cadre du présent exposé :

1° Une seule et même personne disparaissant après 70 ans, aura vécu 4 générations, et respectivement 1 ou 2 ou 3 générations si elle mourait avant cet âge, suivant le stade révolu. Ce corollaire doit mettre davantage en évidence le non-sens de la confusion entre les deux significations (sociale et généalogique) du terme génération.

2° Étant donné que chaque génération sociale est séparée de la suivante par l'intervention de l'événement provoquant la prise de conscience des nouvelles concep-

tions de la vie, il est vain de déterminer en ce domaine un nombre quelconque d'années. Dans l'espace de 5 ans en effet, ou dans un laps de temps de peu supérieur ou inférieur, il peut se produire un événement brutal, qui déterminerait une modification radicale et ceci n'est pas une simple opération de raisonnement : qu'on songe au bouleversement d'attitude, même sur le plan international, résultant de la cadence accélérée de cette série de faits que furent la guerre-éclair et l'invention des armes atomiques et thermo-nucléaires. Ce n'est donc pas la durée supputée en années, mais le rythme en soi imprévisible de l'événement déterminant qu'il faut mettre en lumière, en ce qui concerne la génération sociale. Quant à la durée moyenne de 30 à 33 ans reconnue au rythme généalogique, elle doit rester invariable.

b) Nous laisserons donc les théoriciens de la génération sociale s'occuper de leur science au point de vue historique, et les spécialistes de la génération généalogique en feront de même. Aux tenants de l'une et de l'autre branche, nous recommanderons le si sage proverbe : *Chacun son métier et les vaches seront bien gardées!*

CHAPITRE III

APPLICATIONS DES NOTIONS GÉNÉRATIQUES A LA GÉNÉALOGIE DYNASTIQUE DU RWANDA

A. LES TROIS DERNIERS ROIS : MUTARA III, YUHI V, et KIGELI IV.

1-a) Les conclusions du paragraphe précédent ne mettent cependant pas un terme à notre tâche. Le lecteur est en droit de se demander, en effet, si la durée moyenne d'une génération reconnue dans l'hémisphère nord est automatiquement applicable au Rwanda. L'on répondra à cela que, à la connaissance de l'auteur du moins, il n'a pas été avancé que les zones du globe terrestre comporteraient une différence quelconque en cette matière. Ce qui est différent est la longévité des individus, résultant du complexe plus ou moins harmonieux des conditions climatiques, de l'alimentation, des mesures d'hygiène enracinées au sein de tel peuple, de l'équilibre général en l'usage des biens de consommation, du degré plus ou moins élevé de la moralité publique et privée, et de tant d'autres facteurs du même ordre. En ce domaine de la longévité des individus, chaque peuple, même au sein de la même zone terrestre et la même civilisation, comporte sa propre moyenne (1).

b) En ce qui concerne la généalogie dynastique du Rwanda cependant, nous devons reconnaître que les

(1) De 27 ans en Inde à 66 ans en Nouvelle Zélande, les autres pays s'étageant entre ces deux extrêmes. [40, p. 76], [26, p. 220] et [56, pp. 22-36] nous fournit à travers tout l'ouvrage, les éléments permettant de déterminer les causes de longévité au sein des différents cercles sociaux de chaque pays.

conditions climatiques sont parmi les meilleures qui soient au monde et que l'alimentation ne pouvait être défavorable par défaut. Il convient de faire allusion à cet aspect de longévité individuelle, car les lignes qui suivent ne sauraient en faire abstraction, concernant particulièrement les 5 derniers monarques dont nous pouvons dire que la date de naissance est presque exactement circonscrite.

2. Nous allons donc essayer d'établir, en recourant principalement aux données astronomiques qu'il a été possible d'identifier, que la moyenne d'au moins 30 ans par génération est applicable au Rwanda.

Le cas du roi actuel, MUTARA III CHARLES RUDAHIGWA, ne pose aucun problème : il est né dans les derniers jours de mars 1911 et il a été intronisé le 16 novembre 1931. Son père YUHI V MUSINGA était né entre juin 1878 et juin 1879 (comme nous allons le démontrer tout de suite) ; il avait été intronisé en janvier 1897 et il est mort le 25 décembre 1944. C'est-à-dire qu'il avait vécu 55 ans et régné 34 ans. (Remarquons en passant, que les deux monarques atteignent déjà la moyenne de 39 ans depuis 1879, et à la moyenne de règne 30 ans, depuis 1897).

3-a) Le lecteur ne nous en voudra pas, nous en sommes sûr, de lui soumettre le détail de la chronologie concernant KIGELI IV RWÂBUGILI, grand-père du roi actuel. Cette chronologie fut reconstituée en 1945, lorsque les « dépositaires du Code ésotérique » vinrent me dicter le texte de leur « grand Secret ». Nous en étions au poème concernant le cérémonial des Prémices dont la célébration constituait la fête nationale de l'ancien Rwanda. Comme ces informateurs autorisés revenaient continuellement sur l'une ou l'autre célébration du temps de KIGELI IV, et que les localités de la solennité étaient chaque fois

changées, ce fait nous donna un trait de lumière. Ne serait-ce pas possible de reconstituer la liste de ces localités et de disposer ensuite les solennités dans leur ordre chronologique ? Les « dépositaires du Code » étaient dix. Nous leur exposâmes notre projet, mais en leur demandant de se rappeler, à propos de chaque célébration, un fait historique s'étant produit en même temps, ou ayant précédé ou suivi de peu ladite fête des Premices. Ces faits historiques devaient nous servir d'éléments de contrôle en vue de l'ordre de succession, car nous possédions déjà une riche documentation provenant des mémorialistes.

Nos informateurs nous dictèrent la liste des localités, par ordre ascendant : KIGELI IV RWÂBUGILI avait célébré la dernière fête de son règne à Muyumbu dans la province du Ndörwa en 1895, et il était mort en septembre de la même année. La liste remonta donc de Muyumbu vers le début du règne.

b) Cette fête se célébrait au début du mois lunaire de *Kámëna*, tombant au début de juin ⁽¹⁾. Les préparatifs

(1) L'année rwandaise commence en septembre et compte 12 mois lunaires, avec un 13^e intercalaire. Ce dernier mois, appelé *Mäta* (le lait), ne revenait pas après un nombre théoriquement déterminé d'années ; le roi ne le proclamait que sur l'avis des « dépositaires du Code ésotérique », dès qu'ils avaient empiriquement constaté un écart marqué entre les saisons des pluies et la récolte du sorgho, en fonction de la célébration des Premices en juin. La computation du mois intercalaire rétablissait l'équilibre pour un certain nombre d'années. Voici la liste des mois lunaires du calendrier rwandais :

1 ^o Nzëli	= septembre-octobre
2 ^o Ukwákira	= novembre
3 ^o Ugúshyĩngö	= novembre-décembre
4 ^o Ukuboza	= décembre-janvier
5 ^o Mutáräma	= janvier-février
6 ^o Gäshyántäre	= février-mars
7 ^o Wëwurwe	= mars-avril
8 ^o Gicúräsí	= avril-mai
9 ^o Kámëna	= mai-juin
10 ^o Nyákänga	= juin-juillet
11 ^o Tumbá-Nyäkime	= juillet-août
12 ^o Tumbá-Känäma	= août-septembre.

Le mois intercalaire se place toujours entre *Werurwe* et *Gicurasi* ; il porte donc

éloignés s'effectuaient au mois lunaire de *Wěrorwe* (tombant en mars) et le roi devait se confiner dans la localité désignée à cet effet. Après la célébration des Premices, le monarque pouvait se déplacer à sa guise ou partir en expéditions guerrières ; mais il devait être de retour au Rwanda au mois de *Wěrorwe* (mars), afin de se préparer aux solennités suivantes des Premices ⁽¹⁾. On comprend dès lors pourquoi la plupart de nos événements doivent être datés approximativement de *juin à juin*, selon qu'ils ont précédé ou suivi la solennité organisée en telle localité. Quant aux expéditions guerrières et à l'absence du roi, elles doivent être renfermées entre

le n° 8 et les mois suivants avancent d'un numéro, *Tumba-Kanama* devenant le 13^e de l'année. — [55, pp. 425 et sq.], donne la liste des mois, mais avec une orthographe incorrecte par endroits. Il appelle les deux derniers mois *Tumbagatoya* et *Tumba-kanama*. — [60] indique les deux mêmes mois sous les dénominations de *Tumba et Kanama* tout court. Les deux auteurs ont ceci de commun que le mois intercalaire porte définitivement le n° 8 et que de cette manière l'année compterait invariablement 13 mois, ce qui n'est pas exact. Selon [55, p. 427] le mois de *Māta* fut inventé sous KIGELI IV RWABUGILI, sous l'instigation des sorciers ; ceci n'est évidemment pas exact. En ce qui concerne la liste du P. SCHUMACHER, nous n'avons retenu ici que la plus récente, car une publication antérieure de lui sur le même sujet nous présente *Mata* et *Gicurasi* comme deux appellations d'un même mois. Cfr [62, pp. 500-509] : *mata* = *igichulasi*, p. 7 du tiré à part, Bruxelles, 1943.

(1) La célébration préparatoire au mois lunaire de *Wěrorwe* constitue un fait culturel de grande importance. Elle commémore, en effet, l'ancien rite suivant lequel la Dynastie solennisait jadis la fête des Premices, avant l'adoption du sorgho. Au stade initial, la fête consistait en consommation de pépins de courges douces et de grains du haricot grim pant appelé *ikinyōbwa* (au pluriel *ibinyōbwa*), qui est une plante vivace, donnant ses fruits à longueur d'année. Dans ce rite préparatoire, le roi consommait également de la pâte d'éleusine, sans qu'il soit possible de savoir explicitement si cette plante était cultivée dans les temps anciens. Les traditions assurent que la célébration des Premices au mois de *Kāmēna* (juin) par manducation de la pâte de sorgho, fut introduite sous le règne de 'CYILIMA I RUGWE. Les mêmes traditions nous assurent que le pays fut initié à l'ensemencement de la graminée par le quasi-légendaire GIHE (Temps, saison), immigré du Buha. Le Code ésotérique de la Dynastie établit que le titulaire officiel des semences, devant fournir la pâte dont mangera le roi, est le chef patriarcal des descendants de GIHE. Cette famille porte, dans le Code ésotérique, le titre officiel de *kwā Myāka*, parce que l'ancêtre éponyme fut 'Myāka (année, moissons). La résidence de ses successeurs est obligatoirement dans la province de Būmbogo ; une localité déterminée de cette province comporte le champ où devaient être jetées les semences destinées aux Premices du roi.

juillet et mars de l'année suivante. Lorsque KIGELI IV RWÂBUGILI fut intronisé, il ne célébra pas la fête cette année-là, car son père MUTARA II RWOGERA est mort peu après avoir solennisé la fête. Ceci nous permet de fixer la mort de MUTARA II RWOGERA, soit après juin 1853, soit au début de 1854. En toute hypothèse, KIGELI IV célébra lui-même la fête des Premices dans l'ordre que voici :

- 1854 à Bwērámvūra près Kinihira, province du Kábá-gáli.
- 1855 à Mwīma près Mushirarũngu (aux abords immédiats de Nyānza).
- 1856 à Mwīma, une deuxième fois.
- 1857 à Rukāmbūra, province du 'Ndũga.
- 1858 à Māta, près Muhānga, province du Marāngara.
- 1859 à Mwũlire près Sāve, province du Busānza-Sud.
- 1860 à Gísēke, province du Busānza-Nord.
- 1861 à Mugānzacyāro près Rũnda, province du Rúkōma.
Mort de la Reine-Mère ⁽¹⁾.
- 1862 à Gasābo, province du Bwānācyāmbwe.
- 1863 à Gasābo une deuxième fois.
- 1864 à Kayānga, province du Bwānācyāmbwe.
- 1865 à Nyarubuye de Kigāli, province du Bwānācyāmbwe.
- 1866 à Kabuye près Jabana, province du Búrīza.
- 1867 à Gātsībo, province du Mútāra.

(¹) STANLEY parle, en 1876, de l'Impératrice du Rwanda, sur la foi d'une information obtenue d'un Arabe commerçant du Karagwe, appelé HAMED IBRAHIM. L'ensemble du récit démontre à suffisance que l'informateur n'était pas parfaitement au courant des affaires dont il parlait. Il affirme, en effet, ce qui suit : « Il y a quelque années, son fils (i. e. celui de l'Impératrice), un garçon de dix-huit ans, s'est empoisonné, parce qu'elle lui avait fait une scène tellement blessante que la mort seule, — disait-il, — pouvait guérir la douleur » [66, p. 435]. — La vérité est que KIGELI IV, enfant unique de sa mère, ne mourut pas ainsi. Les événements douloureux de la Cour, que le récit semble viser, avait entraîné la mort violente de la Reine Mère elle-même, à l'époque génériquement signalée par l'Arabe. En 1876, en effet, nous sommes après la comète Coggia 1874-III, et il n'était plus à la Cour question de Reine Mère.

- 1868 à Kâbäsanza, province du Rúkôma.
- 1869 à Nyamagana près Mwîma (aux abords immédiats de Nyânza).
- 1870 à Gísêke une deuxième fois.
- 1871 à Ruhango de Kigali, province du Bwânäcyämbwe (1).
- 1872 à Gitovu près Mhëmba, province du Mâyäga.
- 1873 à Rwâmäräba, province du Marangara.
- 1874 à Rübëngëra, province du Bwîshaza. — Comète de Coggia.
- 1875 à Rübëngëra, une deuxième fois.
- 1876 à Mäta près Kigarama, province du Mürëra.
- 1877 à Rugëshi, province du Mürëra.
- 1878 à Mábûngo, province du Bufûmbira (passée à l'Uganda).
- 1879 à Rübëngëra, une 3^e fois. Entre les deux : naissance de YUHI V MUSINGA.
- 1880 à Rübëngëra, une 4^e fois.
- 1881 à Rübëngëra, une 5^e fois.
- 1882 à Mayëbe, province du Kâbägäli.
- 1883 à Ijuru de Kamonyi, province du Rúkôma.
- 1884 à Mukingo près Mwänäbîli, province du 'Ndüga.
- 1885 à Búbäzi près Bizu, province du Bwîshaza.
- 1886 à Rwâmägana, province du Bugänza.
- 1887 à Mwîma, une 3^e fois.
- 1888 à Munyaga, province du Bugänza.
- 1889 à Mábûngo, une 2^e fois. Éclipse totale du soleil, 22 déc. — jour de l'intronisation de MIBAMBWE IV.
- 1890 à Ngeli, province de Nyaruguru.
- 1891 à Rübëngëra, une 6^e fois.

(1) Le massif du mont Kigali (avoisinant la ville de ce nom qui a été fondée en réalité à Nyärügënge) constitue la capitale-cœur du Rwanda [43, p. 55, n. 61]. Il se subdivise en plusieurs « quartiers » habités par les rois à différentes époques de notre histoire, (dont NYARUBUYE indiqué pour 1865). Ces anciennes résidences forment une « agglomération de capitales » [43, p. 11, note 7] au sens du Code ésotérique.

- 1892 à Rübëngëra, une 7^e fois.
 1893 à Rugānda, province des Mhāra.
 1894 à Nyāmāshëke, province de Cyēsha (Réception de von GÖTZEN à Kageyo, 29 mai).
 1895 à Muyumbu près Butōzo, province du Ndörwa.
 Mort du Roi en septembre.

5. Le lecteur aura remarqué que le monarque était constamment en mouvement, et c'est grâce à cette circonstance qu'il a été possible de reconstituer les localités successives où il s'arrêtait pour célébrer la fête. Il faut se rappeler que les rois aux noms dynastiques de *Kigeli* et de *Mibāmbwe* sont titulaires des *conquêtes*, et c'est pour cela que sous leur gouvernement le rythme normal du pays est celui des guerres incessantes. Les « dépositaires du Code » ont été, par contre, dans l'impossibilité de reconstituer les faits analogues concernant non seulement les deux prédécesseurs, mais même le successeur de KIGELI IV. Les rois aux noms dynastiques de *Mutāra*, *Yuhi* (les deux envisagés ici) et de '*Cyīlima*, ont d'autres fonctions. D'où il suit que notre MUTARA II RWOGERA et YUHI V MUSINGA respectivement père et fils de KIGELI IV, ne se déplaçaient pas et célébraient cette fête le plus souvent dans les mêmes localités. Dans ces conditions, il n'y a aucun point de repère pouvant servir à établir la chronologie des fêtes.

6. En ce qui regarde les deux mentions d'éclipse et de comète, il convient de noter ceci : tout d'abord la date de l'éclipse coïncida avec l'intronisation de MIBAMBWE IV RUTARINDWA, désigné comme co-régnant. La précision est donc précieuse, puisque l'événement fut d'importance.

Quant à la comète, lorsque les « dépositaires du Code » nous l'indiquèrent sous son nom rwandais de *Rwākābyāza*, précisant qu'elle coïncida avec l'expédition dirigée contre le Bütēmbo et qu'au retour de l'expédition le roi fonda sa résidence de Rübëngëra (avec indication de person-

nes bien connues nées cette année-là), nous placions alors l'événement entre juin 1874 et juin 1875. Nous en écrivîmes à un ami de Belgique, le R. P. L. VERWILGHEN, S. J. qui s'informa et nous communiqua la réponse désirée. La comète de Coggia était visible à l'œil nu au Rwanda en juillet de l'année 1874. Cette précision nous confirma encore davantage dans la fidélité exacte de nos informateurs, puisque la comète était visible à l'époque où le « Code ésotérique » permet le départ des expéditions, et que cet événement avait été indiqué à l'année exacte.

7-a) Un autre point qu'il faut noter : nos informateurs nous avouèrent que la succession chronologique des fêtes étaient exacte de l'année 1854 à 1861, puis de l'année 1873 à 1895 ⁽¹⁾. Quant aux années 1862 à 1873, ils nous assurèrent que le roi avait certainement célébré la fête dans ces localités, mais qu'il leur avait été impossible d'établir avec certitude l'ordre chronologique de ces événements. L'auteur entreprit lui-même la tâche d'établir cette succession chronologique, grâce aux faits qu'ils avaient respectivement liés à ces solennités. Ces faits lui étaient en effet connus par ailleurs, comme signalé tantôt. Il s'ensuit que l'ordre suivi pour les années en question relève des récits des mémorialistes soigneusement comparés par l'auteur.

b) S'il n'avait paru fastidieux d'alourdir cette liste par l'insertion des événements servant de contrôle, le lecteur comprendrait d'une manière obvie, combien le choix des localités est logique. Toutes les fois, le roi projetait une expédition, il célébrait la fête, la plupart du temps, vers la frontière visée, afin que les armées se lançassent sans retard à l'attaque dès la fin des solennités. La désignation souvent répétée de la résidence royale de Rübêngëra,

(1) Les indications d'années proviennent de l'auteur, les informateurs ne se référant qu'aux localités.

par exemple, est liée aux nombreux départs et retours des expéditions dirigées contre l'île Idjwi et contre le Büshi, région située sur la rive sud-occidentale du lac Kivu.

8. Ces remarques préliminaires étant posées, nous en arrivons à l'utilisation pratique de ces données. KIGELI IV RWABUGILI, intronisé à la fin de 1853 (du moins de fait puisque le décès de son père eut lieu peu après le mois de juin), mourut en septembre 1895. Ce qui porte la durée de son règne à 42 ans. Ceci n'est pas un laps de temps exceptionnellement long, puisqu'il fut intronisé très jeune, à l'âge de 10 à 14 ans, stade de la vie indiqué en notre langue par l'expression de *úmwāna ügihāgatiye* = *enfant qui porte encore ses vêtements en bandoulière* (1) ; c'est-à-dire : qui ne sent pas encore la nécessité, comme les adultes, de serrer obligatoirement ses habits autour de la taille. Nous savons aussi qu'il mourut à l'âge appelé *ijigija* = *homme mûr* ; soit de 55 à 65 ans. A sa mort, son fils corrégnant, MIBAMBWE IV RUTARINDWA, gouverna le pays de septembre 1895 à décembre 1896. Dans la logique du principe ici adopté, ce laps de temps

(1) A propos de ces locutions indiquant le stade d'âge, il convient de remarquer qu'il s'agit d'estimations vraiment précises. Nous avons, pour commencer, les dénominations détaillant les instants du jour et de la nuit. Depuis que nous pouvons les contrôler par la montre, nous pouvons constater que, surtout en ce qui regarde les instants de la journée en plein soleil, l'indigène peut se tromper de quelques 30 minutes tout au plus. Quant à l'estimation du stade d'âge, nous pouvons les contrôler par leurs parallèles adoptés en fonction des réalités modernes. Si vous demandez l'âge de l'enfant, par exemple, l'indigène illettré vous dira : « C'est un enfant qui étudie chez les Sœurs » ; ou bien « C'est un enfant qui se prépare à la réception des sacrements ». Vous comprenez par là que l'enfant en question est âgé de 5, 7 ou 8 ans. Si à la même question, on vous répondait : « C'est un enfant qui vient de terminer l'école primaire », vous comprenez qu'il est âgé d'environ 14 à 16 ans. Les locutions tournant autour de l'habillement n'est certes plus en usage, puisque la généralisation du pagne ou du costume moderne a complètement éliminé l'ancienne mode, sans oublier la modification profonde liée à nos contacts avec les idées du christianisme et de la culture européenne. En tout hypothèse, ces locutions doivent être considérées comme des estimations approximatives d'une réelle signification.

peut être attribué à son demi-frère YUHI V MUSINGA, qui le supplanta et fut intronisé comme successeur, non pas de MIBAMBWE IV, mais de KIGELI IV. La succession s'étant opérée de père en fils (chap. II, 4), nous placerons fictivement l'avènement de YUHI V MUSINGA en 1895, pour plus de facilité. Il prit en main le « Tambour » en décembre 1896, à la mort de son demi-frère et fut solennellement investi en janvier 1897, comme il a été dit plus haut. La situation se présente donc comme suit :

MUTARA III CHARLES RUDAHIGWA règne de-	
puis 1931 ; soit déjà	26 ans.
YUHI V MUSINGA régna de 1895 à 1931 ; soit	
pendant	36 ans.
KIGELI IV RWÂBUGILI régna de 1853 à 1895 ;	
soit pendant	42 ans.

Les trois monarques totalisent déjà 104 ans de règne, soit une moyenne de 34 ans et 8 mois. N'oublions pas que le roi actuel est âgé de 46 ans et que cette moyenne est destinée à s'améliorer notablement, dans les conditions normales de notre époque. Et voilà ce que l'on peut dire de la durée absolue et moyenne des trois règnes.

9-a) Si nous tentions maintenant d'établir la durée moyenne de ces trois générations, nous devrions nous heurter évidemment à notre ignorance concernant l'année exacte de la naissance de KIGELI IV RWÂBUGILI. Cet obstacle ne doit pas cependant nous faire renoncer à l'approximation. J'ai une fois posé la question à RUHINANKIKO, mort le 9 février 1941, qui était de très peu moins âgé que KIGELI IV. Ce noble et imposant vieillard avait presque un siècle d'existence ; il avait des descendants à la 4^e génération, mais en ligne féminine. Je lui demandai donc un jour : « Au moment où le Gisäka fut annexé par MUTARA II RWOGERA (vers 1850), étiez-vous déjà né ? Et à quel stade d'âge était alors le futur KIGE-

LI IV ? » — Il me répondit : « J'étais certainement né à cette époque, mais j'étais alors trop jeune pour m'en rendre compte ! » — Suivant l'âge des enfants qu'il prenait en exemple, KIGELI IV pouvait avoir, à l'époque, de 7 à 10 ans. Nous savons par ailleurs, qu'à son avènement il était trop jeune pour gouverner le pays et que le pouvoir fut, pendant des années, exercé effectivement par sa mère. Ce fut à la mort violente de cette dernière (cfr p. 65) que le jeune monarque prit en mains le commandement du Rwānda. Nous pouvons donc lui attribuer l'âge de 10 à 13 ans, au moment où il fut intronisé en 1853, et dire en conséquence qu'il était né entre 1840 et 1843. Dans ces conditions nous pouvons raisonner ainsi :

b) Si KIGELI IV était né en 1843 au plus tard, les trois monarques totaliseraient déjà 114 ans avec la moyenne de 38 ans. Si l'on jugeait la moyenne élevée par rapport à celle de base qui est de 30 à 33 ans reconnus plus généralement à la durée d'une génération, et que nous fassions intervenir la marge d'erreur de 4 ans en moins, nous dirions qu'il serait né vers 1847 et qu'il aurait eu environ 8 ans à son avènement ; cet âge constitue le minimum qu'il soit possible de supposer. En ce cas, les trois derniers rois totaliseraient déjà 110 ans, avec la moyenne de 36 ans et 8 mois, par génération.

c) Dans l'une et l'autre supposition, comme on voit, en respectant le minimum nécessaire de l'âge attribuable à KIGELI IV avant 1853, — cette année-là constituant la base à ne pas discuter, — nous atteignons largement un siècle, même si nous faisons retomber ce monarque à l'âge inférieur à 8 ans, vu la marge que présentent les 110 ans au moins et les 114 ans au plus.

10. Si tel lecteur trouve que la moyenne en question est trop élevée et que cela le pousserait peut-être à

suspecter l'exactitude des données de départ, nous lui soumettrons une série de documents certainement datés, mais malheureusement incomplets à ce point de vue. Je veux dire les hommes nés en 1874, année de la comète de Coggia-III. Je dis que ces documents sont incomplets, parce que nous avons 2 générations et demi ; les petits-enfants que nous connaissions de ces hommes n'ont pas encore atteint le plafond de 30 ans.

De 1874 à aujourd'hui, nous avons 83 ans. Si vous divisez ce chiffre par les deux générations ayant atteint les 30 ans, vous obtenez évidemment 41 ans et 6 mois. Il sera plus exact de reconsidérer le problème d'ici quelques années, lorsque les petits-enfants, actuellement jeunes gens, auront atteint le plafond établi. Pour le moment, la moyenne de trois générations, obtenue fictivement en divisant les 83 ans par 3 (à savoir en réalité par 2 et quelque chose) nous donne 27 ans et 8 mois. Il faut penser que d'ici 7 ans, la moyenne aura déjà atteint 30 ans.

La moyenne de nos trois monarques n'est du reste pas si élevée que cela pourrait paraître. Qu'on se reporte aux références données plus haut et on constatera que les auteurs cités parlent de 30 à 40 ans.

B. LES TROIS PRÉDÉCESSEURS DE KIGELI IV : MUTARA II, YUHI IV et MIBAMBWE III.

11. Après avoir longuement traité de nos trois derniers rois, nous allons essayer d'en faire autant concernant les trois autres prédécesseurs de KIGELI IV RWÂBUGILI. Nous irons cette fois, à la recherche d'une précieuse éclipse de soleil. Et tout d'abord, que nous disent, de ces trois monarques, les traditions de la Cour ?

a) MUTARA II RWOGERA, père de KIGELI V RWÂBUGILI, fut intronisé à l'âge de *úmwāna úghāgatiye* = *enfant qui porte ses vêtements en bandoulière* (n° 8). Sa

sœur aînée, SHÔNGOKA, état *umukwōbwa ütārātinya* = jeune fille non encore tenue à fuir la compagnie des hommes ; c'est-à-dire une fille qui n'a pas encore atteint l'âge où les autres sentent le besoin de se parer ; elle devait avoir moins de 15 ans. Le prince NKORONKO, frère puîné du nouveau roi, n'avait pas encore le plein âge de raison. Après la mort de son père, il persista à demander où était allé cet homme qui lui donnait régulièrement des épis de maïs grillés, et on lui répondait que cet homme était parti en voyage. Nous pouvons dire que le nouveau roi pouvait alors avoir l'âge de 10 à 12 ans vu que sa sœur aînée n'avait pas encore 15 ans. Or MUTARA II mourut à l'âge appelé *ijigija* = homme mûr ; soit de 55 à 65 ans. Son fils aîné, NYAMWĚSA, avait déjà 3 enfants nés d'une même femme. Nous pouvons dire que ces indications nous pousseraient à donner au règne de MUTARA II, une durée de 40 ans au moins. Cette opinion importe cependant assez peu, puisque la précieuse éclipse au cas où elle pourra être identifiée, nous permettra de déterminer l'année de la naissance de son père.

b) YUHI IV GAHĪNDIRO, père de *Mūtara II*, fut intronisé âgé à peine de quelques mois. Il mourut à l'âge appelé *umukāmbwe*, soit de 65 à 75 ans. Il n'y a rien d'autre à relever d'utile sous l'angle de nos analyses.

c) MÍBAMBWE III 'SENTABYO, père de YUHI IV, est mort à l'âge appelé *umúsōre w'igihāme* = jeune homme vigoureux, soit de 25 à 35 ans. Il fut emporté par la variole, laissant le trône à un nouveau-né, qui était son enfant unique en vie ; son fils aîné, NKENZABO, dont la mère était du reste une étrangère épousée au Ndörwa, fut emporté par la même épidémie. Les « dépositaires du Code » m'affirmèrent qu'il régna seulement 5 ans ; c'est-à-dire qu'il célébra la fête des Premices 5 fois.

12. Il reste à identifier la précieuse éclipse de soleil qui coïncida avec le premier mois de son règne. Rappe-

lons qu'à la mort du roi, son successeur est publié par les « dépositaires du Code » le 4^e jour après le décès. Ceci n'était du reste que pure cérémonie en ce qui concerne MÍBAMBWE III, car il avait été intronisé déjà comme co-régnant par son père KIGELI III NDABARASA. Mais le deuil est mené pendant 4 mois et, après ce laps de temps, le nouveau roi est couronné au cours d'une cérémonie grandiose, prescrite par le long poème de 1268 vers, intitulé « la Voie de l'Intronisation », l'un des plus sacrés, s'il en fût, du « Code ésotérique ». Une fois cette cérémonie achevée, le nouveau roi est obligé de quitter, le lendemain, la localité et d'*aller fonder sa première résidence royale*, que le « Code ésotérique » lui ordonne d'habiter seulement 4 jours, puis de se transporter ailleurs. Ce fut justement le jour de l'inauguration de cette première résidence, à Nkũzũzu, province du Bwānacyāmbwe, que se produisit l'éclipse. On comprend dès lors que cet événement nous indique avec précision la date du couronnement de ce monarque, et qu'il nous fait connaître, en nous reportant 4 mois en arrière, l'époque à laquelle mourut KIGELI III NDABARASA.

13-a) Et comment l'existence de cette éclipse nous fut-elle révélée ? Le point de départ fut d'abord l'éclipse totale du 22 décembre 1889, qui avait coïncidé avec l'intronisation de MIBAMBWE IV RUTARINDWA à Ngeli. Partant de cet événement, nous posâmes aux témoins oculaires de l'événement la question de savoir si, en ce même moment, les vieux d'alors avaient parlé d'éclipses de soleil antérieures. Ils nous répondirent au fur et à mesure que nous en rencontrions : « Bien sûr que les vieux d'alors en ont parlé ! Il y en a eu, disaient-ils, spécialement sous YUHI IV GAHĪNDIRO ! » Mais ils ne nous donnèrent aucune précision intéressante. Les choses en demeurèrent là, jusqu'en 1950. Nous posâmes alors la même question à un groupe de « dépositaires du Code »,

car cet événement astronomique nous semblait de première importance.

b) « Il y a eu plusieurs éclipses de soleil, me fut-il répondu ; mais celle qui comporta une signification terrible fut l'éclipse du temps de MÍBAMBWE III 'SENTA-BYO. Comme elle avait lugubrement marqué le début de son règne, il mourut prématurément. Le même mauvais signe devait du reste se révéler comme attaché à ce nom de *Míbāmbwe*. L'intronisation de MÍBAMBWE IV RUTARINDWA, coïncida avec l'éclipse et ce fut pourquoi il fut vaincu et tué à *Rucūnshu* ! ».

c) Le lecteur n'aura pas manqué de saisir toute l'importance de cette tradition et de la signification profonde qu'y attachaient les « dépositaires du Code ». Aussi bien au Rwanda qu'au sein de différentes civilisations, l'éclipse est considérée comme un signe précurseur de malheurs [51] et [28]. Qu'elle se permette maintenant de marquer le début d'un règne, c'est vraiment la fin de tout, aux yeux de ces milieux de la Cour ! L'avenir est chargé de graves et lugubres événements. Pour juger maintenant de la fidélité avec laquelle ces « dépositaires du Code » enregistrent en leur mémoire les événements d'une telle gravité, il faut se rappeler ce que nous en avons dit plus haut (I, n° 7, 9). Et en ce qui concerne le présent cas, le hasard a voulu que les deux éclipses ayant marqué l'avènement des deux *Míbāmbwe*, coïncident avec la mort prématurée de ces monarques.

14-a) Il me fallut donc rechercher la date exacte de la fameuse éclipse. Comme je recourais à des intermédiaires d'occasion qui ne saisissaient peut-être pas l'importance que j'y attachais, je restai longtemps sans recevoir la réponse tant attendue. Ce fut seulement durant mon séjour en Europe de 1952 à 1956, que je m'adressais directement à ceux qui pouvaient me donner les rensei-

gnements de première main. Étant donné que KIGELI IV RWÂBUGILI avait été intronisé en 1853, et que l'éclipse en question marquait le début de règne de son arrière-grand-père, on devait en principe reculer de 90 ans, soit vers 1763. Je pris alors une marge de prudence, en m'informant sur toute éclipse totale ou du moins très frappante, qui aurait pu être observée au Rwanda depuis 1735. Les éminents astronomes auxquels je m'étais adressé me répondirent avec bonté ; à savoir le R. P. O'CONNELL, S. J. Directeur de l'Observatoire du Vatican (25 avril 1953), M. DANJON, Directeur de l'Observatoire de Paris (13 juin 1953) et M. P. BOURGEOIS, Directeur de l'Observatoire Royal de Belgique (3 juillet 1953). Qu'ils trouvent ici l'expression de ma plus vive reconnaissance.

b) Étant donné que l'éclipse à identifier avait eu lieu dans la *matinée*, nous laissons de côté celles qui se sont produites dans l'après-midi ⁽¹⁾, ainsi que celle du 10 janvier 1796 parce qu'elle avait eu lieu au lever du soleil. Il a été démontré, d'autre part, qu'aucune éclipse *totale* n'avait eu lieu comme telle en notre zone au cours de l'époque que j'avais indiquée ⁽²⁾. Certaines éclipses étaient totales en d'autres zones, certes, mais elles furent observées comme partielles au Rwanda. Il ne reste donc qu'à examiner celles qui sont qualifiées de *très frappantes* et qui n'ont pas pu passer inaperçues. En voici la liste :

13 juin 1741, très frappante, vers midi.

13 avril 1763, partielle, assez forte, vers midi.

12 mars 1774, centrale, très frappante, vers midi.

17 octobre 1781, partielle, très forte, à la fin de la
matinée.

⁽¹⁾ Celles du 14 juillet 1749, et du 19 décembre 1759.

⁽²⁾ Information explicitement donnée par M. A. DANJON, directeur de l'Observatoire de Paris, en sa lettre plus haut citée (chap. III, 14 a).

16 septembre 1792, partielle, très forte, vers la fin de la matinée.

c) Certains pourraient être désappointés, du fait de ne pas trouver une éclipse totale unique, au lieu d'un grand nombre de partielles qui doivent être délicatement évaluées. Le fait indéniable est cependant que, même partielle, ladite éclipse a été observée et interprétée dans la logique traditionnelle. Ceci constitue donc un fait inéluctable avec lequel il faut nécessairement compter.

15-a) Nous attelant à l'identification de l'éclipse, nous partons d'une date antérieurement établie, à savoir l'année 1853, durant laquelle mourut MUTARA II RWOGERA. En lui accordant la durée moyenne de 30 ans au moins, nous arrivons en 1823. Avec la moyenne de 30 ans à son père YUHI IV GAHĪNDIRO, nous arrivons en 1793. En ajoutant les 30 ans de moyenne pour MÍBAMBWE III, nous coïncidons exactement avec l'éclipse du 13 avril 1763. Par conséquent, rien qu'en répartissant la durée moyenne par génération (90 ans au moins), nous devons exclure les éclipses de 1774 et de 1781, parce qu'elles aboutissent à des moyennes notablement inférieures au minimum de règle. Ces deux dernières doivent être considérées comme celles renseignées sous le règne de YUHI IV GAHĪNDIRO, et nous savons que la tradition lui en attribue sans préciser cependant le nombre.

b) Si l'éclipse de 1763 devait être considérée, en effet, comme celle qui nous intéresse, et s'il est vrai que MÍBAMBWE III célébra 5 fois seulement la fête des Premices, il serait mort vers 1768 et cette année-là aurait été celle de la naissance et de l'intronisation de YUHI IV. Ce monarque mourut à l'âge appelé *umukāmbwe*, soit 65 au plus tôt, vers 1833, soit à un peu plus de 70 ans, autour de 1838. Or il y a eu deux autres éclipses, à savoir celle du 16 juin 1825 et du 20 novembre 1835. Quant à celle du 27 juillet 1832 et du 27 mai 1835, elles n'ont pas pu

être observées puisqu'elles se produisirent au coucher du soleil. Notons que celle du 20 novembre 1835 aurait pu se produire sous le règne de MUTARA II RWOGERA dans le cas où son père serait mort vers 1833. Nous n'avons cependant relevé aucune tradition mentionnant une éclipse quelconque sous ce dernier monarque, bien que le silence à ce sujet ne puisse pas équivaloir à une preuve positive.

16-a) L'éclipse de 1741 peut-elle entrer ici en ligne de compte ? Il est ennuyeux, certes, qu'elle soit venue se placer en cet endroit et troubler la coïncidence exacte entre 90 ans de moyenne et l'éclipse de 1763. Mais l'événement est une nécessité brutale et nous devons en envisager l'utilisation si elle s'imposait. En supposant qu'elle fut celle de l'inauguration de Nkũzũzu, la mort de MÍBAMBWE III serait placée aux environs de 1746. Les deux successeurs immédiats de ce monarque, auraient régné de 1746 à 1853, soit pendant 106 ans. Si l'on songe que YUHI IV GAHĪNDIRO fut intronisé âgé seulement de quelques mois et mourut à l'âge de 65 à 70 et peut-être davantage, ce laps de temps ne paraîtra pas extraordinaire. La moyenne de 53 ans de règne attribuée à ces deux monarques paraît donc normale.

b) Si à ces 106 ans nous ajoutons les 5 ans attribués à MÍBAMBWE III, nous obtenons la durée globale de 111 ans pour les trois monarques, soit une moyenne de 37 ans. Vu les analyses et remarques rappelées plus haut (chap. II), cette moyenne n'a pas de quoi nous rendre sceptiques outre mesure. N'oublions pas, en effet, que, concernant la série des trois derniers monarques, MUTARA III actuellement régnant affecte défavorablement la moyenne de règne, du fait que le sien est toujours en cours. Or les trois atteignent déjà 104 ans.

c) Selon évidemment qu'on adopte l'une ou l'autre éclipse, la mort de KIGELI III NDABARASA, père de

MÍBAMBWE III, sera fixée à la distance de 4 mois lunaires ayant précédé le 13 juin 1741 ou le 13 avril 1763.

17. Récapitulons maintenant, en guise de conclusion, les données que nous venons de discuter concernant les 6 derniers Rois du Rwanda.

a) MÍBAMBWE III, YUHI IV et MUTARA II ont régné plus probablement 112 ans environs, de 1741 à 1853 ; tandis que KIGELI IV, YUHI V et MUTARA III totalisent déjà 104 ans, de 1853 à 1957. Les six monarques ensemble atteignent ainsi un total de 216 ans de règne, soit une moyenne de 36 ans à chacun.

b) Si nous basions au contraire nos supputations sur l'éclipse de 1763, les six rois atteindraient déjà 194 ans, avec la moyenne de 32 ans 4 mois à chacun. Si nous supposons que MUTARA III actuellement âgé de 46 ans, dépasserait les 68 ans, ce qui est dans l'ordre des possibilités, la série des trois derniers atteindrait d'ici 22 ans, le nombre d'années égal à celui de la triade précédente, ce qui porterait le total des six règnes 216 ans, tout juste comme si nous partions de l'éclipse de 1741. C'est dire, en d'autres mots, que la moyenne de règne atteignant 36 ans n'est pas anormale du tout.

18-a) Nous ne pouvons utilement aborder la moyenne par génération, au sujet des six monarques, vu que l'âge de MÍBAMBWE III serait trop élastique. Mais nous pouvons le tenter concernant les 5 derniers, vu que l'éclipse de base adoptée nous donne l'année de la naissance de YUHI IV. Il suffit, en effet, d'ajouter à la date adoptée, les 5 ans que régna MÍBAMBWE III (c'est-à-dire qu'il aurait célébré 5 fois la fête des Prémices). Si nous adoptons l'éclipse de 1741, YUHI IV serait né en 1746. De ce fait, les 5 derniers rois totaliseraient déjà 211 ans, soit une moyenne d'un peu plus de 42 ans.

b) Si nous adoptions au contraire celle de 1763, ce monarque serait né en 1768 et il y aurait de cela déjà 189 ans ; ce qui donnerait au 5 derniers rois ensemble, la moyenne de 37 ans et 9 mois.

c) En toute hypothèse, et c'est cela qu'il fallait démontrer jusqu'à un certain point, que le problème soit envisagé sous l'angle de règne ou de génération, nous disposons ici d'un indice ferme qui suggère que la durée moyenne des membres de la lignée ne pourrait guère être valablement fixée à moins de 30 ans. Et dans la mesure où ces analyses correspondraient à des conditions au moins essentielles, liées surtout au climat de notre zone, il ne serait pas déraisonnable d'étendre provisoirement les mêmes conclusions au Rwanda en général.

d) Je ne doute pas que d'ici quelques dizaines d'années le problème sera définitivement tranché, par un contrôle obtenu au moyen de documents écrits. Les premiers baptêmes ayant eu lieu au Rwanda en 1903, les enfants des néophytes ont été inscrits aux registres avec les dates exactes de leur naissance. Dès qu'on aura atteint le plafond voulu de la troisième génération, ceux qui vivront alors contrôleront le bien-fondé de ce que nous avançons ici sur la foi de témoignage provenant de traditions purement orales.

C. L'ANALYSE CRITIQUE DE LA LISTE GÉNÉALOGIQUE DES ROIS.

19. Le Poème généalogique de la dynastie rwandaise nous présente donc 30 noms de monarques, qui se sont succédé de père en fils, d'une manière ininterrompue. Nous avons précédemment souligné l'importance exceptionnelle de cette donnée de base. Nous avons appris également que la durée moyenne d'une génération est de 30 à 40 ans. Suffirait-il de multiplier les 30 noms par

30 à 40 ans pour affirmer la durée moyenne totale de 900 ans au moins sans plus ? Je suis obligé de répondre, malheureusement, par la négative, car le sérieux que nous devons mettre en ces analyses en rapport avec la critique des données sous examen, ne le permettrait pas. Nous devons d'abord passer en revue les 30 noms et nous assurer s'il n'y aurait pas lieu d'établir plus d'une catégorie au sujet des témoignages traditionnels, considérés sous l'angle des différentes sources de notre histoire que nous avons recensés au chapitre I.

20-(1^o) GÍHANGA : Comme il a été déjà souligné plus haut, je ne vois pas qu'il soit possible de mettre en doute son existence réelle. Le Code ésotérique spécialement et l'histoire des armées sociales, ainsi que le culte à lui rendu par la Cour, voire même sur le lieu de sa sépulture à Muganza, dans la province du Rúkōma où subsiste encore de nos jours un bosquet gardé par des « dépositaires du Code », tout cela constitue un complexe de témoignages qu'on ne saurait valablement récuser. Peu importe que son nom se présente sous forme de surnom, dérivé du verbe *guhānga* = inventer, créer, inaugurer ; ce qui lui donne la signification étymologique de « inventeur, créateur, inaugurateur », par excellence. S'il était possible de rejeter, en effet, son existence réelle, il faudrait tout de même le remplacer par un autre fondateur de la Dynastie, et faire en sorte que nos traditions admettent ce substitut tardif.

21-(2^o) KANYARWANDA I GAHIMA : L'existence de ce monarque est affirmée dans toute la tradition dont il est possible de disposer, non seulement au Rwanda, mais encore au Burundi et dans les légendes de toutes les dynasties des pays environnants. On le met en relation avec ses deux frères KĀNYĀNDÖRWA I SĀBÚGABO et KANYABUGESERA I MUGÖNDO, qui fondèrent respective-

ment les dynasties du Ndörwa et du Bugesera. Les Barūndi lui associent leur mythique KĀNYĀBURŪNDI qui n'a jamais existé. Pour les Bāshi, on le met en parallèle avec KANYABŪNGO, autre fils de Gīhānga, à cause duquel les Rwandais ont constamment désigné la terre du Büshi sous le nom de *Bunyabūngo*, que les intéressés de ce pays n'acceptent pas et qu'ils considèrent encore de nos jours comme une injure. — La tradition la plus ancienne, en dehors du Poème généalogique et des Récits de nos mémorialistes, et qui peut être considérée comme un témoignage demeuré invariable jusqu'à nous, est le poème dynastique composé par la poétesse NYIRARUMAGA sous RUGANZU II 'NDOLI, il y a 13 générations (1). Dans ce poème, il est question de la mère de ce monarque, appelée NYĀMŪSŪSA, fille de 'JĒNI et épouse de GĪHĀNGA. Les trois fils de cette femme fondèrent chacun une dynastie. Aussi le poème l'appelle-t-il « la racine de tous les peuples ».

22-(3^o) YUHI I MUSINDI : C'est encore celui dont l'existence est le plus affirmée. Il est l'ancêtre éponyme des Basīndi, clan auquel appartient la maison régnante des Banyīgīnya. On ne peut donc contester valablement le fait de son existence. Le poème généalogique nous a conservé son nom de règne et les mémorialistes précisent qu'il est *Yuhī ly'ī Gāra* (le *Yuhī* qui séjourna à *Gāra*). Malgré les recherches entreprises à ce sujet, il a été jusqu'ici impossible d'identifier cette localité [38, p. 49, n^o 31]. Devrions-nous peut-être orthographier *Yuhī ly'I-gara* ? Il existe, dans le royaume actuel du 'Nkōle, une principauté appelée *Igara*. Nous ne voyons cependant pas comment, à cette époque reculée, les monarques du

(1) NYIRARUMAGA était du clan des Basīnga ; RUGANZU II'NDOLI la choisit comme sa reine mère adoptive (cfr note p. 15) en récompense d'un service signalé qu'elle lui avait rendu durant la lutte engagée contre les adversaires de sa légitimité. Par décision de RUGANZU I BWIMBA, le clan des Basīnga ne peut plus donner de reine mère naturelle à la lignée [43, p. 127, n. 214].

Rwanda pouvaient effectuer des expéditions aussi lointaines, dont l'une aurait justifié cette appellation avec cette nuance : « le Yuhi qui a spectaculairement triomphé de l'*Igara*. En toute hypothèse, on l'appelle « Yuhi ly'i Gara », pour le distinguer de son homonyme immédiat, appelé « *Yuhĩ lyó mu Karámbo* » = le Yuhi qui séjourna dans le Karámbo, localité située dans la province actuelle du Rúkiga, Territoire de Byumba.

23-(4^o-7^o) Les rois occupant la 4^e à la 7^e place sur la liste généalogique à savoir RUMÉZA (Celui qui fait germer), NYARUME (Maître de la rosée), RUKÜGE, (barque géante) et RUBANDA (peuple nombreux) ne nous sont connus que par le poème généalogique et leurs noms dynastiques n'ont pas été conservés. Vu l'unicité de la source et l'absence de confirmation culturelle, et aussi le caractère par trop symbolique de leurs noms, nous croyons que ces monarques ne peuvent être placés sur le même pied que les autres. Sans aller jusqu'à nier brutalement leur existence réelle, nous la considérons comme moins probable.

24-(8^o) NDAHIRO I RUYANGE : Son existence ne peut être mise en doute. Sa paternité vis-à-vis du monarque suivant est affirmée à l'instar presque d'un dicton : n'importe quel mémorialiste déclame « NDOBA YA NDAHIRO » (NDOBA fils de NDAHIRO). De plus, par son autre fils KÍNGALI, il est le patriarche de la famille actuelle des BATANDURA (dont l'ancêtre éponyme GITANDURA l'ancien vivait sous RUGÁNZU I BWÍMBA). Le Code ésotérique dans ses cérémonies les plus sacrées, ne peut se passer des représentants de cette lignée.

25 (9^o) NDOBA : Voilà un roi dont l'existence est affirmée avec une foule de témoignages en surabondance. Il a eu 8 fils, dont 7 devinrent ancêtres éponymes des

familles illustres encore de nos jours en notre société. Ce sont MUKÔBWA, MUTÛRÂGARA, MUGÛNGA, MÛNYIGA, NYAMUHĂNGZI, MUPFÛMPFU et CYĂMBWE, ainsi que le monarque suivant. Notons que la dynastie actuelle du Burūndi, suivant nos mémorialistes, descendrait de ce NYAMUHĂNZI, dont le descendant 'SĪNZI aurait été le père de KAREMĚRA, intronisé sous le nom de NTARE I RUSATSI.

26-(10^o) SĂMĚMBE : Ce monarque a certainement existé ; le fait des familles fondées par ses sept frères, l'établirait à suffisance, si même les autres sources traditionnelles se montraient déficientes, ce qui n'est heureusement pas le cas. Sa paternité aussi, vis-à-vis du monarque suivant, se déclame à l'instar de diction : on dit machinalement, pour ainsi parler : « NSORO YA SAMEMBE » (NSORO fils de SAMEMBE).

27-(11^o) NSORONO I SĂMÛKÛNĂO : On ne peut douter de l'existence de ce monarque ; toutes les sources le mentionnent sans exception. J'ai pu obtenir, grâce aux indications relevant du Code ésotérique, une information inattendue concernant son règne. Je complétais alors mes notes sur l'institution des « libérateurs » (ou héros voués à sacrifier leur vie sur le champ de bataille soit pour donner au Rwănda le droit d'annexer un pays étranger, soit pour annihiler magiquement les succès d'un pays étranger qui envahit le Rwănda). Comme je reconstituais la liste des « libérateurs » provenant de la famille des Batsöbe, on me livra le nom de RWĂMBALI, qui se livra contre le Ndörwa, sous NSORO I. Plusieurs « libérateurs » du même nom et de la même lignée devaient, dans la suite, se livrer volontairement à la mort dans les mêmes circonstances.

28. Qui plus est, les « dépositaires du Code » m'appri-

rent que le véritable nom coutumier de NSORO I était MUHIGI (le Chasseur), tandis que celui de SAMUKONDO, davantage cité par les mémorialistes, n'était qu'un surnom, une espèce de devise guerrière. « Et pourquoi n'a-t-on pas insisté pour citer le véritable nom du monarque ? », demandai-je avec regret. Il me fut répondu : « Tous les points connus dans le cadre du Code ésotérique entrent dans la ligne du secret. Nous ne pouvons jamais nous en servir pour remettre sur la bonne voie les mémorialistes et les aèdes, lors même que nous voyons clairement qu'ils se trompent ou que leurs déclamations sont incomplètes. Jamais nos affaires ne peuvent être versées dans les genres populaires ». C'est la première fois que cette information devient l'objet d'une publication. On peut se permettre désormais d'écrire NSORO I MUHIGI SAMUKONDO, de même que nous avons MUTARA I 'SEMUGESHI MUYENZI, ce dernier nom ayant été la devise guerrière du prince, servant chez les mémorialistes à l'instar de nom propre.

29-(12^o-30^o) Les monarques indiqués aux numéros 12 à 30 sur la liste généalogique, depuis RUGANZU I BWIMBA jusqu'à MUTARA III RUDAHIGWA actuellement régnant, forme la catégorie dite « rois historiques ». Aucun doute possible ne peut s'élever quant à l'existence de l'un ou de l'autre d'entre eux. Il serait en conséquence superflu de les passer ici en revue.

En résumé donc, sur les dix monarques, successeurs immédiats de GÍHANGA, formant la catégorie dite « rois de la peine », nous devons affirmer l'existence de 6 que personne ne saurait raisonnablement rejeter. Les 4 autres ont peut-être existé réellement, mais aucune autre source de nos traditions ne vient confirmer les données du poème généalogique à leur sujet. Nous devons, en conséquence, mettre à part les 26 monarques dont l'existence est affirmée avec insistance, et à part, les 4 probables.

D. DATES APPROXIMATIVES DES ROIS DU RWANDA,
BASÉES SUR LA MOYENNE DE 33 ANS.

30. Dans ce paragraphe, nous devons adopter d'abord la marche ascendante. Ce procédé est logique si nous voulons rationnellement utiliser les données jusqu'ici obtenues sur les 6 derniers membres de la lignée. Nous y ajouterons ensuite une deuxième colonne par ordre descendant pour les facilités du lecteur. Comme les supputations médiales de la durée d'une génération indiquent 30 à 33 ans, et que nos analyses précédentes suggèrent 36 ans comme moyenne de règne, nous retiendrons 33 ans, comme position intermédiaire, entre 30 et 36. Nous laissons donc de côté, par prudence, les indications que suggère la moyenne de 37 ou 42 ans de nos 5 derniers monarques. La position médiale de 33 ans est mieux faite pour réduire la marge d'erreur qu'entraînerait l'utilisation de l'une ou de l'autre des deux extrêmes. La moyenne de 33 ans sera appliquée à la liste des rois à partir de KIGELI III NDABARASA ; quant à ses six successeurs, nous leur assignerons les dates déjà déterminées.

(¹) Rappelons que nous accordons fictivement à ce monarque le laps de temps de septembre 1895 à décembre 1896, pendant lequel MIBAMBWE IV RŪTARINDWA gouverna le Rwanda (chap. III, 8).

(²) Ce monarque fut précédé sur le trône par son demi-frère RWAKA qui aurait célébré 16 fois la fête des Premices, sous le nom de KAREMERA I. Il avait été nommé régent du vivant de son père, lorsque ce dernier était devenu fou. KARENERA I RWAKA ne pouvait pas régner régulièrement à la mort de son père, du fait que sa mère RUKONI était membre du clan dynastique (chap. I, 12 b). A la mort de son père cependant, son parti le maintint de force au pouvoir. Le prince RUJUGIRA et ses partisans n'engagèrent pourtant pas la lutte armée contre lui. Après les 16 années de son règne, KAREMERA I devint infirme ; cette maladie fut considérée comme une punition de Dieu contre l'usurpation ; il céda sa place et RUJUGIRA fut intronisé. Le démissionnaire ne fut pas inquiété ; il fut ancêtre éponyme de l'importante famille des BĀKA, dont la dénomination est calquée sur la racine *aka* dans *Ru-aka*. (Voir chap. I, 4, en ce qui concerne le changement de *Ru* en *Rw* devant une racine commençant par une voyelle ; quant à la formation des dénominations familiales dérivées d'ancêtres éponymes, cfr [47]).

(³) Ce roi fut intronisé d'abord sous le nom de BĪCUBA I ; il prit ensuite celui de

30. Mútára III Ch. Rud.	1931-1957 ...	1. GIHANGA	959- 992
29. Yuhi V Musinga	1895-1931 (1)	2. Kanyarwanda I Gahima I	992-1025
28. Kigeli IV Rwabugili	1853-1895	3. Yuhi I Musindi	1025-1058
27. Mútára II Rwógèra	? -1853	4. ? Rumeza	1058-1091
26. Yuhi IV Gahindiro	1746- ?	5. ? Nyarume	1091-1124
25. Mbāmbwe III 'Séntábyo	1741-1746	6. ? Rukuge	1124-1157
24. Kigeli III Ndábārāsa	1708-1741	7. ? Rubanda	1157-1180
23. 'Cylima II Rújúgira	1675-1708 (2)	8. Ndahiro I Ruyange	1180-1213
22. Yuhi III MMazimhaka	1642-1675	9. ? Ndoaba	1213-1246
21. Mbāmbwe II Gísánúra	1609-1642	10. ? Samebe	1246-1279
20. Kigeli II Nyámúheshera	1576-1609	11. Nsoro I Samukondo	1279-1312
19. Mútára I 'Sémúgèshi	1543-1576 (3)	12. Ruganzu I Bwimba	1312-1345
18. Rugānzú II 'Ndóli	1510-1543	13. Cylima I Rugwe	1345-1378
17. Ndahiro II Cyámátäre	1577-1510	14. Kigeli I Mukobanya	1378-1411
16. Yuhi II Gahima II	1444-1477	15. Mibambwe I Mutabazi	1411-1444
15. Mbāmbwe I Mutabāzi	1411-1444	16. Yuhi II Gahima II	1444-1477
14. Kigeli I Mukóbānya	1378-1411	17. Ndahiro II Cyamatara	1477-1510
13. 'Cylima I Rugwe	1345-1378	18. Ruganzu II Ndoli	1510-1543
12. Rugānzú I Bwimba	1312-1345	19. Mutara I Semugeshi	1543-1576
11. Nsoro I Sámúkóndo	1279-1312	20. Kigeli II Nyamuheshera	1576-1609
10. ? Sámémbe	1246-1279	21. Mibambwe II Gisanura	1609-1642
9. ? Ndoaba	1213-1246	22. Yuhi III MMazimhaka	1642-1675
8. Ndahiro I Rúyānge	1180-1213	23. Cylima II Rujugira	1675-1708
7. ? Rubānda	1157-1180	24. Kigeli III Ndarasara	1708-1741
6. ? Rukúge	1124-1157	25. Mibambwe III Sentabyo	1741-1746
5. ? Nyarume	1091-1124	26. Yuhi IV Gahindiro	1746- ?
4. ? Ruméza	1058-1091	27. Mutara II Rwogera	? -1853
3. Yuhi I Musindi	1025-1058	28. Kigeli IV Rwabugili	1853-1895
2. Kanyarwanda I Gahima I	992-1025	29. Yuhi V Musinga	1895-1931
1. GIHANGA	959- 992 (4)	30. Mutara III Rudahigwa Ch.	1931-1957

31. Il serait fastidieux de dresser une autre liste, dans la supposition des 26 monarques indubitables, en laissant tomber RUBANDA, RUKUGE, NYARUME et RUMEZA. Il suffira de supprimer les 4 noms et de rajuster la chronologie entre NDAHIRO I RUYANGE, d'une part, et ses 3 premiers ancêtres d'autre part. La supputation se présentera alors comme suit :

derniers monarques. La position médiale de 33 ans est mieux faite pour réduire la marge d'erreur qu'entraîne l'utilisation de l'un ou de l'autre des deux extrêmes. La moyenne de 33 ans sera appliquée à la liste des rois

MUTARA I, dans les circonstances qui ont été rappelées ailleurs [39]. On le désigne également sous le nom coutumier de MUYENZI (cfr n° 28 ci-avant), qui était sa devise guerrière.

(4) Nous avons rappelé (n° 20 ci-avant) que cette appellation se présente sous forme de surnom. Les mémorialistes lui ajoutent un autre, à savoir *Ngoma-ijana* (*Ngomijana*), c.-à.d. « Règnes-par-centaines » [37, p. 102].

1. GHANGA 1091-1124
 2. Kanyarwanda I Gahima I 1124-1157
 3. Yuhi I Musindi 1157-1180
 4. Ndahiro I Ruyange 1180-1213

1. GHANGA 1180-1213
 2. Yuhi I Musindi 1157-1180
 3. Kanyarwanda I Gahima I 1124-1157
 4. Ndahiro I Ruyange 1091-1124

1. GHANGA
 2. Kanyarwanda I Gahima I
 3. Yuhi I Musindi
 4. Ndahiro I Ruyange

32-a) En conclusion, si nous prenions les 30 monarques en bloc et que nous leur appliquions la moyenne intermédiaire de 33 ans, nous dirions que GÍHANGA vivait au X^e siècle, autour de 980. Si nous n'acceptons, au contraire, que les 26 rois indubitables, nous le placerions au XI^e-XII^e siècle autour de 1100. C'est-à-dire qu'il aurait vécu il y a environ 1060 ans, en chiffres ronds, dans le premier, et 830 ans dans le dernier cas.

b) Nous devons cependant nous rappeler que les analyses précédentes, concernant les 6 derniers rois, nous ont suggéré la moyenne de règne extrême de 36 ans, et la moyenne génératique de 37 à 42 ans. Si la prudence empêche de tabler sur ces extrêmes, nous devons cependant en tenir compte dans une certaine mesure et admettre une marge d'erreur qui ne semble pas devoir excéder un siècle.

c) Ces supputations approximatives seront certainement redressées un jour, du moins en grande partie. Nous parlions plus haut de certaines possibilités en ce cas (n^{os} 10 et 18 *d* ci-avant) réalisables dans un prochain avenir. Il faut ajouter ici que les moyens chimiques de l'âge atomique permettront d'en faire autant concernant les époques antérieures. Nous connaissons un tambour qui a été taillé avant le règne de NDAHIRO II CYÂMATARE, mais lié au plus profond secret du Code ésotérique, vu qu'il a été enfermé dans un autre, celui-ci étant seul connu du public profane. Nous connaissons également l'existence d'une queue de vache enfermée, sous 'CYILIMA II, dans un autre tambour, fait qui relève du même secret. Il y a aussi la momie de 'CYILIMA II, dont la sépulture est facilement retrouvable, puisque les dépositaires du Code ésotérique m'en ont donné les indications. C'est là un ensemble de documents dont les prélèvements soumis aux analyses radioactives, pour-

raient nous indiquer des dates plus ou moins précises et corriger les erreurs de nos approximations. Mais il sera très laborieux d'obtenir l'autorisation d'effectuer pareils prélèvements dans un avenir plus ou moins rapproché.

CHAPITRE IV

LES PRINCIPAUX AUTEURS QUI ONT INTERPRÉTÉ LA GÉNÉALOGIE DU RWANDA

1. Après les analyses que nous venons de faire, il convient de citer ici l'opinion de quelques auteurs qui, d'une manière ou d'une autre, ont été amenés à s'occuper du même problème. Il faut ici cependant établir une espèce de triage. Certains auteurs, qu'ils soient d'accord ou non avec nos conclusions, s'ils sont de simples compilateurs ou des vulgarisateurs spécifiquement tels, ne représentent en réalité que peu de poids, du fait qu'ils adoptent au hasard des lectures, l'opinion qui leur tombe la première sous les yeux. Dans ce cas ce n'est pas eux, mais leur source qui compte. C'est-à-dire, en d'autres mots, que cette adoption d'opinions non préalablement discutées, non marquées d'un apport scientifique nouveau, acceptées purement et simplement en tant que provenant d'un auteur qualifié de spécialiste, ne donne pas une nouvelle valeur à l'affirmation initiale. Ce principe de triage adopté au départ nous dispensera donc d'une surcharge de références superflues, dont la totalité, ou presque, est du reste en accord avec nos conclusions. Ceci ne constitue donc pas une dépréciation quelconque vis-à-vis des ouvrages de vulgarisation propagandistique ; c'est plutôt le souci de ne pas allonger sans nécessité un exposé, qui gagnera beaucoup par sa brièveté, nous l'espérons du moins.

2. Nous éviterons également les digressions sans portée qu'appelleraient certains autres textes. Ceux-ci s'en-

cadrent dans la tentative de leurs auteurs, de situer notre histoire locale dans le vaste complexe de chronologie comparée entre plusieurs lignées de l'Afrique interlacustre, et même entre d'autres régions situées au-delà de cette aire. L'utilisation de pareilles comparaisons serait prématurée en cette étude-ci : nous voudrions fixer d'abord une base de départ. Nous ne suivrons donc pas, pour le moment, ces auteurs sur le terrain extérieur au Rwanda. Ce deuxième principe de triage nous épargnera ainsi les références ayant trait aux mouvements d'immigrations et aux origines de nos Hamites en général, et de la lignée régnante en particulier. Cette ligne de conduite réduira donc les références au strict minimum, et nous sommes certains que l'information du lecteur n'en sera pas pour autant étriquée.

3. Le R. P. PAGÈS, qui n'est ni pour ni contre nos conclusions, mérite d'être cité ici, du fait qu'il a été le premier à publier la généalogie qui nous intéresse. Il ne l'a certes pas interprétée, mais les auteurs ultérieurs ont utilisé sa documentation [55, p. 96] (1).

4. Nous citerons ensuite, parmi ceux qui ont adopté les 30 ans de moyenne par génération, le R. P. DELMAS, dont l'ouvrage présente un intérêt tout particulier [31]. Comme nous avons eu l'occasion de le signaler ailleurs [47, p. 37], la valeur de cette étude n'est pas égale en toutes ses parties. Mais la remarque n'affecte en rien l'acquis central des recherches effectuées sur les généalogies de nos grandes familles. Aussi l'ouvrage constituera-t-il, sous ce rapport, un élément définitif qui consacra à jamais le mérite scientifique de cet excellent missionnaire.

5-a) L'auteur qui, sous l'angle qui nous intéresse,

(1) L'auteur ignorait les noms dynastiques de MUSINDI (*Yuhi I*) et de RUYANGE (*Ndahiro I*) d'où le décalage, chez lui, dans les numéros d'ordre concernant *Ndahiro II* CYAMATARE et tous les *Yuhi* suivants.

jouit à juste titre d'une grande autorité, est le Chanoine L. DE LACGER. C'est un historien particulièrement compétent, qui a interprété nos traditions avec un sens aigu de la mesure exacte, sans verser ni dans l'un ni dans l'autre extrême. Son métier, je dirais, de professeur d'histoire et de critique averti, en fait le technicien dont il serait, de ma part, assez pédant de souligner la valeur, s'il n'y avait pas d'utilité réelle à agir de la sorte [30]. Il s'exprime ainsi :

« La question est celle-ci : quel crédit peut-on accorder à ces compositions, qui s'apparentent beaucoup plus, l'art non exclu, mais moindre, aux épopées antiques, à nos chansons de gestes, au romancero espagnol, qu'à des annales et mémoires de chancellerie ? La tradition orale, on ne le sait que trop, ressemble en sa transmission à ces eaux de montagne, qui, en s'éloignant de leur source, perdent de plus en plus de leur pureté originelle, et, arrivant dans la plaine, se ramifient en maintes dérivations divergentes, se chargent d'éléments étrangers, se perdent parfois dans les brouillards... Cependant cette transmission est un fait, et des présomptions existent que, sur le fond des événements et leur ordre de succession, elle est fidèle. Voici un des traits sur les quels se fonde un tel jugement : « Si l'on prend la liste des monarques batutsi au Ruanda, liste composée d'une quarantaine de noms, on s'aperçoit, dès le premier examen, qu'elle se décompose en deux parties égales. Les vingt premiers noms, outre qu'ils s'accompagnent de détails visiblement mythologiques, didactiques, artificiels et fabuleux, ne se présentent pas le moins du monde dans le même ordre, suivant qu'on l'emprunte à telle rédaction ou à telle autre. Au contraire, pour la seconde moitié, il y a accord entre les différentes versions dans la suite des noms, dans leur tonalité, dans l'indication des reines mères et de leur famille. Ces vingt derniers noms reportent par leurs tout premiers aux XIV^e ou XV^e siècle de l'ère chrétienne, si on accorde une moyenne de trois à quatre règnes par siècle. Le contraste est frappant. Autant la tradition est flottante et discordante pour la moitié mythique, autant elle est ferme et continue à partir de RUGANZU BWIMBA. La confusion qui règne dans la première partie accuse l'indépendance partielle des traditions ; la bonne tenue de la seconde suggère l'existence d'une source officielle, dont la conservation en sa pureté g nue aura fait l'objet de soins sp ciaux »... (Vol. I, pp. 63-65).

b) Lorsque l'éminent auteur parle des « détails visiblement mythologiques, didactiques, artificiels et fabuleux », il s'agit évidemment de la section antérieure à GIHANGA et l'on sait que nous avons abondé en ce sens (ch. I, 15). En ce qui concerne maintenant la section des « rois de la Ceinture », (les 10 successeurs de GIHANGA), prédécesseurs de RUGANZU I BWIMBA, nous avons relevé une légère variante sur l'une des trois listes que cet auteur a comparées ; à savoir celle dictée par l'aède KARERA [71] ⁽¹⁾. Il y manque le nom de NDAHIRO I RUYANGE. Ceci justifie, jusqu'à un certain point, le jugement de l'auteur, au sujet du flottement et de la discordance des listes en présence. La référence en question a pu renforcer d'autant plus ce jugement, que celui qui prit la dictée de KARERA le qualifie de généalogiste, ce qui est inexact. KARERA était simplement aède en poésie dynastique. Il connaissait, certes, la liste des rois, mais en tant que poète dynastique. Sa contribution fut du reste arrangée d'une manière étrangère à nos traditions : l'Européen qui en prit la dictée ignorait que le roi règne avec sa mère ; aussi a-t-il groupé les monarques avec leurs femmes respectives, comme s'ils avaient régné avec elles. Il est donc possible que KARERA ait oublié le roi en question ; mais il n'est pas exclu que l'enquêteur l'ait laissé tomber par inattention dans sa rédaction définitive.

6-a) J'en arrive enfin aux auteurs opposés aux conclusions de cette étude, et dont le deuxième, sciemment ou non, utilise la notion de « génération sociale » dans l'interprétation de notre chronologie dynastique. Il n'y a pas de doute, d'autre part, que ces deux auteurs se sont mutuellement influencés. Je veux parler de Mgr J. GORJU et du R. P. SCHUMACHER. Commençons par le premier, du fait que son étude fut publiée en premier lieu.

(1) Informations obtenues de KARERA, Aède dynastique = *Umusizi*, à tort qualifié de *umúcúza-bwēnge* = généalogiste, p. 58.

b) Après avoir traité de l'origine des Batutsi, ou Hamites du Rwanda, du Burundi et du Buha, le vénéré auteur en arrive à la récapitulation suivante :

« Résumons : premier point d'histoire acquis. L'émigration au départ de Ntusi, n'a pas plus de deux cents d'âge. Témoins irrécusables : et les métissés-hamites restés sur place, gardiens inchangés de la tradition, et le royaume de Nkole établi là à deux pas. — Deuxième point : Batutsi du Rwanda, de l'Urundi et de l'Uha,... et autres sont directement issus des hamites de Ntusi. — Conclusion : ces Batutsi ne sont pas depuis plus de deux cents ans ici où nous les trouvons aujourd'hui. Bon gré mal gré, en dépit des dynasties fabuleuses dont tel ou tel se réclame, ils doivent tous tenir dans ce cadre rigide de deux siècles au maximum et, en conséquence, resserrer à cette commune mesure leur histoire » [36] (1).

c) La conclusion de cette citation se passe de commentaire et il peut, jusqu'à un certain point, expliquer ses prémisses sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage. Quant à la relation que le vénéré auteur établit entre le nom de *Ntusi*, dont il fait dériver le terme *Batutsi*, sans autre preuve apparente que cette ressemblance étymologique des deux mots, nous renvoyons le lecteur à ce que nous en avons dit dans une étude antérieure [47, pp. 33-36].

7. En ce qui concerne le R. P. SCHUMACHER, il a exprimé la même opinion en des termes si semblables, que l'influence mutuelle des deux auteurs, comme nous le disions tantôt, ne peut être mise en doute. Comme cependant le R. P. SCHUMACHER a parlé de ce problème en plusieurs études, nous nous arrêterons aux dernières en date, qui doivent être considérées comme étant présentées sous leur forme définitive. Il s'exprime ainsi :

(1) Le passage que nous citons ici n'est qu'un échantillon limité. L'analyse compte des textes parallèles serait mieux placée en une étude comparative de l'histoire de nos deux pays. Nous avons cru qu'il serait sans réelle utilité de nous y étendre davantage.

« D'après différentes sources, j'ai dressé deux généalogies, dont l'une indique XXXIX générations, l'autre XXXIII. La longue série des Rois du Ruanda tombe, si on la compare avec les générations des pays environnants. A ma question y relative, mes informateurs y répondirent : « Nos anciens Rois ne vivaient pas longtemps. Un certain RÜHUNDE du Káragwe vécut durant le règne de sept rois du Ruanda ». Grâce à la synchronisation avec la dynastie de l'Urundi, j'ai réussi, sur une base de témoignage historique, de ramener la lignée totale de la dynastie du Ruanda à XII générations normales, par quoi elle atteindra l'accord parfait avec les autres généalogies » [60, p. 281] (1).

8. Ce texte appelle naturellement une foule de questions ; je me limiterai à celles-ci :

a) On peut regretter que l'auteur cité ne nous livre pas toute sa documentation afin que nous puissions nous en faire un jugement, ni la nature des sources dont il dit détenir les informations, ayant trait aux deux généalogies auxquelles il se réfère. Quant à la légère différence dont il fait cas, elle nous laisse parfaitement à l'aise. Le poème généalogique ne nous fournit-il pas, en effet, 42 noms, dont nous n'avons retenu que 30 seulement ? Or il faut remarquer que les publications diverses déjà faites à ce sujet, y compris celle du R. P. SCHUMACHER, nous donne une liste invariable à partir de GIHANGA, soit les 30 monarques retenus en la présente étude [60, p. 280]. Peu nous importe dès lors, dans le débat, le flottement dont l'auteur fait cas, concernant la section mythologique initiale. Parmi les généalogies dynastiques des pays environnants, il ne cite que celle du Burundi. Mais ce pays a été gouverné successivement par deux dynasties

(1) Le même texte avait été publié par l'auteur 9 ans plus tôt, avec quelques détails en moins ; le voici : « Les Batutsi, c'est une minorité de pasteurs Gallas venus du N. E. Ils firent leur première apparition au Ruanda il y a trois siècles à peine. Ma synchronisation des XXXIII (XXXIX) successions d'ancêtres des rois du Ruanda avec ceux de l'Urundi voisin les réduit à XII générations normales : *Nos anciens rois ne se faisaient guère vieux. Un vieillard vit passer sept successions de rois.* Les circonstances historiques semblent indiquer que les trois premiers immigrants étaient des fugitifs » [63]. En ce qui concerne l'allusion à l'immigration des Galla, cfr les n° 13-14 ci-après.

parallèles à la nôtre. La première s'éteignit sous notre MIBAMBWE I MUTABAZI, il y a 16 générations de nos rois et l'actuelle fut alors fondée par NTARE I RUSATSI. Or la lignée de ce dernier totalise également 16 monarques y compris MWAMBUTSA IV actuellement régnant. Par quelle voie l'auteur en arrive-t-il à XII générations ? (1) Quels sont les monarques qu'il a retenus ? Il dit qu'il a pu disposer « d'un témoignage historique », entendez par là une simple *information orale* ; mais tout de même, quel est ce témoignage ? Autant de questions auxquelles l'auteur cité ne peut nous fournir un élément objectif susceptible d'orienter notre jugement.

9. Mais il y a plus : comme tout le monde le sait, la dynastie du Burundi ne disposa jamais d'un organisme quelconque, ni de généalogistes, chargés de conserver ses traditions. La lignée du Rwanda au contraire en était pourvue. De quel côté alors la logique la plus obvie doit-elle orienter toute recherche comparative en ce domaine ? Peut-on tabler sur l'inconnu et tenter de ramener à la mesure hypothétique de ce dernier les données explicitement établies de par ailleurs ? La meilleure voie ne serait-elle pas plutôt de se baser sur les données positivement affirmées, pour essayer de reconstituer celles qui ne partent pas de traditions institutionalisées ?

10. Revenons cependant à un instant sur ce « témoignage historique ». Il s'agit, comme nous venons de le dire, d'une simple information orale, fournie par un individu de notre propre époque. En supposant que pareil informateur n'ait pas été influencé par des en-

(1) Cfr Chap. II, 2 et note ci-avant. — SIMONS [64, pp. 12-15] n'en a indiqué que 8 seulement. — Le chef Pierre BARANYANKA qui n'en comptait naguère que 8, de son côté, en a finalement identifié 4 autres [43, p. 42 en note] ; mais ces monarques identifiés par ledit chef relèvent d'une information inaccessible aux R. P. SCHUMACHER, du fait qu'elle n'a jamais été éditée. Pierre BARANYANKA nous en fit communication d'abord par sa lettre du 23.XII.1949, et ensuite par une note dactylographiée, en 1957 seulement.

quêteurs apprentis antérieurs, ou par la forme même de la question à laquelle il répond ⁽¹⁾, — ce qui ôte toute valeur à sa réponse au point de vue sous examen, — de quelle compétence jouit-il pour discuter scientifiquement les traditions sous l'angle précis de la critique historique ? Que vaut son opinion individuelle en comparaison de traditions institutionalisées, que le chercheur technicien lui-même ne peut bousculer à la légère sans faire sévèrement juger sa méthode et faire du même coup déprécier en tout ou en partie les résultats obtenus ?

11. L'auteur nous déclare ensuite qu'il a ramené la lignée de la dynastie du Rwanda à XII générations normales. A quels noms s'est-il finalement arrêté, et quels sont les monarques écartés, et pour quels motifs ? Avant RUGANZU I BWIMBA, certains monarques ont fait souche et des groupements familiaux se réclament d'eux, encore de nos jours. A partir de ce dernier monarque qui ouvre la section des « rois historiques », il est aisé de montrer les cimetières où chacun d'eux repose. Les « dépositaires du Code » attachés à ces tombeaux ont fidèlement conservé les tambours dits « des audiences » portant leurs noms propres respectifs ⁽²⁾. Certains de ces monarques ont créé des milices ou armées sociales, ainsi que des armées bovines qui se sont perpétuées jusqu'à nous,

⁽¹⁾ Voir ce que nous avons rappelé, à propos des enquêtes et des enquêteurs novices, et autres, [49, pp. 28-31]. — Lire l'intéressant article du R. P. VAN DEN EYNDE, [67, pp. 295-297]. Bien peu nombreux, en effet, sont les Européens qui peuvent interroger concernant certaines branches, sans influencer, en provoquant des réponses que les informateurs sentent devoir plaire à l'enquêteur.

⁽²⁾ De même que les Tambours Emblèmes de chaque dynastie ont chacun un nom propre, ainsi au Rwanda chaque tambour, même ordinaire, taillé par les « dépositaires du Code ésotérique » doit avoir un nom propre. C'était spécialement le cas pour le *tambour des audiences* = *Indámũtsa* ; chaque monarque devait en avoir un spécialement taillé au début du règne. Nous possédons les noms propres de ces tambours des audiences, depuis le règne de 'CYILIMA I RUGWE, et les lieux où ils furent transférés successivement au fur et à mesure que mouraient leurs détenteurs respectifs, en fin de chaque règne, depuis 'CYILIMA I [38], (pp. 68-127).

tandis que d'autres sont devenus des patriarches éponymes de puissantes familles. C'est là un faisceau de témoignages qu'on ne saurait scientifiquement méconnaître sous l'angle de l'histoire.

Mais ces monarques ne sont pas 12 : ils sont fermement 22. Nous aurions donc beaucoup gagné à connaître les 12 noms que l'auteur analysé a bien pu retenir d'entre ces 22 que nous croyons être indiscutables, et que nous portons à 26 en nous basant sur d'autres critères.

12-a) L'auteur cité a admis comme un fait établi, la réponse de ces informateurs étayant leur affirmation sur un certain RUHUNDE. Il ne semble pas qu'il y ait la moindre trace concevable de preuve qu'ils aient jamais pu connaître ce personnage, du fait qu'il n'a pas vécu au Rwanda et que personne d'entre eux n'a jamais visité le Káragwe. Le lecteur étranger doit, en effet, être mis au courant de l'affaire. Le Káragwe est un royaume situé actuellement dans le Tanganyika Territory. Je ne veux pas dire que ce RUHUNDE n'ait pas existé réellement. Mais à supposer qu'il ait réellement existé et que les informateurs invoqués aient été à même d'en parler à l'unanimité, comment pouvaient-ils prouver le bien-fondé de leur déclaration ? Je ne mets certainement pas en doute, sur d'autres points, la compétence de ces informateurs : je les connais personnellement, car après le R. P. SCHUMACHER, je m'en suis servi moi-même à longueur d'années (1).

b) Sur le chapitre de la longévité, ils me parlèrent,

(1) Il s'agit de l'aède 'SĒKARĀMA, véritable encyclopédie vivante de poèmes dynastiques et à la fois mémorialiste de grand style ; il est mort au moins nonagénaire aux environs de 1942. Puis du nommé Paul RUZIGAMINTŪRO, dont la valeur de mémorialiste se limitait pratiquement à la milice dite Nyaruguru, la sienne. Il est mort autour de 1952. — Et enfin de KAYIJUKA, encore vivant, « dépositaire du Code ésotérique » dont la valeur en ce domaine ne peut être contestée ; il est aussi rhapsode en poésie dynastique et mémorialiste de valeur.

quant à moi, de MUHŪNDE, fils de BIJYA, un Rwandais celui-là, dont les descendants, que j'ai également contactés, habitent la localité de Rútare, dans la province du Buganza-Nord, en territoire de Kigali. Il me fut affirmé que ce MUHUNDE était né sous MÍBAMBWE III 'SĒNTĀBYO et qu'il mourut au début de ce siècle, sous YUHI V MUSINGA ; soit 5 règnes, dont 3 en entier et 2 aux deux extrêmes de son existence. Mais l'information n'a rien qui puisse la confirmer ni la faire contrôler de très près (1).

c) Quant à ce RUHUNDE du Káragwe, dont le radical du nom *-hunde-* est exactement le même que celui de MUHUNDE, du temps de quels rois du Rwanda vécut-il ? De quelle preuve disposons-nous pour dire qu'il a réellement existé ? Une chose est hors de discussion : MUHUNDE a réellement existé ; il était fils de BIJYA, de la famille des Batsöbe, et je viens de signaler l'adresse de ses descendants. L'auteur cité, à ce qu'il semble, n'aurait pas dû ne pas prévoir les questions que nous venons de poser. Les réponses appropriées auraient dû d'autant plus y être données à l'avance, qu'il s'agissait d'établir une donnée de grande importance. Les preuves de l'existence de RUHUNDE faisant malheureusement défaut, l'information ne peut être prise en considération, d'autant plus que ce sont exactement les mêmes informateurs qui ont indiqué MUHUNDE.

(3) Il faut noter que les indigènes exagèrent démesurément leur âge. Il suffit qu'un homme d'environ 65 à 80 se trouve dans un milieu où il est moins connu, pour qu'il situe sa naissance sous YUHI IV GAHINDIRO, ou même un peu plus tôt. Certains affirmeront : « J'ai 2000 ans, 3000 ans ! » Mais il est facile de réduire cette vantardise à la juste proportion des choses. Si notre homme dit qu'il est né sous YUHI IV GAHINDIRO, posez-lui une petite question concernant telle expédition fameuse qui a eu lieu au début du règne de *Kigeli IV Rwábugili* petit fils de YUHI IV GAHINDIRO). Il vous répondra : « Lors de cette expédition, j'étais un enfant qui suit les autres à la garde des génisses » (5 à 7 ans). — C'est le procédé que j'emploie habituellement pour ramener au taux raisonnable le nombre élevé de règnes que ces gens prétendent avoir vécus. Ils exagèrent de la sorte, mais sans prendre la précaution de connaître l'histoire pour mieux orchestrer le mensonge.

La quasi identité des deux noms et la longévité qui leur est attachée dans l'esprit de ces informateurs, excluent clairement celui des deux personnages dont l'existence n'est pas prouvée et ne semble même pas pouvoir être démontrée de par ailleurs.

13-a) Le deuxième texte du même auteur est particulièrement important, à notre point de vue. Il récapitule, en effet, les principaux arguments du D^r SCHUMACHER concernant l'émigration galla et la durée moyenne qu'il préconise d'une génération. Nous donnerons successivement les paragraphes ayant trait à notre matière, en accompagnant chacun d'eux d'un bref commentaire [61].

I. — « ... Je ne pense pas, écrit-il, que la chronologie des rois du Ruanda s'étende sur de nombreux siècles. Quand à l'occasion du congrès de Bruxelles en 1948, j'émis l'opinion qu'elle n'atteignait pas trois siècles, un professeur spécialisé dans l'histoire des émigrations des peuples galla trouva que ces dates étaient à réduire encore. Pour lui, deux siècles seraient un chiffre fort » (1).

b) *Commentaire.* — Le R. P. SCHUMACHER soutient actuellement seul cette thèse selon laquelle les Galla auraient été de tout temps autochtones en Éthiopie. Qu'il se produisit en ce pays, au cours du XVI^e siècle, une série de troubles qui auraient obligé des tribus galla à émigrer dans la direction de notre aire et qu'elles auraient constitué le noyau initial de nos Hamites interlacustres. Dans une communication consacrée à ce pro-

(1) Cette opinion, certainement insoutenable, a eu pour ancêtre le capitaine SPEKE, l'un des fameux explorateurs de l'Afrique centrale, au siècle dernier. [65, pp. 214-215]. Cette *théorie personnelle*, comme le précise l'explorateur lui-même, fut acceptée sans plus par Martial de SALVIAC [53, pp. 8-9] (la lettre préface est datée du 30 janvier 1901). L'auteur se réfère explicitement à l'opinion de SPEKE. — M^{gr} J. GORJU [35, pp. 55-56], reprend la même opinion, et cite textuellement, mais sans référence, certains passages essentiels du précédent. — Le R. P. SCHUMACHER est le quatrième que je connaisse dans cette généalogie.

blème, nous avons eu l'occasion de démontrer que, d'une part, lesdits troubles furent justement provoqués par les Galla eux-mêmes qui envahirent l'Éthiopie au XVI^e siècle ; qu'ils pénétrèrent dans l'empire du Négus, allant du sud vers le nord. Que, d'autre part, les conquêtes galla se poursuivirent jusqu'au XVIII^e siècle, mais qu'en toute hypothèse leurs mouvements ne dépassèrent jamais les limites actuelles de l'Éthiopie. Notre exposé se base, non seulement sur les témoignages des spécialistes en émigrations galla, dont certains ont écrit et à l'époque de ces invasions et en Éthiopie même, mais encore sur une étude comparative entre les éléments culturels de tout ordre de la civilisation galla, d'une part, et de celle des Hamites interlacustres, d'autre part. La conclusion est que les deux groupes partagent certes les critères de race hamitique et de civilisation pastorale, mais que l'histoire *écrite* elle-même et les éléments culturels démontrent à suffisance qu'il n'y a aucune trace de présence galla en Afrique interlacustre.

14. En ce qui concerne maintenant le propos du professeur participant au Congrès de Bruxelles, le passage suivant de ladite communication garde toujours toute sa valeur :

« Ce professeur est malheureusement anonyme ! Nous ne pourrions ainsi jamais savoir dans quelle partie de l'Afrique il situait le Rwanda. Il savait certainement que les Galla envahirent l'Éthiopie du sud vers le nord. Qu'ils entrèrent dans le pays en vainqueurs et qu'ils n'avaient, de ce chef, aucun motif d'émigrer, tout au contraire. Comme l'occupation progressive de l'Éthiopie par les Galla dura du XVI^e au XVIII^e siècle, il aura pu considérer ces déplacements tardifs comme des émigrations, bien qu'il eût été plus juste de les qualifier de conquêtes.

Il n'ignorait certainement pas que les Galla ne dépassèrent jamais les limites actuelles de l'Éthiopie. Il serait en conséquence difficile de croire que ledit professeur situait le Rwanda dans sa véritable zone. — On pourrait se demander également quelle idée il pouvait se faire sur la *chronologie* des rois du Rwanda. La liste généalogique de la lignée nous a été transmise par le canal de certains poèmes, de genres diffé-

rents. Les plus grandes familles du pays ont aussi leurs généalogies (cf. ouvrage du R. P. DELMAS). Il y a aussi les poèmes et les traditions du Code ésotérique, les récits historiques de nos Mémorialistes et tant d'autres sources dont l'ensemble peut servir dans la supputation de ladite chronologie. Peut-on scientifiquement, valablement, se prononcer d'emblée sur ce problème, sans tenir compte d'une documentation aussi variée » (pp. 352-353).

15. II. — « Il est certes possible, continue le R. P. SCHUMACHER, qu'un roi ait eu un règne fort long. En règle générale, nous devons cependant retenir le dicton : « Nos rois mouraient jeunes ».

Commentaire. — Un « dicton » est une sentence *sapientiale* ou du moins *historique*, mais renfermant une leçon morale, applicable à n'importe quel cas de tel ordre déterminé. Ceci est vrai, non seulement en notre culture, mais même partout ailleurs. De ce fait donc, on peut se demander pourquoi l'auteur parle ici de « dicton », puisqu'il n'existe pas en notre langue [46] ⁽¹⁾. Or, nous avons vu plus haut (n° 7) que ce fut uniquement la réponse de ses informateurs. En toute hypothèse, il ne s'agit nullement d'un dicton.

16. III. — « Aussi un règne de vingt ans, poursuit-il, est déjà une très bonne moyenne. Or, en comparaison avec celles de l'Urundi, il n'y a guère qu'une douzaine de générations qui soient historiquement établies. Cela nous donne dès lors une chronologie s'étendant sur un peu plus de deux siècles ».

Commentaire. — En ce qui concerne la comparaison avec la chronologie du Burundi, nous en avons longuement discuté (n° 8). Quant à *la moyenne de 20 ans* que l'auteur attribue à la durée de chaque règne, il ne nous indique pas sur quel critère il s'est basé pour l'affirmer ainsi. Nous pouvons cependant soupçonner qu'il parle ici de règne comme synonyme de génération. Nous répondrons en toute hypothèse que pareille moyenne de

(1) La publication ne prétend certes pas avoir épuisé le trésor sapiential du vieux Rwanda, mais elle constitue au moins un exemple concret de ce que l'on peut appeler « dictons » en notre culture.

20 ans ne semble se baser sur aucune donnée scientifique indiscutable. Dans le cas où la donnée subjacente à cette affirmation relèverait au contraire de la *génération sociale*, nous renverrions aux distinctions nécessaires qui ont été longuement élucidées plus haut (chap. II).

17. IV. — « Aucun des tableaux généalogiques des premiers immigrants défricheurs de la forêt du Nord-Est, continue-t-il, que j'ai notés en 1930 sur les lieux, n'atteint les douze générations ».

Commentaire. — Ces immigrants défricheurs ne disposent évidemment pas d'un organisme officiel chargé de conserver leurs généalogies. Ils ont très probablement plusieurs dizaines de générations sur le sol du Rwanda ; mais leurs souvenirs ne vont pas plus loin que 12 ancêtres. Il faudrait faire intervenir également la double coupure dans le culte de ces derniers, dont nous avons signalé le facteur (chap. I, 47). Nous supposons, soit dit en passant, qu'il s'est glissé une faute d'impression dans le texte : ces défricheurs se trouvent dans la zone Nord-Ouest, et non Nord-Est.

18. V. — « Il y a 12 générations le Ruanda était couvert de forêts en grande partie. Mais le déboisement se fit à une allure très rapide. En 1908, j'allais encore au Budaha faire nos provisions de bois de construction. En moins de 40 ans, la grande forêt que j'y connaissais disparut complètement sous l'action de « mangeurs de bois », c. à d. les petites hachettes des défricheurs ; cela sur une étendue de 30 km. Aussi 12 générations suffisent largement pour rendre compte du déboisement du Ruanda ».

Commentaire. — L'argumentation se construit comme suit : le Rwanda était en grande partie couvert de forêts (c'est-à-dire sur une étendue de « x » km) il y a douze générations. Or la forêt a été complètement détruite sur une étendue de 30 km au Budaha, en moins de 40 ans. Donc les 12 générations suffisent largement pour rendre compte du déboisement du Rwanda.

Nos remarques porteront principalement sur l'in-

connue qu'est la superficie du Rwanda déboisée depuis les 12 générations. Pour que le déboisement du Budaha, en ces 40 dernières années, comporte une référence réelle de comparaison, une donnée vraiment significative, il faudrait établir plusieurs faits et proportions, et tirer ensuite les conclusions :

19-a) Savoir, ne fut-ce qu'approximativement, la superficie du Rwanda qui a été déboisée depuis 12 générations, puis préciser *scientifiquement* le déboisement qui a été effectué au Budaha à notre récente époque ; et enfin établir la proportion entre les deux superficies.

b) Supputer, ne fût-ce qu'approximativement ce qu'était, il y a 12 générations, la population du Rwanda adonnée au défrichage et aussi la masse de non-défricheurs qui talonnaient ces abatteurs de forêts ; ensuite dénombrer les défricheurs du Budaha qui ont fait disparaître tant de km² de forêt ainsi que les non-défricheurs du Budaha qui, pendant ce temps, talonnaient les pionniers de la hache. Et enfin établir une proportion, ne fût-ce qu'approximativement, entre ces facteurs du déboisement.

c) L'auteur reconnaît que nos défricheurs, dont il a établi la généalogie, sont des *immigrants*. Ils venaient de l'est. Le droit coutumier dit de « défrichage » peut nous aider à déterminer indubitablement la limite de la forêt ancienne qu'ils ont fait disparaître, il y a au moins 12 générations ; c'est-à-dire à partir du cours supérieur de la Nyäbárōngo. Depuis les 12 générations recensées par l'auteur, le défrichage s'est donc limité au seul versant oriental de la dorsale Congo-Nil. C'est ici une donnée certaine qui détruit entièrement la supposition sous examen.

d) L'auteur part du principe que le Rwanda a été *méthodiquement* déboisé, les défricheurs avançant impla-

cablement sur une ligne ininterrompue, telle une armée moderne tenant un front déployé du nord au sud du pays. Mais les faits sont là pour démontrer que des îlots de forêts ont été laissés intacts et n'ont disparu qu'à une époque récente. Il ne considère pas, d'autre part, le fait des influences de tout ordre, qui peuvent pousser les défricheurs à une activité intense ou les obliger à l'inaction pendant un certain temps.

20. Citons parmi ces facteurs, ceux de l'ordre climatique d'abord. Il est certain que du temps de KIGELI III NDABARASA, il y a seulement 6 générations, le territoire devenu actuellement Parc National de la Kágera, et le Mútara désormais inhabité, formaient des royaumes puissants. Leurs armées s'opposèrent farouchement à l'envahisseur rwandais, qui dut établir des camps de marches le long du Mubäli et y fixer des milices chargées de défendre nos propres frontières, avant la conquête complète de ces pays. KIGELI III et les principaux de ses fils se firent construire des résidences dans les régions alors les plus riches du Mubali annexé. L'emplacement de ces résidences est indiqué par les grands ficus actuellement perdus au cœur du Parc national ; ces vestiges sont désignés toujours par les noms respectifs de nos princes qui les avaient plantés, tandis que toutes les régions d'alentour se sont reboisées. Les populations s'étaient insensiblement déplacées en masse vers l'ouest et sans doute vers d'autres directions. Les nouvelles conditions climatiques rendaient la vie de plus en plus précaire au Mubäli et au Mútara, par suite surtout du lent, mais implacable assèchement des nappes souterraines, dont les effets se faisaient sentir progressivement depuis des époques antérieures à la conquête rwandaise.

C'est ainsi que l'ancien lac *Gishāmba*, encore net sous KIGELI III qui y entretenait une flottille puissante, fut depuis 6 générations remplacé par le marais malsain

de papyrus, désormais repaire de moustiques que traverse la Kagera à l'est du Rwanda. C'est ainsi que le lac de Gabiro, dont les dernières eaux s'évanouirent au début de ce siècle, disparut de notre panorama oriental. Ce phénomène géologique dut provoquer des modifications de tout ordre, dont le résultat global fut le dépeuplement de la zone et l'apparition de la nouvelle forêt formant actuellement le Parc national de la Kagera.

21. Mais du moment que les populations se déplacent vers l'ouest, elles doivent provoquer fatalement une plus grande activité chez les défricheurs, dont la fonction est de mettre à la disposition du pays une superficie déboisée proportionnée aux besoins économiques des populations. Se rendent-ils explicitement compte de ce rôle ? Évidemment non ; mais ils le remplissent fatalement sous la poussée d'une loi *vitale* conjuguée avec leurs intérêts socio-économiques du moment. Les nouveaux arrivants viennent, en effet, solliciter des lopins de terrains dans les zones soumises au droit de « défrichage » [47, pp. 189-194] (1). Quant aux « défricheurs », auxquels seule la coutume reconnaît la propriété exclusive de la terre, ils louent des champs à ces clients. Ceux-ci deviennent la main-d'œuvre précieuse qui aide les patrons à intensifier le déboisement de la forêt. Et puis, du fait même de ces immigrations d'une région à l'autre, les défricheurs intensifient la production des biens de consommation en plus grande quantité. Et comme les terrains nouvellement déboisés produisent davantage,

(1) Avec une carte du Rwanda montrant la zone où était en vigueur le droit de « défrichage ». Du fait que chaque groupe familial formait un « royaume », avec devant lui une réserve de forêt déjà délimitée et faisant partie intégrante de ce « royaume », nous arrivons sans peine à démontrer que les générations antérieures ont vécu dans cet espace déterminé, quel que soit leur nombre, moindre ou élevé. Cfr également [37], vol. I, chap. I, 29-30, et chap. II, 27-36, où nous avons même donné les noms des Tambours Emblèmes des différentes dynasties autochtones, que le conquérant hamite a laissées en place, les chargeant de présider au défrichage des forêts respectives de leurs « royaumes ».

on comprend facilement que les défricheurs préféreront abattre la forêt que de s'attarder sur les superficies antérieurement déboisées. — Cet ensemble d'exemples nous laissent entrevoir que le défrichage n'est pas soumis à une *loi physique*, mais qu'il obéit à l'intérêt économique et à des *calculs libres* des propriétaires de la zone à déboiser.

22. En ce qui concerne particulièrement la zone du Budaha dont il est question dans le texte, nous ne sommes pas entièrement renseignés. L'auteur parle, en effet, d'une « étendue de 30 km ». S'agirait-il de km² comme le suggère le contexte ? Cette superficie est-elle constituée par un déboisement en pointe localisée, ou se déploie-t-elle sur une certaine longueur de la lisière du Budaha ? Et quelle est la profondeur de cette étendue, soit prise en elle-même, soit comparée à la longueur totale de la limite que la forêt forme au nord-ouest de la province ?

Autant de questions qui ont certes leur importance, mais qui resteront fatalement sans réponse. Il est évident, en effet, que l'auteur, en parlant de 30 km, a livré une estimation approximative que chacun comprendrait tout naturellement si elle n'était pas flanquée d'une conclusion disproportionnée. Si je dis que cette estimation est « approximative » (comme chacun peut en faire pour donner un certain ordre de grandeur lorsqu'il ne dispose pas d'une documentation rigoureusement exacte), je me base sur une considération évidente : si l'auteur a visité la forêt du Budaha en 1908, date de départ, il n'est pas démontré qu'il ait exactement marqué à l'époque la limite de la forêt. Il ne semble pas, en conséquence, que la lisière actuelle ait pu être scientifiquement révérifiée, au plus tard en 1953, année où il publia son texte. Ceci devait être explicitement précisé, afin que le lecteur comprenne bien que je ne vise pas principale-

ment ce petit détail de « 30 km » en lui-même, qui se saisisrait normalement en d'autres circonstances. Du moment cependant que ce petit détail est utilisé comme base d'une démonstration scientifique, il doit se présenter avec des preuves scientifiquement orchestrées.

23. En résumé donc, même en supposant qu'il fût possible de vérifier scientifiquement ce déboisement récent avec celui du passé, cela ne peut rien signifier isolément. Il faudrait pouvoir faire intervenir l'effet des facteurs concomitants, susceptibles d'avoir tour à tour accéléré ou ralenti le déboisement. Il faudrait pouvoir surtout estimer la population du Rwanda à chacune des époques envisagées et les défricheurs de chacune de ces générations, et établir à chaque échelon la proportion avec les mêmes facteurs, humains et autres, de chacune de ces 40 dernières années. D'où il suit que le cas signalé, concernant une portion insignifiante de la forêt du Budaha, isolément considéré, ne peut valablement rien nous révéler par extrapolation, lorsqu'il est comparé à ce complexe de problèmes en soi insolubles.

24. Mais il y a plus : en supposant que le Rwanda était en grande partie couvert de forêt, 12 générations avant nous, l'auteur sous-entend, d'une manière évidente, que la partie alors déboisée n'avait pas demandé autant de générations pour l'élimination de cette forêt. Il affirme textuellement, en effet, que « 12 générations suffisent largement pour rendre compte du déboisement du Rwanda ». Ces 12 générations, ne l'oublions pas, représentent pour lui la durée de 240 ans (soit 12 à multiplier par 20). Or, les découvertes archéologiques démontrent à suffisance que pareille estimation n'est guère pensable. Déjà la civilisation des *Barénge*, Hamites qui ont occupé une aire débordant largement les limites du Rwanda actuel, se caractérisait aussi bien par la vache

que par la houe. La forme de leurs marteaux et de leurs houes différerait notablement des mêmes instruments en usage à notre époque. Il est vrai que l'auteur place le surgissement des Barèngé au XVII^e siècle [60, p. 68] (1), mais cette hypothèse ne peut être sérieusement soutenue, vu la brièveté de ce laps de temps comparée au stade relativement ancien que nous révèlent justement ces découvertes.

25-a) Bien plus, la découverte d'une ancienne sépulture faite au sommet de Ruli, dans la province du Marāngara, a démontré que les squelettes gisaient au côté de grains de graminées. Ces pièces figurent ensemble au musée de Kabgayi. Or leur ancienneté est estimée à des milliers d'années. Comme on le constate, je ne cite que les indications ayant trait uniquement au travail de l'agriculteur, et par conséquent au déboisement du Rwanda. Certaines découvertes démontrent, en effet, que la présence de la race bantu remonte en nos régions à des milliers d'années (2). Si l'on considère que la culture bantu est fatalement liée au défrichage des forêts, la présence matérielle de la houe ne sera évidemment pas nécessaire : le défrichage de la forêt, même primitive, s'effectue aussi naturellement par le feu et par le crochet aratoire, taillé en bois fourchu. Cet instrument fut cer-

(1) L'auteur signale cependant, les découvertes archéologiques de « houes géantes » attribuées à la civilisation de cette même race ; on peut à bon droit s'étonner qu'il n'ait pas pensé à la signification culturelle de pareils indices et au décalage ainsi souligné entre le stade ancien et le nôtre.

(2) [55, pp. 71-72] cite des découvertes faites par l'abbé SALÉE et par le R. P. TRISTAN, d'une hache et d'autres instruments du type acheuléen [25]. Si ces découvertes ne devaient pas suggérer nécessairement le déboisement, elles indiquent du moins que la présence de l'homme remonte chez nous à une haute antiquité. — Il faut signaler également la découverte, en ces mois derniers, d'un crâne très ancien, dans un rocher aux bords de la Rusizi. Les premiers examens ont indiqué qu'il présente les caractères physiques de race bantu et qu'il remonterait à plusieurs milliers d'années.

tainement en usage avant l'introduction de la houe en fer forgé (1).

b) Nous pouvons légitimement conclure que les premiers défricheurs du Rwanda opéraient déjà sur les lieux depuis quelques milliers d'années, mais que certaines conditions du défrichage nous échappent en réalité. Il ne peut, en tous cas, être question de 12 générations. Il faut un nombre notablement plus élevé, permettant un recul de durée en harmonie avec les découvertes des cultures ayant précédé celle dont nous vivons actuellement.

(1) [47, p. 206] nous avons indiqué dans quel cas cet instrument était utilisé, durant les époques où la coutume interdit l'usage de la houe en fer. Bien plus, on y remarquera que le nom de cet instrument : *inhõzo* = *moyen de défrichage*, est un dérivé du verbe *gukonda* = *défricher*, dont les temps parfaits se forment en *konze*. (La racine en est *kond*, tandis que la particule *gu* est un simple signe de l'infinif).

BIBLIOGRAPHIE

A. INTRODUCTION.

1. BIASUTTI, R. (avec coll.), *Le razze e i popoli della Terra* (Turin, 1953, vol. I, surtout pp. 3-185).
2. BOCCASSINO, R., *Etnologia*, (*Enciclopedia Cattolica*, Cité du Vatican, vol. V, col. 710-734, surtout col. 710-716).
3. BOYD, W. G., *Génétique et races humaines ; introduction à l'anthropologie physique moderne* (Paris 1952, tout l'ouvrage, mais particulièrement pp. 312-329).
4. BREUIL, H. et LANTIER, R., *Les hommes de la pierre ancienne* (Paris, 1951).
5. CARRINGTON, R., *Histoire de la Terre* (Paris, 1956, surtout pp. 218-257).
6. CLARK, J. G. D., *L'Europe préhistorique*, (Paris, 1955), surtout pp. 20-168).
7. FURON, R., *Manuel de préhistoire générale* (Paris, 1951, pp. 174-359).
8. GAGNEBIN, E., *Histoire de la Terre et des êtres vivants* (Lausanne, 1946, pp. 132-152).
9. GORDON CHILDE, V., *L'Orient préhistorique* (Paris, 1953), surtout pp. 77-108).
10. *Id.*, *L'aube de la civilisation européenne* (Paris, 1949).
11. HERSKOVITS, M. J., *Les bases de l'anthropologie culturelle* (Paris, 1952).
12. HOWELLS, W., *Préhistoire et histoire naturelle de l'homme* (Paris, 1953, pp. 125-321) .
13. KOPPERS, W., *L'uomo primitivo e il suo mondo* (Milan, 1953, surtout pp. 55-95).
14. LABIOSA ZAMBOTTI, P., *Les origines et la diffusion de la civilisation* (Paris, 1949, pp. 35-81).
15. LANTIER, R., *La vie préhistorique* (Paris, 1952).
16. LIPS, J. T., *Les origines de la culture humaine* (Paris, 1951).
17. LOWIE, R., *Manuel d'anthropologie culturelle* (Paris, 1936).
18. MACON, V., *Etnologia sociale* (Tivoli, 1953).
19. MARCOZZI, V., *L'uomo nello spazio e nel tempo*, (Milan, 1953, surtout pp. 267-361).
20. MOREUX, Th., *Qui sommes-nous ?* (Paris, 1949, surtout pp. 139-225).
21. SCOTTI, P., *Etnologia, anthropologia culturale* (Milan, 1955).
22. SCHMIDT, W., *Manuale di Metodologia etnologica* (Milan, 1949).

23. WEINERT, H., L'ascension intellectuelle de l'humanité (Paris, 1946, surtout pp. 101-257).

B. AU COURS DE L'OUVRAGE.

24. BARANYANKA, P., chef au Barundi, dont les informations sont inédites.
25. BOUTAKOFF, M^{me} I., Premières explorations méthodiques des gisements de l'âge de la pierre au Rwanda-Urundi (*Bull. Séances I.R.C.B.* VIII, 1937, 1, pp. 179-200, Bruxelles).
26. BOUTHOU, G., Traité de sociologie (Paris, 1949).
27. CAVAIGNAC, E., La succession des générations en histoire (Zurich, 1938)
28. CONTENAU, G., La divination chez les Assyriens et les Babyloniens, (Paris, 1940).
29. d'ARIANOFF, A., Histoire des Bagesera, souverains du Gisaka (*Mémoire I.R.C.B.* Bruxelles, 1952).
30. DE LACGER, L., Le Ruanda ancien et moderne, 2 vol. (Namur, 1940).
31. DELMAS, L., Généalogies de la noblesse (les Batutsi) du Rwanda (Kabgayi, 1950).
32. FORST de BATTAGLIA, P., Les ancêtres de Léopold III, Roi des Belges (*Revue catholique des idées et des faits*, Bruxelles, 1939).
33. FROMONT, P., Démographie économique (Paris, 1947).
34. GIHOT, F., Generation (dans *The Catholic Encyclopedia*).
35. GORJU (Mgr J.), Entre le Victoria, l'Albert et l'Édouard (Rennes 1920).
36. *Id.*, Face au Royaume hamite du Rwanda, le royaume-frère de l'Urun-di (Bruxelles, 1938).
37. KAGAME (Abbé Alexis), Inganji Karinga I, (Histoire prédynastique du Rwanda) (Kabgayi, 1943).
38. *Id.*, Inganji Karinga, II (Histoire dynastique jusqu'au XVI^e s.), *ibid.*, 1947.
39. *Id.*, Le Code ésotérique de la dynastie du Rwanda, (*Zaire*, Bruxelles, avril 1947).
40. *Id.*, La poésie pastorale au Rwanda (*Zaire*, Bruxelles, juillet 1947).
41. *Id.*, La poésie du Rwanda (*Revue nationale*, Bruxelles, 1949).
42. *Id.*, Une ode guerrière du vieux Rwanda (*Lovania*, n^o 20, Élisabethville 1951).
43. *Id.*, La poésie dynastique au Rwanda (*Mémoires de l'A.R.S.C.*, Bruxelles, 1951).
44. *Id.*, Le code des institutions politiques du Rwanda précolonial (*Mémoires de l'A.R.S.C.*, 1952).
45. *Id.*, La poésie au Rwanda (I.R.S.A.C., Astrida, 1952).
46. *Id.*, *Imigani y'imigenurano* (Dictons sapientiaux) (Kabgayi, 1953).
47. *Id.*, Les Organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda (*Mém. de l'A.R.S.C.*, Bruxelles, 1954).

48. *Id.*, Les Hamites du Rwanda et du Burundi sont-ils des Galla ? (*Bull. des Séances A.R.S.C.*, 1956, 2, Bruxelles, p. 341).
49. *Id.*, La philosophie bantu-rwandaise de l'être (*Mémoires de l'A.R.S.C.*, Bruxelles, 1956).
50. *Id.*, Les familles historiques du Rwanda (inédit).
51. LESETRE, H., Eclipse (*Dict. de la Bible*, tome II, Paris, 1926 col. 1561-1563).
52. LITTRÉ, Génération (*Dict. de la langue française*).
53. MARTIAL DE SALVIAC, Les Gallas (Paris, 1901).
54. MASSIS, H., Générations (Bruxelles, *Revue catholique des idées et des faits*, mars 1936).
55. PAGÈS, A., Un Royaume hamite au centre de l'Afrique (Bruxelles, 1933).
56. PHILIPPOT, R., Initiation à une démographie sociale (Louvain 1957).
57. PRAT, F., Généalogie (dans le *Dict. de la Bible*, tome III).
58. RENOARD, Y., La notion de génération en histoire (*Rev. historique*, Paris, tome CCIX, mars 1953, pp. 1-23).
59. SAND, R., L'économie humaine (Paris, 1948).
60. SCHUMACHER, P., Die Physische und Soziale Umwelt der Kivu-Pygmaen (Bruxelles 1949).
61. *Id.*, Recension de l'histoire des Bagesera (de A. d'ARIANOFF) (*L'Ami*, février 1953, Kabgayi, 1953).
62. *Id.*, Contribution au calendrier agricole du Rwanda (*Bulletin agricole du Congo belge*, Bruxelles, 1942).
63. *Id.*, Généalogie de la Dynastie du Ruanda (*A.F.E.R.*, Rome, 1940, mars-juin, p. 95).
64. SIMONS, Coutumes et institutions des Barundi (Élisabethville, 1944).
65. SPEKE et GRANT, Les sources du Nil (Paris, 1877).
66. STANLEY, H. M., A travers le continent mystérieux, vol. I (Paris, 1879).
67. VAN DEN EYNDE, Comment interroger les Noirs ? (*Grands Lacs*, Namur, 1935).
68. VIGOUROUX, F., Génération (art. dans le *Dict. de la Bible*, tome III).
69. « X », Genealogia (art. dans l'*Enciclopedia Italiana*).
70. « X », Génération (art. dans le *Dict. de l'Académie Française*).
71. « X », Génération, (art. dans l'*Encyclopédie The Americana*, vol. VII).
72. « X », La Royauté. Origine du pouvoir du Mwami (Rapport du Gouvernement belge sur l'administration du Rwanda-Urundi, Bruxelles, 1927).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
A. L'explication du titre	3
B. Face à certains historiens rivés à leur univers à écriture ..	6
C. Le domaine des sciences ethnologiques	7
Chapitre I : LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU RWANDA	9
A. Précision liminaire	9
B. <i>Ubwiru</i> = Code cérémonial ésotérique de la dynastie	10
C. <i>Ubucura-bwenge</i> = Poème généalogique de la dynastie ..	14
1) La structure du Poème	14
2) A quelle époque peut-on faire remonter la composition initiale du Poème généalogique ?	20
D. <i>Ibisigo</i> = La poésie dynastique	27
E. <i>Ibitekerezo</i> = La poésie guerrière épique	31
F. <i>Innānga</i> = Morceaux de harpes	34
G. <i>Indirimbo z' Ingabo</i> = Chants guerriers	35
H. <i>Ibyivūgo</i> = La poésie guerrière lyrique	35
I. <i>Ingabo</i> = Les armées sociales	26
J. <i>Imitwe y'Inka</i> = Les armées bovines	39
K. <i>Amazina y' Inka</i> = La poésie pastorale	40
L. <i>Ibitékerezo by' Imilyango</i> = L'histoire des familles	42
Chapitre II : DIVERSES ACCEPTIONS DU TERME « GÉNÉRATION »	45
A. La « génération dynastique » au sens du Code ésotérique en notre aire	45
B. La génération « filiatique »	48
C. La génération « sociale »	53

Chapitre III : APPLICATION DES NOTIONS GÉNÉRATIQUES À LA GÉNÉALOGIE DYNASTIQUE DU RWANDA	61
A. Les trois derniers rois : MUTARA III, YUHI V et KIGELI IV	61
B. Les trois prédécesseurs de KIGELI IV : MUTARA II, YUHI IV et MIBAMWE III	72
C. L'analyse critique de la liste généalogique des rois	80
D. Dates approximatives des rois du Rwanda, basées sur la moyenne de 30 ans	86
Chapitre IV : LES PRINCIPAUX AUTEURS QUI ONT INTERPRÉTÉ LA GÉNÉALOGIE DYNASTIQUE DU RWANDA	92
BIBLIOGRAPHIE	113
a) Introduction	113
b) Au cours de l'ouvrage	114
TABLE DES MATIÈRES	116